



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTRE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
29 DI FERRAGHJU è 1^{mu} MARZU DI U 2024
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
29 FEVRIER ET 1^{er} MARS 2024**

(1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée)



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
29 di FERRAGHJU è 1^{mu} MARZU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
29 FÉVRIER et 1^{er} MARS 2024

SUNTA di a 1^{ma} ghjurnata : GHJOVI u 29 di FERRAGHJU di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : JEUDI 29 FÉVRIER 2024

Ouverture de la séance à 10h30	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI, appel nominal	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, hommages	5
M. le Président SIMEONI, hommages	6
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	7
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	10
<u>SCAMBII NANTU À U PRUCESU « AUTUNUMIA » /</u> <u>ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS « AUTONOMIA »</u>	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul QUASTANA	21
Mme Valérie BOZZI	23
M. Don Joseph LUCCIONI	26
M. Pierre GHIONGA	29
M. Jean-Christophe ANGELINI	30
M. Jean-Martin MONDOLONI	34
M. Paul-Félix BENEDETTI	39
M. Romain COLONNA	42
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	46

M. Jean BIANCUCCI	52
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	54
En réponse, M. le Président SIMEONI	55
Suspension de séance à 14h00 / Reprise à 16h03	
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 033 : Delegazione di serviziu publicu pè u sfruttamentu, à cuntà da u 25 di marzu di u 2024, di servizii aerii regulari trà i quattru aeruportu di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi, da una parte è l'aeruportu di Parigi Orly da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubligazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023	
Rapport n° 033 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI , Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	64
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/005) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	72
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/005) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	75
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	76
M. Paul-Felix BENEDETTI	79
M. Jean-Christophe ANGELINI	82
M. Joseph SAVELLI	86
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	89
M. François SORBA	91

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	93
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	93
17h36 Mme Nadine NIVAGGIONI préside	
17h59 Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside	
VOTE RAPPORT	104
Suspension de la séance à 18h15 / Reprise de la séance à 18h42	
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 042 : Documentu d'orientazione budgetarie per l'esercizi 2024	
Rapport n° 042 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA , Conseiller exécutif en charge des Finances et du Budget	106
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/004) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	117
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	121
M. Georges MELA	123
M. Xavier LACOMBE	127
M. Jean-Christophe ANGELINI	131
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	135
M. Louis POZZO DI BORGIO	137
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants	144
Le Président Gilles SIMEONI	145
PRISE d'ACTE	152
DEROGATION temps travail personnel SGAC	152
Suspension de la séance à 21h05	

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da principià sta seduta di dui ghjorni di l'Assemblea di Corsica.

Emu decisu eri, in cummissione permanente, di fà un dibattitu sta manent' à u « Processus de Beauvau » è nant' à l'autonomia. Ùn ci serà micca dumande à bocche, ghjè a pena speciale, ùn ci hè micca dumanda à bocca è tutti i gruppi eranu d'accunsentu.

È dunque emu da principià subitu per a chjama, per l'appellu.

Ete a parolla !

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En ce début de session, je souhaiterais que nous ayons une pensée pour trois personnes qui nous ont quittés au cours du mois dernier. Évidemment, une pensée pour leur famille.

Tout d'abord, je voudrais évoquer la mémoire de Jackie Tartuffo, qui a été secrétaire général du syndicat FO du Conseil général de Haute-Corse, puis à la Collectivité de 1995 à 2020. Elle a été secrétaire générale de l'Union départementale de Haute-Corse de 2014 à 2019 et à partir de 2020, elle a été membre du bureau de la commission exécutive de l'Union départementale de Haute-Corse ainsi que présidente des retraités de la Haute-Corse. Chacun sait l'importance de son engagement syndicaliste, mais aussi, de manière générale, pour le progrès des droits en matière sociale et en matière sociétale bien sûr.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour un de nos paisani, et je regarde. Je regarde Didier Bicchieray en le disant, je pense à Pancare Guiglielmacci ancien maire de Calvi de 2005 à 2010, et aussi à André Giorgetti, l'ancien maire d'Olcani de 1983 à 2008.

Donc ayons une pensée pour eux.

Monsieur le Président de l'Exécutif, si vous souhaitez intervenir à ce stade.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

Oui ! Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Effectivement, puisqu'il n'y a pas de questions orales aujourd'hui et avant que nous ne rentrions dans notre débat sur le processus en cours et sur l'autonomie, il était indispensable que nous évoquions la mémoire de ces trois personnes disparues.

Je voudrais bien sûr me joindre à vos mots.

Jackie Tartuffo était une syndicaliste, un agent de la Collectivité de Corse, du Conseil général et départemental avant cela. Elle était aussi une femme estimée, une collègue qui était connue de toutes celles et tous ceux qui ont travaillé et qui continuent de travailler dans cette institution. Je l'avais personnellement rencontrée au Conseil des Prudhommes de Bastia, il y a près de 30 ans, lorsque j'étais avocat et qu'elle était déjà syndicaliste dans une autre organisation syndicale à l'époque. Elle va bien sûr nous manquer et je tiens, après vous, à adresser l'expression des plus sincères condoléances à l'ensemble de sa famille et particulièrement bien sûr à son frère.

Sur les personnalités politiques, vous l'avez dit, André Giorgetti, l'ancien maire de la commune d'Olcani et pendant longtemps, de 1983 à 2008.

Mais également Pancrace Guiglielmacci, effectivement ancien maire de Calvi, et que j'avais la chance aussi de connaître personnellement et avec des relations anciennes avec l'ensemble de sa famille.

Et par-delà les générations, c'est malheureusement le cours de la vie que certains et certaines nous quittent. Mais comme je le dis souvent, il est important que, à travers nos voix aujourd'hui, l'institution qui représente la Corse et les Corses honore la mémoire de celles et ceux qui ne sont plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,
 Care tutte, cari tutti,

Da quandu sò stata eletta Presidente di l'Assemblea, ùn aghju mai pensatu cum'è oghje chì l'anni à vene serianu stati cusì decisivi !

U 2022 principiava incù e cummemurazione di i 40 anni di a nostra stituzione ma senza annunzià malorosamente e disgrazie di u veranu.

U 2023 principiava ellu incù i primi segni di un appaciamentu incù u Guvernu dopu l'iniziu di u processus di Beauvau è e so varie interruzione. Nimu ùn pudia di chì u Presidente di a Repubblica averia cunfermatu à a fin' di ferraghju l'iscrizione di a Corsica ind'è a Custituzione francese.

Oghje simu quì, u 28 di ferraghju di u 2024, un annu dopu, è a possu di, l'annu chì vene porta cun sè tante sperenze, tante prumesse è una certezza ! S'è n'avanzemu incù listessu impegnu è listessu travagliu, u 2024 puderia esse quellu di a ricunniscenza, quellu di una nova pagina di a storia trà Seine è Golu.

Cette certitude n'est pas le fruit d'un idéalisme trop poussé. Elle est le fruit d'un travail collectif engagé, depuis 2022, lui-même nourri par plus de 50 ans d'histoire travaillée, d'occasions manquées, de déceptions et de luttes.

Depuis 2022, ce sont l'ensemble des élus présents dans cet hémicycle, qui se sont engagés, avec d'autres élus corses, dans un processus visant à apporter une solution politique durable à ce que d'aucuns ont nommé le « problème corse ».

Entre temps, évidemment, nous ne sommes pas tous devenus autonomistes ! Loin s'en faut.

Certains l'étaient et le sont encore, d'autres ne le seront jamais. Tous par contre ont intégré, face à l'énième crise politique et le drame du printemps 2022, l'impérieuse nécessité de voir enfin reconnaître la Corse dans la Constitution, nos spécificités et l'opportunité d'un statut d'autonomie qui permette d'apporter des réponses à la hauteur des défis auxquels cette île, que nous chérissons tous, bien évidemment, est aujourd'hui confrontée.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, des institutions autonomes ne sont ni une lubie, ni un fétiche, ni une fin en soi.

Cela a été dit et répété pendant des mois, il s'agit d'un moyen, il s'agit d'un outil, qui doit nous permettre tout à la fois :

- De faire reconnaître une situation géographique, historique, culturelle et politique exceptionnelle dans le contexte français. Singularité qui d'ailleurs aurait déjà été reconnue si nous avions été Italiens, Espagnols ou Allemands ;
- De solder 50 ans de rapports tendus et douloureux, voire de drames ;
- D'ouvrir une opportunité unique de prise de responsabilité dans la conduite collective de notre destin.

Avec 4 d'entre vous, j'étais présente lundi soir à Beauvau. Cette étape, que nous aurions pour certains voulu différente dans la forme, se révèle fondamentale sur le chemin vers un projet politique à même de concrétiser, avec conscience et responsabilité, tous les acquis de ces longs mois de travail.

Permettez-moi d'ailleurs de m'attarder quelques instants sur ce point.

En effet, les Corses sont en droit de savoir que leurs élus ont travaillé, ont débattu et proposé des solutions négociées.

Depuis la venue du président de la République, le 28 septembre dernier, la Conférence des Présidents, plus haute instance de cette institution, s'est réunie chaque semaine afin de confronter les points de vue et rechercher surtout des points d'équilibre sur les dimensions les plus importantes du nouveau projet institutionnel :

Langue, pouvoir législatif, foncier, programme exceptionnel d'investissement, organisation territoriale, fiscalité...

Pendant 11 séances de travail, au-delà même des débats que nous avons pu avoir en plénière, pendant 11 séances de travail de la Conférence des Présidents, et je vous le dis avec beaucoup de responsabilité et de sincérité, nous avons affronté, sans tabou aucun, tous les sujets. Mais vraiment tous les sujets.

Le fruit de ce travail, présenté ensuite le vendredi 23 février aux autres membres de la délégation des élus de la Corse qui s'étaient rendus au cours des derniers mois à Beauvau, et incarné par une déclaration politique solennelle, c'est ce que nous avons voulu porter l'autre soir tous ensemble à Paris.

Cette déclaration, imparfaite pour certains, mais recueillant un consensus global, a le mérite de clarifier nos points d'accord, nombreux, je le précise, et ceux qui font encore débat, mais pour lesquels il existe une claire

majorité. Elle a aussi permis de lever, pour la première fois, nombre de blocages qui posaient jusqu'à présent problème.

La nouvelle étape qui s'est ouverte lundi soir autour de l'écriture constitutionnelle, qui permettra de donner corps à nos attentes et nos propositions, est décisive.

Le sens de responsabilité qui m'habite m'oblige cependant à faire preuve de prudence. La proposition actuellement sur la table pourrait permettre de grandes avancées sur le chemin de la reconnaissance de ce que nous sommes et vers l'autonomie. Mais encore une fois, je veux être prudente.

Tout comme nous l'avons fait au cours de ces longs mois, c'est avec le souci du travail, de l'engagement à la recherche de convergence(s) que nous devons nous mobiliser dans le calendrier annoncé, et particulièrement resserré.

Je veux croire qu'ensemble, nous aurons, et la capacité de dépasser les clivages partisans, et le courage politique nécessaire pour ne pas laisser passer cette opportunité.

Les jours qui viendront seront importants pour maximiser nos chances de voir la Corse inscrite dans la Constitution, au bon niveau et avec les bons "mots" pour que ce qui viendra après, et en particulier la loi organique, puisse traduire dans les faits le statut d'autonomie que nous revendiquons de manière légitime et, je l'espère, pour enraciner définitivement notre île dans sa propre trajectoire de paix et de développement.

C'est parce que je pense que nous sommes dans un moment démocratique majeur que je veillerai à ce que notre Assemblée, et je l'ai dit l'autre soir à Beauvau, reste la matrice de ce débat. C'est aussi parce que je pense que nous sommes dans un moment charnière de notre histoire, que je veux m'adresser à ceux qui, en Corse, notamment les plus jeunes, que je vois souvent de par ma profession, que je vois aussi en tant que Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, les plus jeunes qui voient dans le chemin que nous empruntons une part de renoncement.

Nous avons tous fait notre part du chemin depuis plus de 50 ans, mais nous avons aussi une histoire collective faite d'engagements, de sacrifices pour certains pour défendre la terre et les valeurs de Paoli.

Nous avons connu, certains ici plus que d'autres, les moments les plus tragiques. Nous ne voulons plus vivre cela, et je ne voudrais pas que la génération qui arrive vive cela. Nous ne voulons plus que la Corse vive cela.

Notre engagement ? C'est celui de laisser à ces jeunes demain la liberté de choisir ce qui est bon pour leur terre.

Notre pari ? C'est celui de l'avenir !

Notre force ? C'est d'y aller tous ensemble pour décrocher aujourd'hui le maximum et poursuivre encore et toujours sur le chemin du respect de ce que nous sommes.

Rien ne se termine avec une écriture constitutionnelle. Au contraire, un nouveau chapitre de notre histoire commune s'ouvrira. Et nous continuerons toujours à défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse, des Corses et en particulier celle de la génération à venir.

À ringrazià vi.

Je passe tout de suite la parole au Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Care amiche, Cari amichi,

Je vous remercie, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour vos mots. J'en partage sans rien à avoir à ajouter ni retrancher la lettre et j'en partage aussi et surtout l'esprit, l'esprit qui les a guidés, qui est à la fois l'expression de la fidélité irréductible et indéfectible à l'histoire collective dont nous sommes porteurs, et qui est en même temps la volonté de faire pour ce peuple et cette île, et au sein de ce peuple, singulièrement les jeunes d'aujourd'hui et les générations à venir, que tous les futurs restent possibles et qu'ils soient indissociables de la démocratie et de la liberté.

La Corse, parce qu'elle est profondément méditerranéenne, a le sens du tragique. Un tragique que nous avons hélas trop souvent côtoyé et vécu de façon intime pendant les décennies qui viennent de s'écouler. Et vous écoutant, Madame la Présidente, je repensais à ceux de mars 2022, où nous étions réunis, au Palais Lantivy, dans ce qui fut la première salle des délibérations de la première assemblée de Corse. Nous y étions réunis avec les anciens présidents de l'Assemblée de Corse et les anciens présidents du Conseil exécutif, et beaucoup d'autres, pour commémorer ensemble à votre initiative les 40 ans de notre institution. Et certains de celles et ceux qui l'ont vécu de façon personnelle, cette

fois-ci du côté administratif, étaient là également : je pense à Serge Tomi et à Norbert Pancrazi.

Et c'est au moment où nous avons commencé nos travaux et échanges qui devaient être placés sous le signe de l'émotion, de la réflexion partagée sur ce qu'est notre institution et sur ce qu'elle a vocation à devenir, que j'ai reçu un texto. Personne ne savait à ce moment-là que Yvan Colonna venait d'être agressé au sein de l'enceinte pénitentiaire d'Arles et qu'il était dans un état très grave. Et dans ce moment tragique, se retrouvaient donc mêlés à la fois à l'histoire collective et institutionnelle, l'engagement militant, le drame le plus fort qu'a connu la Corse lors de ce demi-siècle, à savoir l'assassinat du préfet Erignac, la mort tragique d'un côté, la mort tragique de l'autre. Et c'est aussi dans ce sang et, quelques jours après, dans cette fureur et dans cette perspective de conflits et de drames renouvelés qu'est né le processus qu'aujourd'hui, nous allons ensemble essayer de mener à son terme.

Si je rappelle cela, c'est parce que je veux dire aujourd'hui, devant cette Assemblée, mais également devant celles et ceux qui nous écoutent dans cet hémicycle et au-delà, en Corse et à Paris, en Méditerranée et en Europe, parce que j'ai eu ce matin beaucoup d'appels, y compris de Catalogne, y compris de Sardaigne, y compris d'Écosse, je veux dire aujourd'hui devant vous, avant même que nous ne parlions de la technique constitutionnelle ou des enjeux politiques, ou du travail accompli, que notre responsabilité est immense : d'abord la nôtre, celle des élus de cette Assemblée et de ce conseil exécutif, qui ont eu l'honneur et le privilège d'être désignés par le suffrage universel pour représenter, défendre et garantir les intérêts de la Corse et des Corses, chacune et chacun d'entre nous avec ses convictions, souvent communes, parfois différentes, quelquefois opposées et c'est normal, et c'est salutaire en démocratie.

Notre responsabilité est immense parce que les hasards de l'histoire font que ce sera à nous, pas à d'autres, à nous, au nom en tout cas de cette institution, d'autres s'exprimeront, d'autres participeront, d'autres décideront, d'autres élus bien sûr, des communes, des intercommunalités, et puis in fine, le peuple devant qui chacun s'inclinera. Mais il nous appartiendra à nous, au nom de cette institution, de décider. Et cette responsabilité-là, elle est immense face à l'histoire, face au présent et face à l'avenir.

Cette responsabilité, elle nous commande de faire taire les divisions. Elle nous commande d'écarter tout ce qui ne relève pas de l'essentiel.

Cette responsabilité, elle nous appelle également à ne pas taire nos différences, à ne pas les évacuer, à les assumer sereinement, démocratiquement. Mais cette responsabilité immense face à l'histoire, face au présent et face à l'avenir, elle nous impose également de réussir, de réussir à trouver le chemin qui

permettra de clore définitivement et irréversiblement un chapitre de plus de 60 ans, une logique de conflit, une logique de drames, une logique de prison, une logique de familles qui souffrent, de clore ce chapitre-là et d'en ouvrir un autre dans lequel ce peuple et cette île pourront enfin écrire sereinement, dans le respect et dans le dialogue avec l'État et avec la République, l'histoire heureuse à laquelle nous avons droit.

C'est celui-là l'enjeu des prochaines semaines et oui, et je le dis avec force, jamais, jamais dans notre histoire contemporaine la perspective d'une solution politique et d'un statut d'autonomie n'ont jamais été aussi proches.

Alors, rapidement, quels sont les acquis d'abord ? Et que nous reste-t-il à faire ensemble ensuite ?

Les acquis : je ne reviens pas, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, sur ce qu'a été ce processus, sur ce qui s'est passé avant, sur les votes répétés, sur tout ce que nous avons en tête, sur le travail accompli.

Il y a eu jusqu'à aujourd'hui, deux moments phares, me semble-t-il, vers lesquels tout ce que nous avons fait ensemble a convergé.

D'abord, nos débats du 5 juillet 2023 et le vote de la délibération qui est intervenu au lendemain de ce débat.

La délibération du 5 juillet 2023 exprime, me semble-t-il, et met en forme, dans le cadre du processus mais au-delà, tout ce pour quoi nous nous sommes battus depuis tant de décennies, y compris en termes de concessions, jamais de renoncement mais de concessions faites, par exemple, par une partie de la famille indépendantiste à travers le vote de « Core in fronte ».

Cette délibération, elle existe, elle a été votée à une très large majorité et elle continuera d'être, bien évidemment, notre boussole dans le cadre du travail qu'il reste à accomplir.

Le deuxième moment charnière de ce processus a été la venue du Président de la République et son discours du 28 septembre 2023 devant cette Assemblée ; devant cette Assemblée, cœur battant de la démocratie corse, non seulement de par nos mots, mais également de par les mots prononcés dans le discours du président de la République, qui a ainsi, à travers sa parole de chef de l'État, reconnu et consacré le rôle de matrice de l'Assemblée de Corse de tout processus politique et institutionnel. Elle l'a toujours joué dans l'histoire, elle doit continuer à le jouer parce que c'est la logique de nos institutions.

Cela n'exclut personne, cela ne minore pas le poids, la parole, le rôle et la légitimité démocratique des autres élus : parlementaires, maires, présidents et élus d'intercommunalités. Mais cela rappelle que l'institution, garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse, c'est bien la Collectivité de Corse. Et au sein de cette collectivité de Corse, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse.

À travers ce discours, le Président de la République a acté la perspective d'un statut d'autonomie, l'inscription de la Corse dans la Constitution à travers une mention spécifique, mais il nous a également offert cette perspective sous une condition qui pouvait paraître à la fois excessive et irréalisable.

Condition excessive d'abord, parce que subordonner la prise en compte des demandes de l'Assemblée de Corse et du peuple corse à travers ces votes répétés et chaque fois plus massifs de 2015, 2017, 2020, et bien d'autres élections, y compris législatives, subordonner la prise en compte de cette parole exprimée à travers la délibération très largement majoritaire de l'Assemblée de Corse, à une majorité encore plus large et à un accord différent de celui traduit par la délibération, pouvait sembler excessif. Le fait majoritaire doit être pris en compte. Le suffrage universel doit être respecté. La délibération d'une assemblée légitime ne peut pas ne pas être accueillie favorablement.

Voilà ce que beaucoup d'entre nous ont pensé et ont dit, et je l'ai dit moi-même au Président de la République ici, en lui disant que le respect du fait majoritaire était indispensable, mais que dans une situation aussi complexe que la situation de la Corse, le fait majoritaire ne pouvait pas se transformer en tyrannie de la majorité. Et que nos décisions majoritaires ne pouvaient pas être imposées dans des conditions jugées irrecevables par celles et ceux qui, minoritaires, ne partagent pas nos convictions.

Et donc, il y avait un équilibre ô combien difficile à trouver entre le respect indispensable du fait majoritaire et la construction d'un consensus de nature à apaiser définitivement la Corse et la démocratie Corse.

Donc, la condition posée par le Président de la République pouvait paraître à la fois excessive en ce que je viens d'exposer, et irréalisable.

Irréalisable parce que comment pouvions-nous faire pour trouver un accord plus large ? Y compris au sein de cet hémicycle puisque, à l'exception de Pierre Ghionga qui avait voté en faveur de la délibération et avait expliqué les raisons de son choix, les autres élus du groupe « Un soffiu novu » avaient voté, c'était leur droit le plus absolu, en faveur d'une motion qui écartait un des enjeux essentiels pour nous et un des corollaires indispensables d'un véritable statut

d'autonomie : le pouvoir législatif. La condition d'un accord posé par le président de la République pouvait à ce moment-là sembler irréalisable.

Nous avons ensemble relevé le défi.

Nous avons ensemble choisi de discuter et de travailler prioritairement, mais non exclusivement au sein de la Conférence des présidents. Et nous avons décidé de le faire sans communiquer le résultat de nos travaux, tant qu'ils ne seraient pas définitivement validés dans leur intégralité.

Il faut souligner ce point, parce que cette confidentialité que nous nous sommes imposés et que nous avons tous validée, elle n'était pas une volonté de conciliabule secret. Elle ne traduisait pas une rupture avec ce qui a été notre ligne de conduite depuis le début du processus, de tout dire et de tout dire publiquement et de tout mettre publiquement sur la table des négociations.

Nous avons considéré que pour faire le délicat travail consistant à essayer de rapprocher des points de vue très éloignés, sans que personne ne renonce à rien, exigeait que nous travaillions d'abord dans un cercle restreint. Et nous avons travaillé à 12 reprises.

Et nous avons abordé des points aussi essentiels que le foncier et la constitutionnalisation du lien entre les Corses et leur terre, une constitutionnalisation devant permettre, par exemple, la mise en œuvre d'un statut de résident dans le domaine foncier immobilier.

Nous avons travaillé à un statut de la langue corse qui permette d'atteindre l'objectif de bilinguisme réel et généralisé, avec la possibilité pour tous les citoyens d'utiliser l'une ou l'autre langue dans tous les espaces, y compris ceux de la vie publique, avec la nécessité pour les institutions de garantir l'exercice effectif de ce droit dans le respect de l'égalité des citoyens, y compris des citoyens qui ne parleraient, par exemple, pas le Corse. Nous avons fait ce travail également sur le pouvoir législatif. Et le résultat de ce travail, il a conduit à la déclaration politique solennelle des élus de la délégation de Corse.

Et quels que soient les termes que l'on choisisse pour qualifier ce document, ce document est d'une importance capitale et il l'a déjà été dans la discussion de lundi dernier, parce que ce document a permis d'acter des propositions qui ont nourri et qui continueront de nourrir le débat sur l'écriture institutionnelle et constitutionnelle et sur la loi organique avec, vous l'avez dit, trois points forts dans ce document.

D'abord, 5 préconisations dont la prise en compte est demandée à l'unanimité. L'unanimité !

5 préconisations dont nous demandons qu'elles soient incluses et dont nous avons demandé lundi dernier à Gérald Darmanin qu'elles soient incluses dans l'écriture constitutionnelle, et reprises et développées dans la loi organique.

Premièrement, « la reconnaissance constitutionnelle », je cite, « d'une communauté insulaire historique, linguistique et culturelle ayant développé au fil des siècles un lien fort et singulier avec sa terre, l'île de Corse ». Unanimité !

Deuxièmement, la constitutionnalisation du lien à la terre et de l'accès équitable à la propriété foncière et immobilière, un statut de résident dans le domaine foncier et immobilier. Unanimité !

Troisièmement, un statut de la langue corse et la mise en œuvre d'un bilinguisme réel et vivant, y compris à travers un système éducatif bilingue et généralisant l'immersion et le bilinguisme. Unanimité !

Quatrièmement, le principe de l'autonomie fiscale dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire fiscal et financier à conclure avec l'État et associant les communes, intercommunalités et territoires de Corse. Unanimité !

Et chacun de ces points fait l'objet de développements circonstanciés que nous avons validés à l'unanimité.

Deuxièmement, les préconisations dont la prise en compte est demandée à Gérald Darmanin, au Gouvernement et au Chef de l'État au titre de la légitimité du fait majoritaire.

Deux points.

Premièrement, la demande d'un titre spécifique - majorité !- celle de la délibération du 5 juillet 2023 : une opposition, celle de Jean-Martin Mondoloni qui continue de privilégier un article ; 2 élus qui ne se prononcent pas, à savoir à ce stade, 2 élus de la délégation, Laurent Marcangeli et Valérie Bozzi.

Et je précise que chacun des points qui a été voté à l'unanimité et à la majorité ont également reçu l'adhésion de Jean-Jacques Ciccolini, président de l'Association des maires de Corse-du-Sud, et d'Ange-Pierre Vivoni, président de l'Association des maires de Haute-Corse.

Le seul élu qui n'était pas présent, qui n'était pas représenté et qui a choisi de ne pas venir à la réunion de vendredi dernier est le sénateur Jean-Jacques Panunzi.

Dernier point essentiel : la consécration et la mise en œuvre d'un pouvoir normatif de nature législative, ce qui est pour nous le cœur nucléaire d'un statut d'autonomie.

Nous avons défini la nature de ce pouvoir législatif. Nous avons dit de façon claire dans le document, validé par les élus qui ont participé à la réunion de vendredi dernier, dans quelles conditions ce pouvoir législatif devait s'exercer : à travers un certain nombre de champs de compétences fixés par la loi organique de façon progressive, à travers un transfert échelonné tous les 5 ans, à travers une évaluation partagée des blocs de compétences.

Sous le contrôle du Conseil constitutionnel, nous avons écrit tout cela et nous l'avons voté.

Ont voté en faveur de ce pouvoir législatif, les signataires de la délibération du 5 juillet 2023, mais également les présidents des associations de maires, mais également, et j'allais dire surtout en ce qui concerne notre Assemblée, Valérie Bozzi, coprésidente du groupe « Un soffiu novu », et enfin Laurent Marcangeli, Député et président du groupe « Horizon » de la majorité parlementaire et présidentielle.

A voté en faveur d'un pouvoir d'adaptation, Jean-Martin Mondoloni.

Et le dernier point qui est essentiel, parce qu'il montre aussi l'ampleur du travail réalisé, l'esprit de responsabilité de l'ensemble des élus jusqu'à aujourd'hui, la signature à l'unanimité, y compris le vote et le soutien de Jean-Martin Mondoloni pour dire que ce texte que je viens de synthétiser devant vous, sous votre contrôle, en ne taisant rien, ni de nos points d'accord, ni de nos différences, ce texte, toutes celles et tous ceux qui l'ont signé, y compris Jean-Martin Mondoloni, ont demandé de façon explicite que Gérard Darmanin, le Gouvernement et le Président de la République tiennent compte de ces préconisations et les intègrent dans les écritures constitutionnelles à venir, ainsi que dans la loi organique, que ces demandes soient formulées au titre de l'unanimité ou qu'elles soient formulées au titre de la majorité. Qu'elles soient formulées au titre de l'unanimité ou au titre de la majorité !

Et je termine pour être tout à fait complet, pour dire que, contrairement à Jean-Jacques Panunzi, Josépha Giacometti, au nom de « Nazione », avait choisi de venir le matin et qu'elle a été présente, et qu'elle a également choisi de ne pas rester ensuite et de ne pas s'associer à ce texte.

Voilà donc ce qu'est la réalité de la situation politique que nous avons construite aujourd'hui. Et que l'on considère que ce document est constitutif, au sens formel d'un accord ou pas.

Les points d'accord, sur la méthode comme sur le fond, qu'il développe de façon précise et qui sont validées à l'unanimité des signataires, constituent de façon incontestable -incontestable !- l'accord politique élargi, défini par le Président de la République dans le cadre de son discours prononcé devant l'Assemblée de Corse.

Et ce que nous disons aujourd'hui avec sérénité et avec détermination, c'est que l'écriture constitutionnelle à venir doit tenir compte de ce que demande cette déclaration politique solennelle.

Voilà ce que sont les acquis. Ils sont énormes. Sont-ils suffisants et sont-ils définitifs ? Non ! Et c'est la raison pour laquelle je souhaite, dans la 2^{ème} partie de mon propos, insister sur le chemin qu'il reste à parcourir, et sans doute en préciser les rendez-vous essentiels.

D'abord sur le projet d'écriture constitutionnelle.

Nous sommes sortis de notre réunion de lundi dernier avec un projet modifié par rapport à l'écriture initiale versée au débat par le ministre Gérald Darmanin. Cette version modifiée, sauf erreur de ma part, ne nous a pas encore été transmise. En tout cas, moi je ne l'ai pas. Le texte modifié, non définitif, issu de notre discussion, je ne l'ai pas reçu. Je ne sais pas si les autres élus l'ont déjà. Moi en tout cas, je ne l'ai pas reçu. Nous devrions l'avoir dans les prochaines heures ; c'est en tout cas ce à quoi s'était engagé le ministre et je ne doute pas qu'il respecte cet engagement.

Premier travail que nous aurons à faire, c'est d'abord d'arriver à un accord, un accord sur le texte de l'écriture constitutionnelle : accord entre celles et ceux qui ont participé à la réunion de lundi, mais aussi accord, et nous l'avons demandé et obtenu, à faire valider d'abord par le comité stratégique, l'ensemble des élus, selon la méthode définie depuis le début, mais également et surtout par l'Assemblée de Corse. Parce que ce document définitif, consignait notre proposition, a vocation bien sûr à être présenté, débattu et in fine, voté par l'Assemblée de Corse.

Mais ça ne sera pas la fin du chemin, bien évidemment. Car il faut que ce texte débouche sur une révision constitutionnelle. Et pour avoir la révision constitutionnelle, nous avons besoin, je le rappelle, d'un vote à la majorité de l'Assemblée nationale, d'un vote à la majorité du Sénat et d'un vote au 3/5^{ème} du Congrès dans un 2^{ème} temps, confère ce qui s'est passé pour la révision constitutionnelle sur l'IVG, une révision constitutionnelle dont pour ma part, je me réjouis.

Un texte voté par l'Assemblée nationale, un texte non modifié et c'est important pour nous, un texte non modifié par le Sénat. Et quelques jours après, dès lundi, un congrès, donc deux enseignements pour nous et c'est essentiel.

D'abord, c'est que s'il y a un accord politique large, les deux votes de l'Assemblée nationale et du Sénat peuvent être suivis très rapidement d'un vote du congrès. À avoir en tête, parce que l'échéance qui nous est proposée, c'est un vote séparé de l'Assemblée nationale et du Sénat avant juin, puis un vote en octobre.

Mais tout nous démontre, y compris la révision constitutionnelle sur l'IVG, qu'il peut y avoir un vote au jour J de l'Assemblée nationale, à J +2 ou J+3 ou +7 du Sénat, et enfin à J+9 du Congrès. A avoir en tête, parce que, au plan procédural et au plan politique, s'il y a un accord sur le texte, les choses peuvent aller très vite.

Et c'est le 2^{ème} enseignement qu'il faut tirer à mon avis de notre réunion de lundi que nous croisons avec ce qui s'est passé sur la révision constitutionnelle de l'IVG. Et je me tourne vers le groupe de droite notamment, parce que nous avons eu ce débat, y compris le ministre Darmanin qui nous dit « Nous devons tenir compte de ce que sera le vote du Sénat... », etc. Nous, nous l'entendons.

Mais ce que je veux dire aujourd'hui, et je termine, c'est que nous allons tout faire pour trouver le point d'équilibre dans l'arrêt, dans le texte de l'écriture constitutionnelle que laissent entrevoir nos travaux de lundi lors de la réunion, il faudra à notre avis, mais ce n'est pas une surprise, que ce point d'équilibre reprenne les items qui sont contenus dans la déclaration politique, solennelle, eux-mêmes points d'équilibre par rapport à notre délibération. Il faudra donc que le texte les reprenne.

Nous nous disons que si ce texte reprend, dans des conditions que nous considérons satisfaisantes et équilibrées, ce que nous avons voté à ce moment-là, nous devons avoir, dès ce vote, le travail qui garantisse que ce texte ne sera pas édulcoré, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat.

Il ne s'agit pas de préjuger de ce que sera la décision souveraine en leur âme et conscience des députés et des sénateurs, nous avons bien sûr à les convaincre. Mais je le dis aussi, ce que nous ne pouvons pas envisager, c'est d'avoir fait les concessions que nous avons faites jusqu'à aujourd'hui et qui se retrouvent également, y compris dans la déclaration politique solennelle, mais vous en avez fait également. Mais, pour nous, nous n'accepterions pas de valider un texte qui serait encore édulcoré par l'Assemblée nationale et par le Sénat, et donc il faut que nous soyons très clairs dès l'amont sur ces points-là.

Et je termine en disant, et ça fait écho et c'est pour ça que je disais au seuil de mon propos que je suis totalement d'accord avec vous, Madame la Présidente, sur la méthode : nous, nous pensons, le Conseil exécutif, la majorité territoriale, et les autres nationalistes qui ont signé la délibération et la déclaration politique solennelle auront à s'exprimer là-dessus, mais également celle qui ne l'a pas fait, bien sûr.

Et j'en profite pour dire, je sais que vous allez parler, que je suis bien évidemment, vis-à-vis de l'ensemble des nationalistes, dans l'état d'esprit que j'ai vis-à-vis de l'ensemble des élus, je pense que nous devons créer les conditions politiques par-delà les désaccords, par-delà les rancœurs éventuelles, mais fondamentalement la question est politique, nous devons créer les conditions, si c'est possible, pour que l'ensemble des nationalistes soient réunis sur une position commune à l'occasion de ce moment historique, comme nous devons créer les conditions pour que l'ensemble des élus de la Corse, y compris non nationalistes, puissent adhérer et soutenir le projet de révision constitutionnelle qui sera présenté, y compris selon les formes, par exemple, exprimé par Jean-Martin Mondoloni qui a tantôt contribué à faire émerger une unanimité, tantôt exprimé le fait minoritaire tout en respectant le fait majoritaire et écrit et signé clairement, eh bien qu'il demandait la prise en compte par le Gouvernement et par l'État du fait majoritaire, y compris lorsqu'il n'était pas d'accord avec lui. Et ça, c'est la dynamique que nous avons à construire.

Cet accord, il faudra, pour tout nationaliste -pour tout nationaliste-, qu'il contienne ce qui est essentiel et fondamental, pas tout ce que nous pensons, pas tout ce que nous voulons, mais, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, qu'il nous permette de considérer que l'essentiel est là et que nous avons gagné le droit et les moyens pour ce peuple et pour cette île de reprendre la main sur le temps, un temps qui aujourd'hui nous menace de disparition à travers la rupture du lien avec la terre, à travers la disparition de notre langue, à travers l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés dans tous les domaines (économique, social, culturel, linguistique, sociétaux...). Il faut que nous reprenions la main, à travers un certain nombre de moyens essentiels, parmi lesquels un statut d'autonomie et parmi lesquels bien sûr, un véritable pouvoir législatif.

Donc il faut que nous construisions cela.

Et je termine en disant : comme depuis le début, j'allais dire de notre vie et de notre engagement en tout cas, qu'il ait été celui d'enfant de militant, qu'il ait été celui de syndicaliste lycéen, qu'il était celui de syndicaliste étudiant, qu'il ait été simple militant de l'ensemble des organisations qui ont jalonné l'histoire du mouvement national, qu'il ait été celui d'élus de l'opposition et qu'il soit

aujourd'hui celui temporairement de la majorité dans nos fonctions respectives, ce fil-là, il sera maintenu et respecté.

C'est ce rendez-vous là que nous avons avec l'histoire, c'est ce rendez-vous là que nous devons honorer. Et c'est ce rendez-vous là auquel sont également convoqués et invités, convoqués par l'histoire et invités avec fraternité à travers mes mots, que sont invités également les élus qui ne sont pas nationalistes.

Il faut que nous continuions d'ouvrir les portes et que nous les ouvrons définitivement sur l'avenir, sur l'espoir, sur la construction d'une île développée, sur la reconnaissance de ce peuple auquel nous appartenons toutes et tous, et sur l'enracinement définitive et irréversible de la paix.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, cume n'avemu decisu eri dopu meziornu, in cummissione permanente, avà ghjè a parolla à chì a vole piglià.

È ramentu ch'avemu i tempi di parolla cum'è d'abitutine.

Paul QUASTANA !

SCAMBII NANTU À U PRUCESU « AUTUNUMIA » /
ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS « AUTONOMIA »

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

On va faire un petit retour en arrière sur le concept d'autonomie et sur ce qui en découle.

Le tout premier mouvement à avoir parlé d'autonomie, c'était l'ARC, bien avant qu'il y ait un premier statut de la Corse, à l'époque où il y avait deux conseils généraux, etc., etc. Depuis, ce n'est plus revenu en ces termes-là dans toutes les discussions qu'on a pu avoir entre nous.

Il y a eu le premier statut Defferre, on ne parlait pas d'autonomie.

Le statut Joxe, on ne parlait pas d'autonomie.

Il y a eu les accords de Matignon où, pour la première fois, le problème du pouvoir législatif a été abordé, mais sans encore qu'on prononce le mot autonomie.

Et on en est arrivé à aujourd'hui où, dans la mandature actuelle... Bon, on a un peu parlé disons, pas de l'autonomie, mais d'un nouveau statut ou de je sais pas trop ce que c'était parce que je n'y étais pas, avec Jacqueline Gourault, où d'ailleurs, dans la majorité de l'époque, il y avait tous les représentants du mouvement national qui étaient plutôt favorables à un article de type 72 qu'à un titre comme on le propose aujourd'hui.

Et cette mandature a commencé en juin 2021 et jusqu'à l'affaire Yvan Colonna, on ne parlait pas non plus d'autonomie, ni de nouveau statut.

Arrive l'affaire Yvan Colonna, et là c'est une affaire dramatique. C'est une affaire dramatique qui entraîne une réaction violente, qui entraîne des manifestations, qui entraîne ce que le gouvernement craint le plus, un climat d'émeutes. Et là, d'entrée, le ministre de l'Intérieur, d'accord probablement avec le président de la République, lâche le mot « autonomie ».

Ce mot, il veut dire quelque chose. La terre entière sait ce que signifie l'autonomie, en particulier le pouvoir législatif.

Et là, avec le recul, j'ai l'impression que ce mot a été lâché dans un moment de panique, sans qu'ils réalisent réellement où ils mettaient les pieds. Ce n'est que mon opinion personnelle.

À partir de là, j'ai l'impression aussi qu'ils ne savent plus comment se dépêtrer de la situation dans laquelle ils se sont mis.

Donc, on arrive à quoi ?

On arrive au fait de nier absolument une délibération ultra majoritaire.

On arrive à considérer, pratiquement, et je m'excuse pour Jean-Martin, que l'opposition, qui est minoritaire par définition, a un droit de veto.

On fait du chantage par rapport à ce que pourrait décider l'Assemblée nationale, par rapport à ce que pourrait décider le Sénat, comme le Sénat est de majorité LR, il serait de bon ton pour nous d'écouter les revendications des LR ici, même s'ils sont minoritaires.

Donc, on arrive à une situation qui devient quasiment ingérable.

À l'arrivée, on a la définition d'une communauté, ok, avec sa langue, sa culture, sa terre, etc. ; une communauté, ce n'est pas un peuple. Un peuple a des droits, une communauté n'en a pas.

Nous on demande la coofficialité ; on nous parle d'un bilinguisme avec l'éducation. On va encore mettre de l'argent, de la monnaie, des postes, etc., etc. On a vu ce que ça donnait jusqu'à aujourd'hui : on n'a pas de coofficialité.

Et tout est à l'avenant, c'est-à-dire que j'ai l'impression désagréable qu'on essaye d'édulcorer tout ce qu'on propose dans la délibération.

On n'a pas l'intention de reculer sur un certain nombre de fondamentaux.

Le pouvoir législatif, ce n'est pas un pouvoir d'adaptation. On peut tourner et virer tant qu'on veut. Parce qu'eux, ils sont beaucoup plus forts que nous pour manipuler les concepts, la virgule, le point, le « à » avec l'accent, le « a » sans accent, etc.

Donc, il ne faut pas qu'on rentre dans ce jeu-là. Je pense qu'il faut qu'on reste sur les fondamentaux. Le Président de l'Exécutif l'a dit lui-même, il y a un certain nombre de points sur lesquels on ne peut pas reculer et la liste que je fais n'est pas exhaustive parce que là, il y en aurait pour une heure !

Le Gouvernement s'est mis dans une situation où il a prononcé un terme qui dit ce qu'il veut dire. Je pense qu'il peut faire ce qu'il veut, on ne peut pas accepter qu'on recule sur la définition de ce terme.

Voilà, j'en ai terminé, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Valérie Bozzi pour « Un soffiu novu ».

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Totem pour les uns, tabou pour les autres, c'était les mots du président de la République ici dans cette Assemblée.

Je crois qu'aujourd'hui, 6 mois après, c'est le délai qui nous avait été donné pour trouver le plus large consensus, nous avons pu, nous avons su sortir de ces concepts. Je crois que l'idéologie a été laissée de côté pour nous confronter aux principes de réalité. Et en tout cas, vous l'avez rappelé tous les deux, il y a eu du travail, un long travail. Il faut saluer le temps consacré par le ministre de l'Intérieur, par ses fonctionnaires, par ses conseillers, le temps consacré pour nous connaître, pour connaître la Corse, pour connaître les Corses, peut-être pour nous comprendre et pour être l'artisan du meilleur compromis.

Et je crois qu'il faut saluer aussi le travail que nous avons fait entre nous, vous l'avez dit, Madame la Présidente, en Conférence des présidents où nous nous sommes chacun comportés en élus responsables face à une situation qui, effectivement, nous dépasse parce que c'est l'histoire et c'est l'avenir de la Corse qui est en jeu.

Il fallait laisser de côté la rancœur des élections, le bilan que nous considérons comme mauvais du côté de votre majorité. Il fallait laisser de côté tout ça pour nous concentrer sur ce qu'allaient devenir les institutions de la Corse, parce que vous l'avez aussi rappelé, il y a eu ces événements tragiques et c'est ce qui nous a conduits à devoir nous parler, à devoir nous comprendre et à devoir nous projeter dans un avenir commun.

Nous avons su le faire en Conférence des présidents par des réunions très techniques et chacun a pu, sans renoncer, mettre de côté les points les plus bloquants.

Vous l'avez fait en ne proposant plus, mais sans renoncer bien sûr à la coofficialité de la langue, le statut de résident. Et pour ma part, j'ai pensé que le pas que nous pouvions faire, c'était le pouvoir législatif pour trouver le bon compromis, encore une fois, vous l'avez dit, Monsieur le Président, le point d'équilibre.

Je crois que le texte qui nous a été proposé par le ministre de l'Intérieur est ce bon point d'équilibre parce qu'il prévoit un pouvoir d'adaptation dans tous les domaines et un transfert de pouvoir normatif dans certaines compétences qui seront définies par la loi organique. Et comme ça, personne finalement n'a renoncé à ce qu'il pensait être le mieux pour l'avenir de la Corse et chacun peut se retrouver dans ce texte-là. Parce que rien n'aurait été pire que le statu quo. Et rien n'est pire que le statu quo.

Je crois qu'aujourd'hui ce texte constitutionnel n'est que le début du cursus qu'il va falloir encore mettre en place pour faire preuve de pédagogie, parce que, vous l'avez rappelé, il y a encore beaucoup de travail.

D'abord, les Corses devront être consultés sur ce principe d'autonomie, parce que nous aussi nous avons aussi là nos défaillances. Peut-être que la pédagogie n'a pas été... Nous avons tenu un peu secret nos avancées lors de la Conférence des présidents. C'était aussi une façon d'avancer et de faire que chacun fasse un pas vers l'autre. Il va falloir convaincre les Corses, il va falloir convaincre l'Assemblée nationale, il va falloir convaincre le Sénat, il va falloir avant tout délibérer ici.

Mais il faut aussi faire preuve de pédagogie parce que, vous l'avez dit, il y a une globalité dans cette réforme. Il n'y a pas que ce pouvoir législatif, c'est bien sûr le cœur du sujet, mais il y a une globalité. Il y a l'inscription de la Corse dans la Constitution française, donc une reconnaissance de nos spécificités, de nos territoires si particuliers, ça, je crois que c'est important de le rappeler, c'est avant tout cela.

Alors, titre ou article ? Pourquoi je ne me suis pas prononcée lorsque vous avez fait cette conférence ? Parce que d'abord, à mon sens, le président a dit que ce serait un article. Le premier ministre l'a précisé. Maintenant s'ils veulent revenir là-dessus, si on écarte bien sûr pour moi toute volonté d'autodétermination, il peut y avoir discussion, mais je crois que la question a finalement déjà été tranchée.

Sur la globalité donc de cette réforme, il y a un pouvoir d'adaptation, un pouvoir normatif.

Il y a aussi une répartition des compétences : plus de pouvoir à la Chambre des territoires, plus de moyens pour l'ensemble des intercommunalités, le mode de scrutin qui doit être revu également pour rapprocher les élus de la Corse des électeurs, parce que la suppression des départements les a, à mon sens, éloignés. Il y a un effort d'investissement aussi qui est demandé dans cette réforme-là, il n'y a pas que le pouvoir législatif, même si évidemment c'est important.

Je crois qu'il faut regarder la globalité de cette réforme pour justement expliquer aux Corses pourquoi nous nous sommes inscrits aussi dans ce travail de concertation, de collaboration et pourquoi il en est ressorti ce texte. Ça, c'est à mon sens important pour que nous portions ensemble, et je vais reprendre vos propos, Madame la Présidente, vous avez dit, « l'autonomie est un moyen et un outil ». Et effectivement, je crois que ce qu'il faut qu'on arrive à faire, et c'est ce qui convaincra, à mon sens peut-être, les Corses qui aujourd'hui peuvent être craintifs, et l'Assemblée nationale et le Parlement, c'est sortir de cette autonomie politique que vous avez portée et qui existera toujours, mais pour arriver à une autonomie pragmatique. Parce que moi je suis élue de terrain, je suis maire, présidente de communauté de communes, et au quotidien, je rencontre des difficultés avec des lois qui ne sont pas adaptées à nos territoires et qu'on a du mal à mettre en place.

Donc si on arrive dans quelques domaines précis, on évoquera, et les lois organiques préciseront les domaines qui pourront être concernés, je crois qu'on pourrait arriver à déverrouiller des situations et en tout cas... Alors il ne faut pas vendre aussi l'autonomie comme le bonheur pour les Corses, ça vous l'avez parfois fait, vous l'avez un petit peu fait aujourd'hui, Monsieur le Président de l'Exécutif, mais un peu moins que d'habitude. Mais voilà, ce ne sera pas le bonheur pour les Corses, mais en tout cas il faut que ce soit des leviers pour le logement, pour le pouvoir d'achat, pour l'emploi et que ce soit facilitateur, et qu'on puisse tenir compte de nos spécificités, parce que oui, il y en a et parfois de Paris, on ne les voit pas ou on a du mal à les comprendre.

Donc voilà dans quelle perspective je me suis attachée à trouver ce juste équilibre, ce compromis et je crois que, avec le travail en commun, nous y sommes arrivés.

Vous aviez votre délibération du 5 juillet, nous avons la nôtre et aujourd'hui, il y a ce texte constitutionnel. Nous avons encore 15 jours pour le finaliser. Mais je crois que c'est déjà beaucoup de travail et que, en tout cas, les Corses ne comprendraient pas qu'il y ait le ministre de l'Intérieur, que nous soyons tous ici présents pour qu'au final il ne ressorte rien de tous ces mois de travail.

Donc je suis plutôt bienveillante dans cette évolution. Bien sûr, nous resterons attentifs pour qu'il n'y ait pas les attributs d'une nation, pour qu'il n'y ait pas de risque d'autodétermination. Mais je crois qu'aujourd'hui, l'enjeu est cette réforme institutionnelle et obtenir des avancées, obtenir des moyens supplémentaires, obtenir du concret pour les Corses.

Nous sommes en passe d'y arriver et après ce sera à nous de convaincre au niveau national, si en tout cas, ici, nous avons déjà cet accord le plus large possible. Et c'est dans cette perspective que j'ai œuvré depuis le début.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Don Jo Luccioni !

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

U gruppu « Fà populu in seme », incù parechji ochji, hà da dà a sensibilità chì hè a soia in tantu chì gruppu naziunalistu, gruppu di a magiurità, gruppu chì hà sempri participatu à issu pruceddu da custruisca un'autunomia è una soluzione pulitica.

Commencer en prenant acte des propositions constitutionnelles qui ont été faites au cours de la réunion de travail place Beauvau, lundi dernier.

Relever 3 niveaux : la consécration d'abord d'un statut d'autonomie de la Corse dans la Constitution, la reconnaissance ensuite dans la loi fondamentale de l'existence d'une communauté insulaire, méditerranéenne, historique, linguistique culturelle et en lien avec sa terre. Et enfin, la constitutionnalisation d'un pouvoir normatif reconnu à la Collectivité autonome de Corse demain, comprenant notamment un pouvoir de légiférer avec contrôle a posteriori du Conseil constitutionnel.

On prend acte de ces écritures constitutionnelles envisagées. Elles sont conformes à la déclaration politique solennelle qui a été validée à l'unanimité ou à une très grande majorité le 23 février dernier. Elles permettent aux élus de la Corse et du peuple corse, et notamment à notre majorité « Fà populu in seme » d'inscrire leurs pas dans le fil historique de notre lutte, et on en dira un mot, dans la délibération du 5 juillet et dans la déclaration politique solennelle du 23 février dernier.

Ce que nous demandons à « Fà populu in seme » et nous y serons, Monsieur le Président, Chers collègues, particulièrement vigilants, exigeants dans les tous prochains jours, dans les prochaines semaines, c'est que ces avancées considérables qui marquent un pas soient validées dans le projet constitutionnel définitif, de façon irréversible.

Et toujours avec à l'esprit la déclaration politique solennelle du 23 février dernier, nous veillerons à ce que des mentions qui ne sont pour l'heure pas confirmées, figurent dans le projet d'écriture constitutionnelle.

On parle d'écriture constitutionnelle d'abord parce qu'à ce stade, contrairement à ce qui peut être relayé ici ou là, la question de la forme de l'inscription de la Corse dans la Constitution, titre ou article, n'est pas tranchée et pour notre part, nous continuerons à défendre un titre pour toutes les raisons que nous avons déjà développées.

Ensuite, la question d'une autonomie fiscale et financière, qui n'est pour l'heure pas mentionnée, devra également être insérée dans le projet constitutionnel.

Mais de façon plus générale, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues, notre groupe « Fà populu in seme » veillera à ce que la suite du processus, notamment la rédaction de la loi organique, permette d'intégrer les ouvertures permises par la révision constitutionnelle qui sera intervenue antérieurement.

Lorsqu'on parle de communauté, bien sûr que nous, en tant que nationalistes corses et au-delà, en tant que Corses, nous nous sommes toujours battus et nous nous battons toujours pour la reconnaissance du peuple corse et de ses droits sur cette terre, mais on est dans des débats techniques et complexes, et parfois, il nous semble important de dire aux Corses qui nous écoutent peut-être que, y compris pour nos amis kanaks, qui eux sont engagés sur une procédure depuis maintenant une trentaine d'années d'autodétermination, avec une souveraineté partagée, y compris pour nos amis kanaks, la notion de peuple ne figure pas explicitement dans le titre constitutionnel dédié. On parle de population.

En revanche, la notion de peuple kanak figure dans le préambule des accords de Nouméa, eux-mêmes mentionnés constitutionnellement. C'est un point important et pour nous, c'est un point important parce que, au-delà de l'aspect symbolique politique fort de reconnaître à travers la communauté historique, linguistique et culturelle, le peuple, on considère que la reconnaissance de ce peuple ne doit pas se limiter à une portée symbolique et décorative, elle doit ouvrir un certain nombre de droits, de droits spécifiques et fondamentaux pour les

citoyens corses, pour la Corse et pour le peuple corse, notamment un statut de résident conditionnant l'accès à la propriété foncière immobilière, un statut de la langue permettant l'avènement d'une société réellement et effectivement bilingue, sécurisant l'enseignement immersif et bilingue, un statut d'île montagne et la reconnaissance du fait insulaire dans toutes les politiques publiques.

On sera vigilants également, s'agissant de la loi organique, sur la nature du pouvoir législatif, sur les conditions d'exercice, sur le champ des compétences, de façon à ce que le pouvoir législatif de la Corse contre la montre demain soit réel, effectif, efficace, conforme à tous les standards des autonomies et des parlements de par le monde.

Terminer en disant qu'on parle de droit, le droit constitutionnel. Demain peut-être, de droit législatif organique, de droit tout court. Mais le droit, c'est un outil, c'est un instrument, c'est un moyen.

L'enjeu, et on l'a tous à l'esprit, en tout cas « Fà populu in seme » sur ces bancs, mais on pense que c'est partagé, c'est de dire qu'aujourd'hui, la situation est telle qu'on a la chance d'avoir à la fois, et y compris dans cet hémicycle, des militants historiques qui se sont battus depuis des décennies, des jeunes, ici, dehors, qui s'engagent au quotidien, qui se sont engagés aussi il y a près de 2 ans maintenant, après l'agression mortelle d'Yvan Colonna à la prison d'Arles, des jeunes qui s'engagent, une majorité nationaliste en responsabilité, une opposition qui n'est pas nationaliste mais qui est respectée et avec qui nous dialoguons constamment, et aujourd'hui nous avons cela et demain, nous ne savons pas ce que nous réservera l'avenir. Et en ce sens, il nous faut réussir ce processus.

Étant précisé, et j'en terminerai là, que le processus ne se limite pas à sa version institutionnelle, qu'elle soit constitutionnelle, organique ou législative. Le processus, il est là pour enraciner la paix, pour solder le conflit politique qui dure depuis des décennies pour la période contemporaine, et à ce titre, comme tous les processus de paix de par le monde dans l'histoire, le processus doit permettre le règlement de la question des prisonniers, des anciens prisonniers politiques, le Fijait, les amendes, le retour à la liberté, les poursuites pénales civiles en lien avec la situation politique de la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole avà a parolla ? Le débat est terminé.

Pierre Ghionga !

Sò meziornu menu cinque, sè nimu ùn parla, à meziornu, ci piantemu.

(Panne de micro de M. Ghionga)

M. Ghionga, vous allez être obligé de réintégrer votre groupe initial pour avoir un micro...

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente, Cari cunsiglieri,

Ùn sò micca ciò ch'ellu ci vole à pensà di a reunione di Beauvau di nanz'à eri.

Per ciò ch'aghju capitu, a pruposta di u ministru Darmanin hè un mischju trà una decentralisazione chè no cunniscimu digià, ma forse ùn po più grande, è un'autonomia amministrativa.

Stu mischju hè fattu da un putere d'adattamento chè no avimu oghje, ma ch'ùn hè mai statu messe in ballu da u Parlamentu. Ci dicenu ch'ellu serà sta volta, a vogliu sperà. È un putere legislativu, ma sottumessu à l'autorisazione di u Parlamentu è un cuntrolu da u Cunsigliu di Statu o u Cunsigliu cunstituizionale.

Allora, simu luntanu di l'autonomia pulitica ch'aviamu vutatu u 5 di lugliu.

In fatti, ùn ritrovu micca a scrizzione d'un titulu ind'è a Custituzione un veru putere legislativu, a nuzione di populu corsu, u statutu di residente, l'uffizialità territorialiale di a lingua corsa, l'autonomia fiscale è l'urrganisazione territorialiale è u modulu di scruttinu.

Ma, sentu chì quelli chì sò in u core di ste negoziazione sò felici è pensenu ch'ella sbuccherà di manera pusitiva.

Dunque, mi basterà di rallegrà mi incù a parolla « autonomia ».

È spergu chì u prugettu finale ùn serà micca troppu luntanu di i mo sogni, è chì da quì à vint'anni i mo purfiglioli seranu fieru d'un babbone ch'averà participatu mudestamente à salvà l'idea di una Corsica ricunnisciuta ind'è a so identità ind'è a Republica francese è ind'è l'Europa.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, è scusate pè stu prublemu tecnicu.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,
Chers amis,

Très vite. Depuis vendredi et la réunion du comité stratégique, au sens de la délégation corse, plus encore depuis lundi et la réunion place Beauvau, tout a été dit, décortiqué, analysé, remis en perspective, donc je ne crois pas utile à ce stade, pour le groupe que j'ai l'honneur de représenter ici, de revenir sur la genèse, l'exégèse, les termes réels ou supposés de ce qui s'est joué. Je crois que les Corses, qui sont un peuple très politique, suivent avec intérêt, même s'ils sont assaillis par les difficultés du quotidien, ce que nous faisons et qu'il n'est point besoin à ce stade, et je le dis avec beaucoup de respect et d'amitié pour l'ensemble des groupes et des collègues, de refaire le match chaque instant.

Dimu, femu, dimu ciò chè no femu, ripetimu ciò chè n'emu dettu... o zitè, c'est important ce qu'on est en train de faire et loin de moi l'idée d'en contester la portée. Et on ne pouvait décemment pas revenir ici après et la réunion de vendredi et celle de lundi sans en dire un mot, mais quand même, quand même et surtout pour l'avenir.

Ce que je retiens de lundi soir, au-delà des mots sur lesquels je dirais deux ou trois choses également, c'est que nous allons nous revoir en mars pour finaliser ce qui a été entrepris l'autre soir, que nous allons ensuite avoir, ce qui est normal et souhaité, une réunion du comité stratégique au sens des deux délégations, corse et Etat, que nous allons dans la foulée nous réunir en session extraordinaire, j'imagine, de l'Assemblée pour débattre ou pas, on verra, des écritures constitutionnelles qui auront été validées, que nous allons ensuite, et en temps masqué, travailler sur les lois organiques, vraisemblablement, puisque tout n'est pas complètement stabilisé, sur une ou plusieurs lois simples, qui va ensuite, et c'est normal, notre groupe, modestement, a insisté sur ce point, consulter les Corses. Et encore après, pondre des décrets qui ne sont pas de notre fait, et pour cause, mais dont on aura, je l'espère, comme de tout le reste, vocation à débattre. En d'autres termes, avec la meilleure volonté du monde, et nonobstant le fait que nous aurons un débat au Sénat, un débat au Palais Bourbon, puis une réunion du

Congrès à Versailles, vraisemblablement à la rentrée, on est donc dans quelque chose qui est long, qui est extrêmement complexe et qui va de notre part, mais je n'ai aucun doute à ce sujet, nécessiter encore beaucoup de travail.

Donc, je crois à ce stade, même s'il en est beaucoup question depuis le début et notamment depuis les événements tragiques qui ont conduit à la mort d'Yvan Colonna et tout ce qui a suivi, je crois effectivement qu'il est maintenant temps que nous posions des éléments de méthode entre nous, que nous distinguons ce qui va relever du débat à l'Assemblée, mais je m'en remets aux uns et aux autres, et notamment à Madame la Présidente, de ce qui pourrait être traité en commission, en comité, etc. Sinon le risque est grand qu'effectivement, durant encore presque deux années, nous ayons des débats répétés, même s'il en faut, et beaucoup, de cette nature-là.

Sur le fond, là-aussi pour aller à l'essentiel, notre groupe dit avec solennité trois choses.

Moi, j'entends ce qui a été développé par Paul au nom de l'histoire et de l'avenir, par d'autres, Valérie Bozzi, le Président, la Présidente, on peut ne pas tout partager, mais on sent très nettement un respect, et on l'a dit, une commune volonté de progresser ensemble.

A « Avanzemu », nous disons donc, forts de ces acquis et de cet état d'esprit, que nous attendent a priori, à côté de tout ce qui est engagé et dont on a beaucoup parlé, la communauté, la constitutionnalisation du lien entre la terre et le peuple, la consultation le moment venu, les droits collectifs qui sont consacrés par la reconnaissance d'une communauté, tout ceci a été abordé.

Donc le reste, 1. la question du titre.

Nous avons entendu ici même le président de la République évoquer l'article. Nous continuons de penser que la démonstration que nous sommes en train de faire pourrait naturellement déboucher sur la question du titre et pas de l'article. Le débat est ouvert. Et nous ne voulons pas à ce stade fermer quoi que ce soit, mais réaffirmer une conviction.

Ça a été dit, y compris me faisant un court instant l'avocat d'autres groupes ou d'autres convictions, que pour éviter un possible, que nous ne craignons pas pour notre part mais que l'on entend, risque de contagion, c'est le titre et non l'article qui paraît le plus pertinent. Sa portée juridique n'est pas à démontrer, sa portée politique et symbolique est évidente. Mais encore une fois, nous entrons dans ce débat comme dans tous les autres, avec un profond respect pour l'ensemble des opinions et bien sûr, la prise en compte de ce qui a pu être dit ici-même par un certain nombre de hauts responsables.

2. Ce qui est notre sens, la pierre angulaire des débats à venir et du moment présent, le pouvoir législatif.

Beaucoup de constitutionnalistes, de juristes autrement plus qualifiés, et c'est bien normal et c'est leur sujet, leur cœur de compétence, se sont exprimés ces derniers temps pour dire que l'article 73 ou quelque chose qui s'en approcherait, je ne parle même pas d'un 72, s'apparentait à des difficultés, voire par certains côtés, à des impasses.

Le moment est donc venu, dans le strict respect là-aussi de toutes les convictions, d'exprimer un avis net qui, pour notre part, comme sur d'autres plans, mais plus particulièrement sur celui-là, n'est rien d'autre que celui déjà exprimé le 5 juillet dernier, à savoir que la Corse, parce que son peuple le souhaite, parce que ses élus très majoritairement, et je ne parle pas de tout le peuple ni de tous les élus, en sont d'accord, cette Assemblée donc, elle devrait, elle doit avoir vocation à légiférer et à régler.

J'entends ce qui est dit sur d'autres bancs. Et souvenons-nous tous que pour notre part, nous n'avons pas voté contre d'autres propositions, c'est dire à quel point déjà nous les respectons et à quel point, aujourd'hui encore, nous les prenons en compte. Mais parce qu'il s'agit, au-delà du pouvoir législatif dont il est question, de solder 50 années de difficultés et de conflits, nous pensons pour notre part, et j'en aurai bientôt terminé, que c'est à ce stade que les choses doivent être posées.

Le débat va faire rage au Sénat. Je discutais au téléphone ce matin avec un ami qui me disait « tu sais, ils ont fait tomber De Gaulle en 1969, ils ne vont pas trembler pour vous ! ». Ça s'entend. Mais je pense plus sérieusement que ce que nous portons, pacifiquement, sereinement, doit le moment venu être pris en compte au bon niveau.

Et ça rejoint ce qui a été développé lundi soir, à savoir que nous ne pouvons pas, et le Président de l'Exécutif l'a dit lui-même lors de l'entretien, nous ne pouvons pas attendre les bras ballants de savoir ce que ce texte deviendra dès lors qu'il sera examiné par sénateurs et députés d'ici quelques semaines. Nous devons faire œuvre de pédagogie, rencontrer, expliquer, dire le fondement de ce que nous proposons et, inlassablement, jusqu'au moment où peut-être nous aurons emporté une conviction majoritaire, revenir devant les élus qui auront une part de la décision, voire même, par certains côtés, LA décision. Donc ça va demander de la méthode, une ingénierie. Le moment n'est pas encore venu, mais nous en parlerons rapidement.

Un mot. J'ai cru un court instant, je le dis sur le ton de la boutade, que mon ami Paul-Félix, dans la presse du jour, me sermonnait ou me mettait en garde.

Après avoir échangé avec lui, comme nous le faisons très régulièrement, et je pense qu'il en dira un mot lui-même, j'ai pu constater plus sérieusement que ce n'était pas le cas et qu'on est davantage, même si des divergences politiques peuvent exister, dans le domaine de l'interprétation que dans celui littéral d'une pensée exprimée.

Il y a des discussions entre nationalistes, il y a des discussions entre nous tous. Moi, je voudrais dire à ce stade et j'en ai terminé, que nous ne devons pas perdre de vue le faisceau de contraintes qui reste extrêmement fort. C'est la raison pour laquelle, s'il fallait retenir un mot de notre point de vue, modestement, ce serait celui-là : travail, travail et travail encore, parce que l'on n'est même pas encore au début des choses et que 12, 15, 18 mois au moins qui vont être très chargés nous attendent.

Je retiens ce qui a été dit sur différents bancs et c'est en cela que je continue et que nous continuons d'exprimer un point de divergence.

Bien sûr que le rassemblement d'une famille politique est important, mais quand bien même devait-il être abouti et finalisé, qu'il continuerait d'en appeler à un rassemblement plus large : celui de tous les Corses. Et nous faisons nous le pari qu'il est a priori possible, sans être minimaliste, pour reprendre les termes de la presse du jour, au moins 10 ans.

Quand nous disions « un texte minimaliste », ça n'était pas sur le fond. C'était pour répondre que lorsque nous écrivions les uns ou les autres, et j'inclus notre groupe dans le constat, des dizaines et des dizaines de pages, nous devons bien l'intégrer qu'au bout du bout, l'article ou le titre constitutionnel ne ferait lui que quelques alinéas. Quand on modifie la Constitution, on n'en écrit pas une nouvelle, on la modifie. Et lundi dernier, nous avons travaillé tous ensemble sur, de mémoire, 6 alinéas. D'ailleurs, il n'y a pas de hasard, au moment où nous nous exprimons, nous recevons sur nos mails respectifs les écritures actualisées envoyées par le ministère de l'Intérieur.

Donc, on voit bien qu'in fine, ce sera ça : quelques alinéas.

Donc, je crois que ces termes-là, ils peuvent vraiment en dire beaucoup.

Nous, nous n'évacuons pas les questions de communauté, de langue, mais nous considérons qu'à ce stade, qui doit encore évoluer, elles sont prises en compte.

Dorénavant, le titre, le pouvoir législatif, et j'en ai terminé, la consultation des Corses sur laquelle nous avons insisté et qui, le moment venu, devra nécessairement intervenir, dans des formes à déterminer, parce qu'on ne

peut pas donner l'impression, même si une majorité nette s'exprime et qu'un profond respect s'empare de chacun des groupes de cette Assemblée, que tout, et notamment cela, se décidera entre nous, sans que nous ayons à revenir devant notre peuple.

Voilà ce stade, ce que je voulais préciser sur tous les plans, et je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Martin Mondoloni pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

J'écoutais Don Jo Luccioni déployer, avec la fougue de sa jeunesse et le talent aussi singulier qu'il sait manifester, la doctrine de son parti et Paul, qui sort, posés avec une lucidité ravageuse, les termes du processus tel qu'il s'est engagé il y a un an. Je voudrais plutôt m'exprimer au nom d'une lucidité toute aussi brute et, lumière blanche métallique sans concession, sur la façon dont les uns, les autres avons vécu depuis l'assassinat, parce que Paul l'a bien posé, d'Yvan Colonna qui a entraîné, faut-il le rappeler, une indignation qui dépassait très largement la pensée nationaliste.

C'est un sujet qui, s'il a entraîné un climat d'émeutes, n'en a pas moins entraîné une indignation qui allait bien au-delà du champ politique. Et le péché originel vient, ça a été très bien posé par Paul, du fait que la réponse qu'a apporté l'État à ce climat d'insurrection, c'est l'autonomie. On part de là. Et si on ne se situe pas au départ de cet enjeu, on ne peut pas comprendre comment les uns les autres ont cheminé. Et moi, je voudrais rendre témoignage de ce qui s'est passé dans les grandes lignes depuis.

Dire que, en tout cas dans les 6 derniers mois, nous avons répondu à l'attente qui avait été formulée par le président de la République sur trois champs qui me semblent essentiels : pour l'un qui a été bien abordé ; pour le second qui a été évacué ; pour le troisième qui est encore négocié.

Le premier champ, c'est celui que j'appellerai le champ de la reconnaissance, qui est presque un sujet ontologique. En gros, moi je fais partie de ceux qui ont appréciée en partie le discours du président de la République, parce qu'il avait posé avec des justes mots un sujet qui est celui de la reconnaissance dans ce que nous avons de singulier.

Encore une fois « dans ce que nous avons d'ontologique », c'est-à-dire dans notre rapport au monde : qui sommes-nous et d'où vient ce climat anxiogène de voir disparaître ce que nous sommes ? Et s'il n'y avait qu'une trace positive, constructive à retenir de ce qui s'est passé depuis des mois, je pense qu'au bénéfice d'une intelligence collective, discrète, nous avons réussi à poser ensemble ces termes-là, et ce n'est pas rien quand on sait d'où viennent les uns et d'où viennent les autres, et ça se décline concrètement sur un rapport à la terre.

Faut-il rappeler que c'est notre groupe qui fait en sorte de créer les conditions pour que dans la Constitution, nous reconnaissons que, historiquement, nous avons alimenté un rapport singulier à la terre. Je sais que certains n'en mesurent pas le chemin, mais c'est une vérité absolue qui mérite d'être rappelée.

Nous avons aussi posé, avec nos termes, avec nos réserves, avec nos nuances. Il existe bien des nuances de gris ; il existe, y compris dans mon groupe, des nuances de bleu. Eh bien, il existe des nuances sémantiques pour poser les choses, dans d'autres rapports à la langue. Mais le diagnostic, lui, il s'est fait sans nuance.

Même chose pour ce qui est constitutif de notre vivre ensemble, qu'on appelle communauté ou peuple. Je crois que, ensemble, nous avons cheminé sur une trajectoire qui pose sans la moindre ambiguïté ce sentiment anxiogène d'extinction de ce que nous sommes. Et venant des rangs auxquels j'appartiens, je demande à chacun d'en mesurer le chemin. Et sur ce champ-là, nous avons, me semble-t-il, bien travaillé jusqu'à lundi soir et nous continuerons pour notre part à faire prospérer l'idée que ce que nous sommes doit continuer à être, dans un environnement national mais mondial ô combien perturbé, ô combien soumis à des chocs sismiques, ô combien soumis à des perspectives nationales et internationales particulièrement préoccupantes. C'est le premier champ, le champ ontologique.

Deuxième champ. Il est de coutume et d'usage de rappeler que le Président de l'Exécutif est le gardien des intérêts moraux et matériels du peuple corse. Ce que je viens de décrire pose les conditions et les efforts qui ont été nourris au fil du temps pour défendre les intérêts moraux.

Avons-nous nourri et alimenté avec le même enthousiasme, l'énergie qu'il fallait pour défendre les intérêts matériels de la Corse ? C'est la part manquante de tout ce qui s'est passé.

Avons-nous répondu à la question, non pas l'injonction, la question qu'avait formulée il y a bientôt un an, place Beauvau, le président de la

République « Comment voyez-vous la Corse en 2050 ? » ? Ne verrions-nous la Corse, en 2050, qu'à travers le prisme des institutions ?

Madame la Présidente, vous qui avez organisé un colloque sur l'autorité scientifique du GIEC il y a quelques temps, la Corse ne va pas manquer d'eau ? La Corse ne va pas manquer d'énergie ? La Corse n'a pas besoin qu'on réfléchisse à des investissements massifs ? La Corse n'a pas besoin qu'on parle d'innovation ? La Corse n'a pas besoin qu'on parle des métiers de demain ?

Mais par quel aveuglement, par quel manquement, par quelle vacuité prospective sommes-nous arrivés à ce stade de nos réflexions sans poser le sujet des investissements au niveau des enjeux que représente ce processus dit historique pour l'avenir de la Corse ?

Deuxième sujet matériel : on parle de pacte fiscal avant de parler de pacte budgétaire. Nous allons en parler cet après-midi à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les finances de la Collectivité, nous permettent-elles aujourd'hui de dégager quelque latitude que ce soit ? Nous le savons tous depuis des années, Monsieur le Président. Par quelle faiblesse, là-aussi par quel manquement, sommes-nous arrivés à ce stade de nos négociations sans avoir encore posé ce sujet ? Les intérêts matériels.

Troisième sujet, la mécanique institutionnelle, le cœur nucléaire. J'en arrive aux nuances de bleu. Nous, nous considérons depuis le mois de juillet dernier, mais bien avant, avec la même constance, que le pouvoir d'adapter les lois, puisqu'on nous explique que les lois sont mal adaptées, on pose ce diagnostic, si elles sont mal adaptées, c'est qu'il faut les adapter, est amplement suffisant pour répondre, y compris au premier champ ontologique sur lequel nous avons mis nos idées et notre diagnostic en partage ? Je ne vais pas vous faire une leçon de droit constitutionnel, d'autres le font mieux que moi, y compris d'éminents scientifiques qui nous expliquent très tranquillement qu'une loi adaptée est une loi et qu'elle participe donc de la capacité normative.

En réalité, ce qui nous distingue, c'est que pour certains, cette loi adaptée est considérée comme insuffisante ou improductive et que d'autres veulent une loi de plein exercice. Jusque-là, on pourrait presque s'entendre. Presque s'entendre !

1. Avons-nous fait le bilan ensemble de l'usage que nous avons fait des propres capacités normatives existantes ? Jamais !

2. Est-il utile de rappeler à celles et ceux qui nous écoutent que le pouvoir de faire la loi, c'est le pouvoir aussi de la défaire ?

3. Est ce qu'on va mieux répondre aux problématiques du quotidien lorsque la loi sera moins adaptée et davantage de plein exercice ? Puisque la loi est mal adaptée, adaptons-là. En quoi le fait de l'exercer de plein droit et de plein exercice rendrait-elle plus opérationnelle nos politiques et plus efficiente au service des problèmes du quotidien ? J'en attends encore la démonstration.

Enfin et surtout, puisque désormais c'est dit, assumé, revendiqué et même signé depuis l'instant prétendument solennel que nous avons vécu vendredi... ohimè, ghjeramu 10 ! On était 10 à la signature !

Ce qui est dit, c'est quoi ? C'est que la majorité élargie veut, à l'horizon de 15 ans, puisque 3 blocs quinquennaux ça fait 15 ans, exercer de plein droit et de plein exercice une production législative, avec seul contrôle du Conseil constitutionnel - anc'assai – sur tout, sauf le régalien.

Alors, moi je le dis tranquillement, avec constance, je l'ai dit avant, je l'ai dit vendredi, je l'ai dit avant de rentrer place Beauvau, après ce frugal dîner, je le dis aujourd'hui, dans ce labyrinthe-là, je ne veux pas arpenter.

Je suis donc tranquillement, sereinement, pour les raisons que je viens d'édifier, contre l'octroi d'un pouvoir législatif.

Et je le dis tout aussi sereinement, je n'attends pas que le Sénat donne des coups de rabot, que l'Assemblée nationale donne des coups de hache ou que je ne sais quelle étape du cheminement à venir, fasse son travail. Ce serait trop cynique que de dire « oui, bon, je m'aventure là-dessus, puis le Parlement fera le travail ». Moi, je le dis de façon constante, accompagné, je crois, par une masse significative de gens qui adhèrent à cet état d'esprit.

Il faut que les choses soient claires et je le dis pour ceux qui s'insurgent, et parfois avec des termes un peu drus, de cet état d'esprit : eiu, nant' à sa strada, ùn vogliu micca caminà ! È versu quellu orizzonte, ùn vogliu micca andà ! Ça ne fait de nous ni des anti-nationalistes, mon cher Paul-Félix, ni des bourreaux du processus. Je ne vous blâme pas, ce faisant, quand vous employez ces termes avec votre fan club, je vous plains. Je vous plains car je vous vois les et les autres passer laborieusement de ce que j'appelais la stratosphère, avant de commencer à rentrer dans l'atmosphère et même à voir la piste d'atterrissage. Je comprends que ce soit difficile. Je comprends qu'il soit compliqué de se voir retourner, avec parfois une certaine violence, le principe de réalité à la figure.

Moi, je ne suis pas nationaliste, ça ne fait pas de moi un anti-nationaliste et vous savez trop combien je compte d'amis nationalistes pour ne pas avouer que vous êtes, dans ce genre de sémantique, bien loin de certaines réalités.

Nous ne sommes pas non plus, je cite, « des hommes d'un autre temps ». Mais par quelle capacité prédictive allez-vous nous expliquer qui est de ce temps, qui était de notre temps et qui sera du temps de demain ? Est-ce qu'on connaît les uns et les autres le temps de demain ?

Dans le monde effectif réel dans lequel nous évoluons, moi, je ne sais pas ce que sera le monde de demain. Je sais simplement ou je crois simplement, modestement, avec certains amis, que nous avons intérêt à être mieux protégés des chocs sismiques dans lequel nous vivons. Nous ne sommes pas ce faisant, lorsque je porte cette parole, des bourreaux du processus.

Et je reviens, Monsieur le Président, sur ce que j'ai dit, ce que je revendique au nom de mes amis et ce que je continuerai à revendiquer : la démocratie, c'est simple, c'est le fait majoritaire, y compris si l'instant T+1 est un peu dépassé depuis l'instant T.

Il y a un courant majoritaire en Corse, il y a une volonté du Gouvernement d'avancer vers une piste, je viens de l'évoquer sans la moindre ambiguïté, que je ne partage pas. On ne va pas dresser des barricades demain si on va vers l'octroi d'un pouvoir législatif. Nous n'avons ni les moyens, ni l'envie, parce que c'est le respect du fait majoritaire.

Dans ce fait majoritaire, il y a une expression. Il y a une expression, vous l'avez dit, qui va bien au-delà du monde nationaliste. Je n'ai ni à m'en réjouir, ni à le blâmer. C'est un état de fait. Il faut faire. Il faut que le Gouvernement compose avec cet état de fait, pour isolé que je puisse être dans mes pensées.

Mais je veux dire, pour conclure, Madame la Présidente, que je me suis parfois senti un peu seul dans nos travaux. Assez seul vendredi dernier. Surtout à la fin. Très seul, ou presque, lundi. Seul, mais pas isolé. D'abord parce qu'en paix avec ma conscience. D'abord pas isolé, parce que je crois représenter une masse significative, et quand je dis « significative », ça ne veut pas dire majorité silencieuse.

Il y a des gens qui nous écoutent, ici, qui doivent se reconnaître dans une certaine alternative à ce qu'historiquement, vous proposez depuis des années.

C'est au nom de cette masse significative, au nom de cette masse silencieuse que je voulais aujourd'hui m'exprimer, au nom de ces gens qui ne sont pas là pour faire le scoop, qui ne sont pas là pour faire date, qui ne sont pas là pour faire du bruit, mais qui avec moi essayent de faire sens et de faire prospérer la démocratie, et la démocratie, comme disait quelqu'un, elle consiste bien souvent à se méfier d'une idée, surtout quand il n'y a qu'une idée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Alors Paul-Félix Benedetti, Romain Colonna.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais commencer par, je dirais, une sémantique historique, peut-être lyrique pour certains.

Aujourd'hui, on est au début, au début d'un grand voyage. Ce voyage, c'est l'émancipation de la Corse. Les retrouvailles avec un espace de liberté, de mieux vivre et de légitimité.

Je suis indépendantiste, je le reste, je le resterai.

J'accepte par fatalité pragmatique une conception étapiste de ma recherche de souveraineté.

Lorsque nous nous rendons à des discussions aujourd'hui, nous y allons pour une première étape, l'étape de l'autonomie, et uniquement pour cela.

Ce qui veut dire que j'admets, sans naïveté, que la France jacobine d'hier et d'aujourd'hui, ne modifie pas son Article 2, qu'elle ne parle pas du peuple corse parce qu'il n'y a qu'un seul peuple français.

J'admets qu'elle ne parle pas de coofficialité parce qu'elle a toujours à son esprit les lois de François 1^{er}, de plusieurs siècles, qui ne reconnaissent que le François comme langue du Royaume.

J'admets que les discussions se font place Beauvau et qu'elles ne se font pas au Hilton de Genève et que je ne discute pas de l'indépendance.

Maintenant, la réalité de la Corse, c'est 50 ans jalonnés de sacrifices, de chaos et c'est la validation de ces 50 ans par un consentement très fort de tous les Corses qui, à plus de 70 %, dans la rue, dans les urnes, dans cet hémicycle se sont prononcés pour le changement. Et ne pas en tenir compte aujourd'hui, c'est chercher un passage en force qui n'est pas responsable.

Oui, ceux qui sont contre aujourd'hui, ne seront pas les bourreaux du processus. Mais est-ce que jadis, le peuple de Judée a été le bourreau de Jésus ? Non, il a été le sauveur de Barabbas. Mais il ne faudra pas que certains ici se comportent comme les sauveurs d'un Etat français archaïque et jacobin.

Je crois que le respect que nous avons les uns avec les autres, l'amitié que nous avons, cette classe générationnelle qui fait que nous nous parlons, pour certains, depuis notre plus tendre enfance, doit nous permettre de comprendre ce qui nous sépare et ce qui nous agrège.

Ce qui nous agrège, c'est le fait d'être Corses par pur hasard, parce que nos descendants, nos aïeux sont nés ici et qu'ils nous ont façonné de manière différenciée avec une histoire, une culture, une langue. Mais aussi parce que, après ce hasard, on a reçu en héritage la nécessité et le droit de chercher à se préserver, à continuer à exister, à ne pas disparaître. Et, je pense que dans cet hémicycle, ce constat est partagé.

Ensuite, il y a des positionnements d'opportunité, des positionnements de conviction qui font que nous avons des oppositions frontales sur certains points.

Mais en ces temps modernes, je vais prendre l'exemple de la France qui en ce moment fait une réforme constitutionnelle pour valider le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes. Et je vais faire un clin d'œil à Simone Veil. Elle a aussi écrit que l'avenir ne nous apporte rien, qu'il ne nous donne rien, mais que c'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner. Et ça vient de quelqu'un qui, à un moment donné de sa vie, n'avait aucun avenir. Et je fais ce clin d'œil avec d'autant plus de malice, qu'alors que quasiment 95 % de tous les parlementaires, Parlement et Sénat réunis, l'un des nôtres s'est montré et s'est illustré dans l'archaïsme et le repli sur lui-même.

Donc dans ces conditions, vous comprenez bien que de consensus, il ne peut pas y en avoir parce que, idéologiquement, sur de nombreux points, nous ne sommes pas les mêmes, sur le rapport aux uns, aux autres, sur le rapport à l'argent, sur le rapport à l'homme, à la femme et sur le rapport à la Corse.

Moi, j'estime qu'en tant qu'indépendantiste issu d'un monde violent, le fait d'être déjà dans un hémicycle, d'exprimer avec sincérité, avec franchise des positionnements difficiles mais, je l'estime, cohérents, je fais un pas vers la paix et je vous tends la main en permanence.

Aujourd'hui, on ne demande à personne de sauter du train, mais le train, il roule, il est en marche, c'est le train de l'histoire. Il mettra peut-être du temps à arriver, mais il arrivera un jour parce que, même si certains font sauter des ponts, nous les reconstruirons et nous avancerons.

Bien entendu, toutes les arguties sont bonnes pour refuser de prendre en compte la position majoritaire des Corses. Lorsqu'une partie des non-nationalistes progressistes signe avec nous un texte corse de valeur normative,

très forte, avec l'acceptation d'un pouvoir législatif qui est obligatoire si on veut parler d'autonomie et lorsqu'à Paris, on nous dit clairement qu'il n'y a pas d'accord et qu'à ce titre, il appartient au Gouvernement de décider lui-même à notre place, et qu'il se prévaut en plus des divergences du mouvement nationaliste, je me permets de dire à Paris, en réunion publique hier et maintenant, que les divergences du mouvement nationaliste ne sont pas des divergences de fond lorsque l'on discute du minimum de l'autonomie et que l'essentiel de nos divergences, est lié à nos rapports humains, à notre passé avec les premières grosses divergences en 1989, avec la première scission au sein du mouvement indépendantiste, 1992 et le reste, et j'en passe. Et à aucun moment, Mon Cher ami Jean-Christophe, hier en tout cas, je n'ai eu un seul mot désobligeant pour aucun mouvement national. Il s'agit d'une construction intellectuelle qui est là aussi pour saborder le processus en cours.

Donc, je crois qu'il nous appartient d'être responsables. L'inscription de la Corse dans la Constitution doit sanctuariser la Corse, elle doit permettre aux générations futures de pouvoir continuer à revendiquer en ayant de l'espoir. Et on ne pourra pas se contenter d'un article biaisé, avec une rédaction interprétable. Un acte constitutionnel, c'est la matrice et c'est le point de repère de toutes les lois et il serait paradoxal que je sorte d'une réunion, où certains, alors qu'il est écrit que nous avons théoriquement un droit législatif à venir, considèrent, parce qu'ils ont des explications de texte en amont, qu'en fait on n'a rien, qu'on est dans la stratosphère, qu'on va descendre dans l'atmosphère et qu'au final on va se scratcher.

Je ne suis pas un bon pilote, mais je suis un très bon marin. Et je sais qu'une seule chose, quand il y a une grosse tempête, il faut rester au large, ne jamais chercher à rentrer dans un port, surtout si on ne connaît pas la passe.

Donc, moi j'estime qu'aujourd'hui, on doit avoir cette validation constitutionnelle. Je pense qu'elle est potentiellement forte. Je le vois en lisant « Le Monde » d'aujourd'hui, avec la position des Guyanais qui réclament la même chose. C'est important, ça veut dire que peut être on est en train d'avoir quelque chose.

Alors, on peut chercher à nous priver de ce droit légitime qui a été validé par tous les Corses qui veulent en finir, qui veulent avoir une fin de cycle. 50 ans après, c'est dur de continuer à se justifier en permanence. Je fais un rappel : l'Italie a donné l'autonomie à ses îles il y a 77 ans, le Portugal il y a 48 ans, l'Espagne il y a 41 ans. Nous dans combien de temps ? En 2025 ou en 2105 ?

Donc, il appartient de choisir aujourd'hui. Moi, je ne demande qu'une chose, que ceux qui soient fondamentalement contre et minoritaires, ne cherchent pas à faire jouer un droit de veto. Ils ne sont ni les USA, ni la Chine, ni la Russie

à l'ONU. Ils sont un groupe politique qui a été largement battu aux élections, largement battu dans l'opinion publique corse et ils doivent nous respecter comme nous les respectons.

Je crois que faire autre chose, ça sera nous forcer à devenir plus durs, parce que ça voudra dire que l'apprentissage de la démocratie en Corse n'existe pas. Et il faut retenir les leçons de l'histoire, on ne peut pas empêcher quelqu'un d'être lui-même et de construire son avenir.

Et enfin pour conclure, pour revenir à Jacques Monod, que j'ai plagié au début de mon intervention, je vais revenir sur la conclusion de son ouvrage : « Le hasard et la nécessité », et je le laisse méditer à nous, aux nationalistes, et aux autres, c'est que le destin, le devoir de l'homme n'est écrit nulle part et c'est à lui de choisir entre le Royaume et les ténèbres.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signore Presidente.

Vi vulia dì chì quì, aghju da pruvà à piglià a parolla micca in tantu direttamente di membru di « Fà populu in seme », nè mancu in tantu cà naziunalistu corsu, quì tuttu mondu sà da induva vinemu, chè no semu naziunalisti, aghju da piglià simpliciamente a parolla in tantu cà Corsu è in tantu cà demucratu.

En tant que Corse et en tant que démocrate et observateur depuis plusieurs années de la situation politique, pour que l'on s'arrête, me semble-t-il, c'est important sans refaire le match comme cela a été dit, mais sans passer sous silence ce qui se passe depuis quelques années à travers trois choses.

La première chose, c'est de nous resituer en 2014 à-peu-près. En 2014, quand les nationalistes n'étaient pas en capacité dans cet hémicycle ou ailleurs, de s'entendre sur un projet politique et notamment de consacrer l'autonomie comme projet politique qui, faut-il le rappeler, a été l'essence du combat de la famille que je représente à ce micro - après chacun jugera qui a la paternité de la défense de la terre ou de la langue ou d'autres choses - qui a été, faut-il le rappeler aussi, le slogan principal de campagne de la liste « Fà populu in seme » : une autonomie de plein droit et de plein exercice, donc bien avant le début de ce processus. Et tout ça a débouché sur la délibération du 5 juillet.

Personne, en 2014, n'aurait parié un euro sur notre capacité collective dans cet hémicycle à proposer une délibération aussi haute à la fois dans le contenu, à la fois dans la forme qui puisse agréger la quasi-totalité de la famille nationaliste. Ça, c'est 2014.

Également en 2014, personne n'aurait parié un seul euro sur notre capacité à nous retrouver le 23 février, et je voudrais m'arrêter un instant parce que je crois qu'au cours de nos débats, on est passés un petit peu trop vite sur ce qui s'est réellement passé vendredi, sur notre capacité à déclarer de manière solennelle, alors on peut toujours revenir sur les mots et dire que c'était prétendument solennel. Je voudrais simplement vous rappeler, rappeler aux Corses qui nous écoutent que le titre de ce qui a été signé par l'ensemble des participants est intitulé « déclaration solennelle ». Déclaration solennelle qui a été ratifiée par les mêmes nationalistes qui avaient ratifié la déclaration du 5 juillet, et qui a été ratifiée non pas par une ou deux personnes de la droite, mais qui a été ratifiée par l'écrasante majorité de la famille de droite.

Alors, on peut toujours minimiser et dire « oui bon, c'est un fait parmi d'autres ». Quelqu'un me disait de manière presque anecdotique ce matin, c'est un sentiment tout à fait personnel, un non élu me disait : pour moi, ce qui s'est passé vendredi dernier à l'Assemblée de Corse à l'issue de 6 mois de travaux, donc c'est pour ça que c'est important aussi qu'on dise aux Corses ce qui s'est passé pendant 6 mois, est tout aussi important, voire plus important que la déclaration du 5 juillet.

Le challenge ou la difficulté était, moi-même je l'ai souvent dit, je reprends mes mots de l'époque, de cheminer les uns vers les autres. C'était non pas pour faire plaisir au président Macron, non pas pour répondre à une injonction ministérielle, mais c'était pour montrer notre capacité politique à un moment donné, sur la défense des intérêts supérieurs de la Corse, à nous entendre profondément sur le présent, le passé aussi en réglant le conflit politique, sur le présent et sur l'avenir pour les enfants de cette terre.

Je parle sous le contrôle de la présidente de l'Assemblée qui a suivi avec moi assidûment les travaux de la commission des compétences législatives que j'ai l'honneur de présider. Nous avons auditionné le président du Trentino Alto Adige dans cette commission. Il nous avait alerté il y a plus d'un an, je reprends un mot qui lui était cher, sur la nécessaire intesa. Il nous avait dit, il n'y aura pas de processus politique heureux, il n'y aura pas de débouchés politiques si d'une part, entre vous, vous ne faites pas preuve d'intesa et si à l'issue avec l'État, vous ne faites pas preuve d'intesa. Je crois que vendredi, à l'issue de plusieurs mois de travaux et de réflexions, je pense que collectivement, à une écrasante majorité, nous avons fait preuve d'intesa.

Je voudrais rassurer peut-être les Corses qui sont dans le doute et parfois le doute nous traverse aussi, est-ce qu'à ce stade cela veut dire que nous allons être d'accord sur tout, en permanence, ad vitam æternam avec Valérie Bozzi par exemple, ou Laurent Marcangeli ou d'autres ? Bien évidemment que non. Mais ça c'est la conduite des affaires politiques qui veut que l'application de telle ou telle politique publique puisse prendre telle ou telle orientation. Ça c'est la vie normale d'une Assemblée démocratique.

Mais est-ce que sur l'essentiel qui nous anime dans le corpus revendicatif corse maintenant depuis 50 ans et depuis ce processus qui a débuté suite au drame de l'assassinat d'Yvan Colonna depuis 2 ans maintenant, est-ce que nous avons été en capacité, les uns et les autres, de marcher, de nous tendre la main, de nous regarder, de nous faire confiance, de dégager l'essentiel pour laisser le secondaire de côté et que le secondaire ne soit pas des éléments bloquants pour l'avenir de ce pays ?

Je crois que nous avons globalement réussi et je voudrais à ce stade souligner une dernière fois l'effort qui a été consenti par les uns et par les autres.

Je vous disais en 2014, personne n'aurait parié sur notre capacité à produire la délibération du 5 juillet. Je vous disais en 2014, personne n'aurait parié un euro sur notre capacité de déclarer de manière solennelle avec tous les présents et ceux qui n'étaient pas présents avaient laissé pouvoir, faut-il le dire puisque le document est quand même paraphé par l'ensemble des signatures, personne n'aurait parié un euro. Je voudrais dire également qu'en 2014, personne n'aurait parié un euro sur la capacité de l'État à cheminer avec toutes les difficultés, je ne l'étais pas à ce moment de mon propos, sur l'autonomie, sur la capacité normative, sur un pouvoir législatif, sur la généralisation de l'immersion, sur la constitutionnalisation du lien à la terre, sur une communauté historique, culturelle, linguistique, insulaire. Personne n'aurait parié un euro !

Moi, je voudrais qu'on s'arrête un instant et qu'on se dise quand même tout le chemin qui a été parcouru à une époque où, lorsque nous accédons aux responsabilités en 2015, sur le programme de l'autonomie que nous respectons encore aujourd'hui, le Premier ministre de l'époque ne passe même pas un coup de fil au Président de l'exécutif. Ce n'était pas il y a 50 ans, ce n'était pas il y a 30 ans, c'était hier matin.

Donc, pour ces trois raisons, celle de notre capacité, nous nationalistes, à produire un sens commun, sur notre capacité, entre Corses démocratiquement élus, à produire du sens commun ici et sur notre capacité de renouveler le contrat avec l'État, je crois que depuis vendredi nous avons fait énormément de chemin. Et il ne faudrait pas, à l'issue de ce chemin, que l'on nous demande toujours de franchir une marche supplémentaire pour, au final, essayer de nous faire tomber.

Ça a commencé en nous disant : gagnez les élections, ce que nous avons fait. On nous a dit : gagnez les élections, mais majorité relative, ça ne suffit pas, il faut les gagner en majorité absolue, c'est ce que nous avons fait. Ensuite, on nous a dit : mais l'autonomie, on ne sait pas ce que c'est, nous l'avons défini pendant un an. Ensuite on nous dit : mais on ne sait pas ce que vous voulez pour l'autonomie, nous l'avons dit dans la déclaration du 5 juillet. Ensuite on nous dit : vous ne vous êtes pas assez entendus avec les forces plus conservatrices, c'est ce que nous avons fait pendant 6 mois.

Nous disons très tranquillement que maintenant, il est temps d'aboutir sur un statut d'autonomie pour la Corse et les Corses, que nous avons répondu, nous avons répondu à toutes les difficultés, toutes les difficultés qui étaient devant nous sur le chemin. Et, il ne faudrait pas au prétexte que prétendument, nous ne définirions pas avec précision ce que sera la Corse en 2250, qu'on nous dise en 2024, « vous n'avez pas l'autonomie ». Ça, ce n'est pas un argument qui est recevable à ce stade-là.

Donc je terminerai en disant, j'ai rappelé trois temporalités d'un passé extrêmement récent, je voudrais évoquer trois temporalités, et je le fais très rapidement, sur ce qui nous reste à faire dans le cours, le moyen et le long termes.

Le court terme, ce sont les quelques heures, les quelques jours qui séparent nos débats que nous avons actuellement avec la rédaction et un accord avec le Gouvernement. Nous à « Fà populu in seme », nous voulons y croire et nous disons très tranquillement, très sereinement que nous serons prudents aux côtés de la présidente de l'Assemblée de de Corse et aux côtés du président du Conseil exécutif et de son exécutif, et avec les autres élus de la Corse, nous serons prudents pour que la rédaction commune puisse satisfaire l'ensemble des parties et notamment le combat démocratique de cette île depuis des années.

A moyen terme, et de manière presque concomitante, le contenu des lois organiques, il ne s'agirait pas un seul instant, que les choses soient claires, disons-le dès à présent, qu'il y ait une rédaction constitutionnelle et qu'à travers les lois organiques, tout le combat politique et le fruit des discussions depuis maintenant 10 ans et depuis 2 ans plus précisément, soient vidés de tout contenu. Donc nous serons du côté de « Fà populu in seme » à vos côtés, pour être extrêmement vigilants.

Et aussi dans le moyen terme, et là, je le redis, en tant que farouche démocrate : mais qui dans cet hémicycle a peur un seul instant de la force démocratique, de la force de notre projet, de la force de nos convictions pour aller à la rencontre d'autres démocrates qui composent le Parlement français ? Qui a à rougir de ce que nous avons fait dans notre combat politique récent et moins récent, pour dire au Parlement français, à l'Assemblée nationale et au Sénat, aux

côtés des députés de la Corse, de dire : voilà qui nous sommes, voilà ce que nous voulons, voilà pourquoi nous le voulons, voilà comment nous voulons travailler avec vous, voilà comment nous voulons cheminer avec vous ? Ça c'est le moyen terme.

Mais je terminerai en disant sur le long terme, et je reprends encore une fois ma casquette de président de la commission, Madame la Présidente de l'Assemblée, rappelez-vous des mots du président du Val d'Aoste, Monsieur Bertini, qui nous disait, nous avons débuté avec Monsieur Casualder le rapport de la Commission en disant : « Non abbiate paura, l'autonomia è ricchezza » et nous avons terminé en disant avec Monsieur Bertini que l'autonomie serait un combat permanent.

Nous le disons pour les plus jeunes, pour ceux qui nous écoutent que nous veillerons dans les années à venir à faire perdurer les acquis du peuple corse à travers ce que nous allons obtenir et ce pourquoi nous allons nous battre dans les prochaines heures et les prochains jours. Nous ferons prospérer ce qui doit être prospéré, nous modifierons ce qui doit être modifié, mais que la culture qui est la nôtre est une culture profondément démocratique, mais est une culture du combat, du combat pour la défense des intérêts de la Corse et des Corses, c'est l'essence de notre vie politique. Ça a été le combat d'hier, le combat d'aujourd'hui, et ça sera le combat de demain.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Alors effectivement, je ne vais pas refaire la genèse de la façon dont nous nous retrouvons ici, aujourd'hui. Je vais simplement rappeler quelques éléments de de contexte, parce que finalement le résultat de ce cycle de négociations et le document face auquel nous nous trouvons aujourd'hui, est le résultat de la façon dont ont été menées, ces deux années et je me suis évertuée à le dire, en prenant soin à chaque fois de neutraliser tout rapport de force politique, les négociations jusqu'à aujourd'hui, finalement, à se conformer à ce qui chaque fois était attendu par Paris. D'ailleurs, il y en a eu un rappel à l'instant par le précédent intervenant.

Donc chaque fois, effectivement, on s'est contentés de se conformer à ce que le Gouvernement français attendait de nous, jusqu'au dernier coup de pression de Gérald Darmanin qui, invitant à un repas et désignant les invités, a poussé à ce qu'il y ait une déclaration solennelle. Alors, je ne balais pas le travail qui a précédé cette déclaration solennelle, je ne balais pas le travail de la Conférence des présidents à laquelle je n'ai pas été associée et où je constate qu'il y a eu une recherche de consensus au plus petit dénominateur commun.

Mais là encore, je vois aussi que dans cette déclaration solennelle, il y a, premièrement la reprise des éléments de langage du discours d'Emmanuel Macron dans cet hémicycle le 28 septembre dernier, la question d'une communauté linguistique, historique, les éléments de langage d'Emmanuel Macron sur la question de la langue, coofficialité deviendrait un service public de la langue, et un certain nombre d'ambiguïtés laissées dans le texte, où on peut reconnaître effectivement, si ce n'est la plume, la traduction des mots du Président de la République française dans cet hémicycle.

Ensuite, il y a finalement la proposition face à laquelle nous sommes aujourd'hui, officiellement, en effet, moi pour l'instant, je n'ai pas vérifié, mais je n'ai pas reçu la dernière version, mais bon, ces derniers temps il y a beaucoup de mails qui ne me parviennent plus, donc, je n'ai pas reçu la dernière version mais d'après ce que j'ai pu en voir et en apprendre, elle est finalement conforme ou quasiment conforme aux attentes qui sont exprimées, notamment dans la déclaration solennelle.

Tout le monde s'est placé en perspective, vous verrez que moi aussi, de la place où je suis et pour la tendance que je représente, je vais tenter de me placer en perspective. Mais je pense qu'il y a quand même quelques éléments qui valent d'être posés à ce stade. Elle est deux crans en-dessous de la délibération Autonomia, sur laquelle je me suis abstenue en rappelant que bien sûr, nous pouvions avoir en partage, un certain nombre de choses qui étaient fixées, mais que demeuraient des ambiguïtés et des ambiguïtés qui laissaient trop de place aux interprétations futures.

Alors sur ce que nous avons en partage, deux crans en-dessous, je l'ai rappelé, substituant le vocabulaire macronien, le peuple, la coofficialité. La question du statut de résidence, glissement sémantique qu'on entend régulièrement, j'attends là-aussi de voir comment cela va s'écrire et pour plusieurs raisons. Sur la question du peuple, Don-Joseph Luccioni a rappelé que même, pour faire aujourd'hui passer la notion de communauté, que même pour nos frères kanaks, il n'y a pas « peuple » dans le texte constitutionnel afférent. Non ! En effet, il n'y a pas « peuple », mais il y a « citoyenneté » et surtout il y a notion d'accession à la pleine souveraineté.

Ensuite, en effet, la notion de peuple est mentionnée aux accords de Nouméa, les mêmes accords qui sont, eux, constitutionnalisés par le texte constitutionnel. Donc troisième étage, nous n'avons pas d'accord préalable, ni de paix, ni de résolution du conflit où est mentionnée la notion de peuple factuellement à ce stade. Donc, la notion de communauté n'est pas acceptable à ce stade et en l'état.

Sur la question de la coofficialité de la langue, je le rappelle, mais je suis étonnée d'avoir, et je m'étais déjà étonnée sur ce point au mois de novembre dernier, d'avoir à en faire la démonstration lorsque j'avais entendu par ceux avec lesquels nous avons défendu, et je suis convaincue que nous l'avons toujours en commun, vous voyez, la notion de coofficialité, que c'était un peu symbolique. C'est tout sauf symbolique. Des droits s'y rattachent, comme à la notion de peuple, parce qu'anthropologiquement une communauté, ça peut aussi définir un peuple ; politiquement et juridiquement ce n'est pas la même chose.

Donc la notion de communauté linguistique, culturelle dont on nous dit qu'elle pourrait servir à définir et ensuite à rattacher pour la suite, c'est-à-dire pour la loi organique, des droits, elle, elle est très symbolique à ce stade. Elle serait dans un préambule, elle serait un artifice symbolique à ce stade tel que rédigé : la communauté linguistique, historique.

Vous avez eu raison de me faire penser à la question de la Kanaky puisque j'ai évoqué la citoyenneté d'ailleurs pour le statut de résidence ou de résident, je vous le concède, pour l'instant, vous continuez à évoquer statut de résident, clairement restreint à la question foncière et immobilière. Je ne vais pas le nier, on l'a défendu seuls pendant des années, ça serait une avancée. En revanche, pour l'instant ce n'est pas du tout garanti par le texte tel que l'écriture constitutionnelle l'ouvre aujourd'hui, parce que je vous le dis : « communauté linguistique attachée à sa terre », ça reste pour l'heure très artificiel.

Ensuite, la question de la résidence telle que mentionnée, ça exclut, vous le savez, la question de la citoyenneté, la question de la définition d'un corps électoral, la question de l'accès à l'emploi. Voilà pourquoi le Gouvernement français souhaite qu'on serre bien la vis autour de la question du statut de résident qui ne serait renvoyé qu'à la durée.

N'oublions pas la question des intérêts moraux et matériels et la question des intérêts propres que je ne vois pas figurer.

Ensuite, pour ce qui est du niveau d'autonomie, on est en-dessous des standards européens à ce stade, tel que je le vois. Dans le texte, il doit y avoir, je l'ai entendu, il doit y avoir les matières et compétences visées, et là peut-être qu'on peut rattacher des choses qui pourraient se décliner dans la loi organique, parce

qu'on dit bien décliner ce que l'on ferme dans le texte constitutionnel, on ne peut pas l'ouvrir dans la loi organique. C'est faux.

Donc à un moment donné, sur cette question-là, par exemple, tout renvoyer à la loi organique, c'est signer un chèque en blanc, chèque en blanc qui, je ne sais ce qui a été dit durant le dîner de Beauvau, en revanche, j'ai pu écouter attentivement tous les intervenants et le ministre de l'Intérieur français, Gérard Darmanin, qui a bien pris le soin de préciser une chose : que les matières et compétences, interview « ViaStella », « Corse Matin », les matières et compétences étaient renvoyées à la loi organique et ne figureraient pas dans l'écriture constitutionnelle. Ça, on ne peut pas laisser passer, si vous voulez qu'il y ait un niveau, c'est impossible. Il l'a déclaré au sortir du dîner. Et il a dit : cette condition, condition, les matières sont renvoyées à la loi organique.

Vale à di, quì, ci hè un periculu maiò. Doivent figurer : langue, foncier, fiscalité, éducation, santé, et je ne suis pas exhaustive, tout ce que nous voulons voir figurer dans la loi organique, si nous misons là-dessus. Là on est très, très, très en-dessous dans la proposition.

Je le disais, je me placerai en perspective, il faut, s'il est encore temps, parce que sur certaines matières, je crains que nous n'ayons déjà renoncé, il faut, s'il est encore temps, redresser la barre. Madame la Présidente, vous disiez, il faudra mettre les bons mots au bon niveau. C'est précisément, ce que je partage là. Aujourd'hui, les bons mots au bon niveau, ils n'y sont pas.

La question du contrôle du Conseil d'État en amont aussi, c'est une étrangeté qui n'a pas été levée. La question, l'écriture peut-être cela a-t-il été corrigé, mais aujourd'hui entre adaptation et capacité normative et pouvoir législatif, ce n'est pas du pouvoir législatif là aujourd'hui. Et si l'on parle de transfert, alors moi l'évolutivité des transferts, ce n'est pas la question, ce n'est pas la question de l'évolutivité des transferts, c'est la question des transferts sanctuarisés qui ne figure pas. Quel transfert de compétences ? Ce n'est pas sanctuarisé. Est-ce que sur certains on va nous donner le pouvoir d'adaptation ? Sur d'autres on va nous habiliter ? Sur d'autres on va nous bloquer ? Rien n'est clair et le diable se niche dans les détails. Quessu u diavulu, u cunniscimu !

Alors, on est en-deçà du standard.

Et puis, ce qu'il a été fait référence ces derniers temps dans les médias, chaque fois que nous ouvrons la bouche, on fait référence à ce que nous avons fait en 2018 ensemble. Je vous invite à relire la délibération du 8 mars 2018. Pourtant, ce n'était pas le même niveau la négociation Gourault, ce n'était pas le même niveau, mais dans la délibération du 8 mars 2018, il y a plus que ça, il y a plus que ça dans la proposition d'écriture. Là, on est dans un article, allez, un 73,

on est en 74 moins 1. On est dans un 73. Si l'on relie ce qui partait de la Corse, parce que Madame la Présidente, là-aussi je vous rejoins, l'Assemblée de Corse doit rester la matrice, ce qui partait de la Corse, il y avait plus que ça. Et Dieu sait si ça ne me satisfaisait pas déjà à l'époque, mais il y avait plus que ça, et Dieu sait si parfois nous avons fait valoir nos insatisfactions.

Sinon je le répète, communauté, là oui, nous risquons d'y venir à une symbolique où on nous aura fait plaisir : vous êtes une communauté qui a le lien à sa terre, c'est fantastique, on vous a entendus ! De manière effective, c'est quoi ?

Alors tout ça, je pense qu'il faut véritablement le sécuriser et ne pas dire, on va travailler dans la loi organique, décline la Constitution, décline, sapemu ch'è a Custituzione, una volta ch'ella s'apre, ogni volta tutti i seculi !

Alors, moi je crois qu'à ce stade, tout ça doit être sécurisé, tout ça doit être travaillé, tout ça ne doit pas être accepté. Et je le redis, jusqu'à aujourd'hui, tout a été accepté, on a déferé aux injonctions et on a affaibli, affaibli, affaibli. Quand on me dit, il y aura la censure du Sénat, du Parlement, avant de passer sous les fourches caudines, emu dighjà cacciatu tuttu, ch'è ci hà da firmà ?

Donc s'il est encore temps, redressons la barre, ça sera mon côté positif. Il faut aujourd'hui dire enfin la vérité aux Corses. Ne pas se payer de mots, et je le dis sereinement parce que tout le monde a convoqué le passé et l'avenir, je vais le dire très sereinement : ne pas se payer de mots et ne pas entretenir l'illusion, parce que j'ai lu sur des journaux différentes déclarations en off de certains responsables politiques, à mè u « off » ùn mi piace tantu, mais bon, moi quand je parle, je parle en « on », ciò ch'elli ci danu, ci vulerà à piglià lu. Ma dopu, ci vole à dì à i Corsi, ch'è cù ciò ch'elli averanu datu, ci vulerà à fà, è attinzioni à e dillusione perch'è s'è no femu cù ciò ch'è scrittu qu'è, hà da esse difficiuli di fà, ancu cù assai vultà.

Allora, s'ellu fermu cusì, ci fermerà per lu pocu, en dehors du mépris je pense, affiché, de cette phrase pour les 60 années de combat que nous avons en partage, je n'en revendique pas plus que beaucoup d'entre vous ici, et de l'exercice démocratique, quand même, puisque vous êtes forts, nous sommes forts normalement d'une volonté maintes fois réitérée. Et c'est à ce titre-là que je pense qu'il aurait fallu entrer depuis le début autrement dans ces négociations, parce que la négociation, c'est l'art du compromis, bien sûr, et je ne méprise pas le fait minoritaire et ceux qui me connaissent ici le savent, jamais. Mais c'est aussi l'art de mettre en œuvre un rapport de force serein, serein mais déterminé. Sinon les concessions, elles se transforment en renoncements et non, il ne peut pas, on n'en a pas le droit, il ne doit pas y avoir de renoncement, ni pour ceux qui nous ont précédés, ni pour ceux qui viendront.

Alors la politique des petits pas, ça aussi, je l'ai entendu, ci vole à esse attenti chî certe affaire ghjunghjeranu cù u tempu, quessa hè vera, et il faudra travailler, sur ça je vous rejoins, il faudra travailler ensuite, ça ne s'arrête pas là. Mais la politique des petits pas, ùn ci vole micca à fà, ch'ellu sia un passu di troppu, au regard de tout ce que je vous ai dit, au regard du fait que nous ne sommes pas aujourd'hui, et je lui disais, il faudra dire la vérité aux Corses, et je vais terminer, s'il s'agit aujourd'hui de négocier les contours d'un statut amélioré, où il y aura plus de pouvoirs et de moyens, oui, incontestablement, il y a un statut amélioré que l'on nous présente.

À cette heure, et tel que cela se profile, ce n'est pas, ùn ci pagemu di parolle, parce que les paroles chez nous, e parolle anu un sensu, à u livellu sucietale, à u livellu puliticu, vale megliu à dî ciò chè no femu, è vale megliu à dî ciò ch'ognunu face, è ognunu si determinarà, chacun prendra ses responsabilités, ça c'est normal, c'est le jeu politique.

À cette heure, et tel que cela se profile, je le dis encore, je n'insulte pas l'avenir, ce n'est pas la solution politique et ce n'est pas la résolution d'un conflit, je le rappelle, il n'y a pas d'accord politique qui a prévalu à cela. Ce n'est pas la solution politique !

Alors tout ne s'écrit pas dans un texte constitutionnel, certes, mais les mots qu'on y met y ont un sens profond, quand on prétend, ce qui n'est pas le cas, je vous le répète très tranquillement aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas, on n'est pas en train de négocier une solution politique, la résolution d'un conflit, ùn ne femu micca troppu. Mais en revanche, c'est ce que nous voulons, mais en revanche, c'est ce dont pourquoi nous devons nous engager, parce que je rappelle et chacun l'a rappelé, donc je n'en ferai pas trop là-dessus, chacun a rappelé d'où nous venons et surtout ce qui a ouvert, après des années de déni démocratique, ce qui a ouvert cette séquence. Oui, il nous faut négocier la situation politique, oui il nous faut nous y atteler, non, aujourd'hui ce n'est pas ça. Bien que l'on sache que ça ne s'arrête pas à une écriture constitutionnelle, mais je le répète, ce qu'on y met à son importance et ce qu'on a dessiné à côté... Qu'est-ce qu'on a dessiné à côté pour l'heure ? Rien, on n'a rien dessiné à côté pour l'heure, il n'y a pas d'accord politique, je le répète encore une fois.

Allora, a risoluzione di un cunflittu, in ogni paese di u mondu, passa per a ricunniscenza, a ricunniscenza à tutti i livelli. In stu casu quì, quellu di u nostru populu di sicuru è di i so dritti, senza a sustituzione di parolle, senza cambià termi, senza svià, senza debulezza è senza renunciu, ghjè què chè no aspettemu, ghjè què chè no vulemu, per contu nostru, ghjè per què chè noi ci battimu. S'ellu ùn hè què, ùn ci paghemu micca di parolle è femu di manera ciò ch'ellu diventessi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parole ? Jean Biancucci per « Fà populu ».

M. Jean BIANCUCCI

À ringrazià vi.

Quand'omu intarvene cusì à l'ultima, ci hè sempre a voglia di risponda à l'unu è à l'altru, ma pensu chì hè u fattu piuttosto di u Presidenti di l'esecutivu, micca di un elettu di a magiurità.

Hè difficiuli stu mumentu quì parchì sò ubligatu di dì chì sò in disaccordu cumpletu incù ciò chè statu dettu da Josepha, s'eddu si taglia à pezzi, ùn ni ferma più nudda, tantu ci vole à spiegà mi à mè, cumu si po avanzà altrimenti, parchì quì ci hè qualcosa chì ùn si capisci micca.

Ma prima di fà un'intervenzione corta, vogliu ramintà chì u nostru amicu è patriottu Yvan Colonna hè statu assassinatu dans cette prison française, la centrale d'Arles, il y a tout juste 2 ans, il avait 61 ans. Il rejoint tous ceux qui ont péri dans les cellules génoises, dans celle de la tour d'Embrun au bagne de Toulon. Il est entré dans l'histoire. Cet assassinat reste et restera profondément dans nos mémoires pendant des décennies et sans doute des siècles.

Alors c'est vrai, depuis, beaucoup d'événements sont survenus. Ça été en quelque sorte le seul effet positif, ça été ce qu'on appelle un événement déclencheur. Rassurez-vous, il n'est pas dans mon intention et à cette heure d'en refaire l'historique.

Il faut tout de même que je rappelle que les choses se sont singulièrement accélérées, notamment depuis le 5 juillet et le vote que vous connaissez. Cette délibération portant sur l'autonomie pleine et entière, pleine et entière, a été perçue comme, et pas uniquement par nous, nationalistes, comme un acte politique majeur de la période contemporaine, dans ce lieu consacré qui est en quelque sorte notre Parlement à nous. C'est peut-être le début.

Faut-il rappeler aussi que le vote a été obtenu avec une majorité de quasi 3/4 des conseillers amenés à voter, je n'ai pas parlé de ceux qui n'étaient pas d'accord, c'était leur droit, mais qu'on le veuille ou non, là-aussi c'est la première fois dans l'histoire contemporaine, qu'un texte, qu'une proposition forte au plan politique, qui a recueilli l'assentiment de la quasi-totalité des nationalistes, a été votée. Ça n'est pas rien, mais c'est important, pourquoi ? Parce que de là, tout

décline. On a, à partir de ce socle politique, décliné une politique qui nous a permis au fur et à mesure, mais quand on rentre dans des discussions, voire des tractations, il ne faut pas s'étonner que dans l'échange, et c'est une contribution que l'on doit, sinon on ne veut pas d'échanges, vos propositions soient revues et corrigées.

Ce qui ne veut pas dire pour autant que nous renonçons. Nous ne renoncerons jamais. Je l'ai dit, je le répète. Alors si l'impression de certains, c'est qu'on renonce, je crois qu'ils se sont trompés de film. Très bien !

Le fondement de cette proposition d'autonomie, c'est la capacité de disposer du pouvoir législatif dans tous les domaines hors du régalién, je parle de la proposition du 5 juillet. En ce sens, et qu'il me soit permis de le dire après les propos que j'ai entendus, elle est conforme à l'accord de 2015 précédant l'union de toutes les tendances nationalistes présentées dans l'hémicycle. On est bien d'accord ? Accord dont je me plais à rappeler que l'expression usitée, admise, partagée était une autonomie de plein droit et de plein exercice.

Pour autant, loin des effets mécaniques, l'autonomie que l'on pourrait obtenir doit être robuste, pérenne et donc irréversible. Elle inscrit de ce fait comme une construction, je dirais même une co-construction graduelle et c'est peut-être cet élément qui nous distingue. La gradualité, elle est imposée par la réalité de la situation. On n'y échappe pas, sauf à rentrer dans un discours idéologique, mais en essayant, je pense que c'est le souhait de tous les élus, de rester dans ce domaine qui est celui de la défense des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse. Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes là-dessus.

C'est aussi l'expression, ce devrait être l'expression de toutes les sensibilités de notre peuple. Et c'est à ce titre qu'on pourrait parler d'investissements collectifs. On a vu que la notion de progressivité a peut-être été perçue comme un frein, là-aussi cette notion s'impose.

Mais au-delà de ce que je viens de dire, il s'imposait aussi un rapprochement politique avec d'autres qui ne pensent pas comme nous. La séance du comité stratégique de vendredi dernier, je crois, est arrivée comme un point d'ordre pour nous rappeler qu'on peut être d'accord sur l'essentiel, même s'il y a quelques désaccords à la marge.

Le rendez-vous de Beauvau, alors je ne peux pas vous en parler dans les détails, je n'y ai pas été invité, j'ai été le seul président à ne pas avoir été invité, donc d'autres vous en parleront, mais c'était juste une pointe d'humour. Je ne suis pas passionné par les dîners à la place Beauvau ou ailleurs.

Il y a quand même des éléments sur lesquels on doit axer notre réflexion et essayer de voir comment les choses effectivement peuvent être améliorées, parce qu'il n'est pas dit que les propositions qui ont été faites ne puissent pas être enrichies à tous les niveaux d'ailleurs. Cela permet quand même, on doit l'admettre, d'ouvrir une porte ou d'entrouvrir une porte qui est celle de la révision constitutionnelle. Cela permet aussi la reconnaissance à travers « la communauté » d'une vieille revendication qui est celle du peuple, de la reconnaissance du peuple. Cela permet aussi la reconnaissance nécessaire d'un pouvoir normatif.

Donc, si on va au-delà de ce qu'il est dit dans les textes, et ensuite en sachant très bien que ce qui est dit peut-être enrichi, et on peut aller certainement beaucoup plus loin, j'en suis persuadé, il y a matière à espérer, il y a matière, je crois, à partager et il y a matière aujourd'hui à faire en sorte que la Corse, parce que nos propos résonnent souvent dans un écho très large, que la Corse y trouve son compte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

À ringrazià vi à tutti per a sincerità di e vostre parolle. Avia previstu eiu di di qualche parolle, ma hè troppu tardi.

Juste quand même un point de méthode. C'est la Conférence des présidents qui se réunira rapidement, très rapidement même, pour décider collectivement de la marche à suivre avant le prochain rendez-vous à Beauvau.

Lors de cette prochaine réunion, je l'espère, nous arriverons à formuler une écriture, non pas des écritures, ça fait un peu biblique, mais une écriture du texte constitutionnel sur lequel tout le monde sera d'accord.

Je rappelle aussi, qu'à la suite un comité stratégique sera réuni avec la délégation telle qu'elle a été réunie pendant plusieurs mois. Et puis bien évidemment, il y aura une saisine de l'Assemblée de Corse, comme ça a toujours été le cas du point de vue historique dans toutes les réformes institutionnelles, très prochainement.

Donc, ne commencez pas à m'envoyer des SMS s'il vous plaît, en me demandant quel jour, à quelle heure etc. D'accord ? Pénélope ne sait pas, donc elle attend elle aussi ! Merci. Donc, ce n'est pas la peine de nous harceler.

Il y aura de toute manière, et c'est très bien et on le voit ce matin, un nouveau débat démocratique comme a eu lieu l'échange précédent pour cette proposition de texte constitutionnel.

Ensuite effectivement, nous attaquerons ce que j'appelle le 3^{ème} cycle du processus, c'est-à-dire : Président de la République, saisine du Sénat et de l'Assemblée nationale et nous, nous aurons un travail pédagogique auprès des Corses et auprès des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat à effectuer, comme ça a été évoqué par certains tout à l'heure.

Monsieur le Président, vous avez la parole et ne me regardez pas d'un air noir !

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, je vous regarde comme tout le monde avec l'estomac qui gargouille !

Merci de me passer la parole, je serai très bref.

D'abord, remercier l'ensemble des élus pour ce débat de haute tenue, indispensable, qui nous a fait progresser collectivement.

Je voudrais répondre très brièvement aux deux interventions venues de deux positions les plus éloignées, très brièvement, parce qu'elles sont intéressantes d'abord et qu'elles soulèvent de véritables problèmes ensuite. Je veux parler de l'intervention de Josepha Giacometti pour « Nazione » d'un côté et celle de Jean-Martin Mondoloni, et un degré moins de Valérie Bozzi de l'autre, parce que des choses que je peux partager d'ailleurs, ont été dites.

Je souhaite y répondre en considérant méthodologiquement qu'à cette heure, tout ce qui a été dit par celles et ceux qui soutiennent en totalité et sans réserve l'ensemble de la délibération du 5 juillet, comme la déclaration qui a été votée ensuite, se sont exprimés avec des nuances différentes. Mais comme nous l'avons dit également, les uns et les autres, ce qui relève de la nuance doit rester de la nuance, fait l'objet de débats et sur l'essentiel, nous sommes d'accord. Donc répondre à ceux qui ont émis des interrogations, des réserves ou des critiques.

D'abord, dire à Josépha Giacometti qu'elle soulève des points que chacune et chacun d'entre nous soulève individuellement et collectivement, en tant qu'élu et dans les échanges avec les militants et de façon générale, quelle que soit leur appartenance politique, avec celles et ceux qui nous ont historiquement soutenus et fait confiance. Où placer le curseur entre la nécessité d'être dans le fil historique sans aucun renoncement d'une part, et d'autre part, la nécessité d'être

dans un art du compromis qui est indispensable, aussi bien dans la relation interne à la société corse que dans le rapport à Paris ? Question complexe et permanente.

Sur ce cheminement-là, il y a des points que je partage avec vous, d'autres avec lesquels je suis en désaccord. Les points que je partage, le projet d'écriture constitutionnelle, à ce stade, n'est pas finalisé. Et si nous sommes sortis avec un discours positif de la réunion, nous avons aussi émis des critiques et des réserves, y compris sur le contenu. Et pour être très clair et très rapide, je pense qu'il faut à la fois premièrement, en tout cas dans cet état d'esprit, sans aucune volonté de surenchère, mais dans le droit fil de ce que nous avons dit les uns et les autres, en ce qui nous concerne, nous considérons qu'il faut à la fois sécuriser, préciser et compléter.

Sécuriser, je prendrai l'exemple, la référence validée d'ailleurs par Jean-Martin Mondoloni et je salue le chemin que vous avez fait et c'est très important, j'y reviendrai, d'intégrer politiquement et dans notre revendication, et quand je dis Jean-Martin, je m'adresse aussi bien sûr à Valérie et à Laurent Marcangeli qui ne siège pas ici, et à celles et ceux qui les soutiennent, d'intégrer cet élément que nous avons, nous nationalistes, mais que vous partagez aussi et que vous avez accepté de partager, de dire : bien sûr le concret, c'est très important, bien sûr qu'il faut aussi, et de façon indispensable, que le statut d'autonomie réponde aux enjeux du quotidien. Et c'est là que nous attendent les Corses, et c'est là que vous développez, y compris des critiques et des désaccords qui sont légitimes en démocratie.

Mais vous avez accepté d'intégrer cette part que vous avez appelée, Jean-Martin, de reconnaissance mais qui va au-delà de la reconnaissance. C'est que si on n'est pas rassurés collectivement sur l'angoisse ontologique, existentielle de la disparition de notre peuple, il ne peut pas y avoir d'espace pour la discussion, en tout cas il ne peut pas y avoir d'espace pour la discussion sereine sur des problèmes qui sont essentiels, bien sûr, le pouvoir d'achat, les routes, les infrastructures. Tout ça est essentiel dans le quotidien des Corses. Mais si nous ne sommes pas rassurés, nous nationalistes qui nous battons depuis 60 ans pour cela, mais vous aussi qui êtes Corses autant que nous, si nous ne sommes pas rassurés et attachés à la Corse autant que nous, si on n'est pas rassurés sur notre existence en tant que peuple, à travers notre lien à la terre, à travers notre langue, à travers notre culture, à travers notre capacité à faire nation pour nous, mais à faire société de façon générale, je pense notamment aux enjeux sociétaux, y compris par rapport à la logique démographique, etc., si nous ne sommes pas rassurés là-dessus par la force du droit et donc par le statut d'autonomie aussi, nous n'avons pas gagné ensemble.

Donc, il fallait ces réponses. Et c'est pour ça, je dis, il faut préciser parce que dans notre esprit, mais ce n'est pas acquis aujourd'hui, dans notre esprit, à l'unanimité, Jean-Martin vous l'a dit, la référence constitutionnelle, par exemple au lien avec la terre, doit permettre d'autoriser et de préparer par exemple le statut de résident dans le domaine foncier, immobilier, mais au-delà du statut de résident, les autres mesures que nous serions amenés à prendre. Donc ça il faut effectivement le sécuriser.

Deuxièmement, il y a des choses à préciser sur le cœur de l'équilibre que nous avons trouvé et qui est un bon équilibre sur la capacité normative. Qu'est-ce que nous avons dit ? C'est pour ça que je m'adresse aussi à celles et ceux, y compris chez nous, dans nos rangs, qui s'inquiètent en disant « mais est-ce que vous n'avez pas trop concédé », sur le pouvoir législatif qui est le cœur d'un statut d'autonomie, c'est pour ça que je me tourne vers Jean-Martin, là aussi, vous avez vos convictions et vous les exprimez. Mais le travail qui a été mené, y compris le travail de droit comparé qui a été mené sous l'autorité à titre principal de la commission législative et réglementaire, ce qui a été acquis aujourd'hui et mis en valeur, y compris devant le ministre et donc devant le Gouvernement, c'est que s'il n'y a pas de pouvoir législatif, il n'y a pas d'autonomie. Ça, ce n'est pas la revendication des nationalistes corses, ça c'est la norme européenne, mondiale et méditerranéenne pour réinscrire la Corse.

Donc, nous avons construit un point d'équilibre. Nous, nous disons qu'il faut le pouvoir législatif et nous sommes pour un statut d'autonomie que nous avons appelé hier de plein droit et de plein exercice, mais un statut d'autonomie, j'allais dire, tout simplement, le statut d'autonomie le plus abouti, celui que nous voulons, c'est un état qui exerce ses compétences régaliennes et une collectivité autonome qui exerce toutes les autres.

La concession que nous avons faite, elle est importante. Elle est double. D'abord de dire, nous nous inscrivons dans une progressivité. C'était déjà dans la délibération du 5 juillet 2023, la progressivité, et nous l'avons renforcée à travers la logique de transfert de blocs de compétences.

Et la deuxième concession, mais elle est intelligente, c'est que nous avons dit, dans les domaines où il n'y a pas tout de suite de pouvoir législatif, il nous faut un pouvoir d'adaptation. Il nous faut un pouvoir d'adaptation direct et efficace et dans notre esprit, et c'est celui que nous avons validé me semble-t-il y compris lundi dernier, nous allons avancer comme ça avec des blocs de compétences sur lesquels, Josépha je me tourne vers vous, nous n'avons pas encore statué, mais c'est notre débat. Mais il faudra le faire bien sûr, et c'est pour ça que je dis qu'il faut préciser, il y aura d'un côté un certain nombre de compétences dans lesquelles nous exercerons un pouvoir législatif soumis à un

avis simple du Conseil d'État en amont, et soumis à un contrôle de constitutionnalité, ce qui est normal et ce qui fait partie du registre des garanties, avec une garantie supplémentaire, c'est l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel, par exemple à 1/3, ce que nous avons envisagé dans la déclaration solennelle, 1/3 des élus de de l'Assemblée, sans parler du représentant de l'État, sans parler de la présidente de l'Assemblée nationale ou du président du Sénat, pour être certain qu'y compris en Corse, celles et ceux qui considéreraient que cette loi de la collectivité autonome, eh bien, porte atteinte à des principes constitutionnels, soient en capacité de saisir le Conseil constitutionnel, même s'ils sont minoritaires ?

Donc ça, c'est ce que nous avons concédé volontiers parce que c'est vrai aussi que dans ces domaines où nous n'aurons pas la compétence législative, au moins dans un premier temps, dans notre esprit, il faut qu'on puisse aménager la loi nationale. Et ça, on propose de le faire à travers un pouvoir d'adaptation efficace et direct qui reprend aussi le principe que vous aviez proposé auquel vous, vous souhaitiez vous arrêter. C'est le point d'équilibre.

Mais ce qui est certain, Josépha, je vous ai dit, premièrement : sécuriser, deuxièmement : préciser, c'est que la rédaction actuelle laisse place à des ambiguïtés qui pour nous sont des ambiguïtés dangereuses, et que donc, il va falloir le corriger, en tout cas, c'est dans ce sens que nous proposerons une amélioration du texte et c'est la raison pour laquelle nous allons travailler.

Troisième point, il faut compléter. Par exemple sur la question de la compétence fiscale à laquelle il n'est pas fait référence et on sait qu'il faut qu'il y ait un point d'appui dans le texte constitutionnel sur le principe de l'autonomie fiscale.

Donc voici trois exemples sur lesquels me semble-t-il, je ne suis pas en désaccord avec vous pour présenter les choses de façon neutre. Et si on voulait les présenter de façon plus positive, je dirais que je suis en accord avec vous. Je n'ai pas de problème à dire ça.

Après, où je suis en désaccord en revanche, c'est sur votre présentation selon laquelle, y compris les perspectives que nous avons faites acter sont en retrait par rapport à ce qu'il faut obtenir pour être sécurisé et aussi par rapport à la part du chemin que nous avons fait ensemble, y compris entre 2015 et 2021.

Je sais qu'à l'époque vous êtes venus dans un accord politique avec la force politique à laquelle j'appartenais, qui était une concession, et vous le savez. Il y avait l'autonomie dans cet accord politique. La question que vous posez, c'est : sommes-nous au bon niveau ? Moi, ce que je voudrais vous dire très tranquillement, mais on en discutera plus longuement, c'est que le 8 mars 2018,

nous étions au lendemain de l'élection où nous avons obtenu la majorité absolue, décembre 2017, nous étions ensemble et nous n'avions pas de problèmes politiques majeurs, ni de désaccords politiques majeurs à ce moment-là. Et nous étions en majorité absolue, comme nous le sommes, nous, aujourd'hui.

Dans la délibération que nous avons soumise, sur le contenu, vous disiez tout à l'heure, et sur le contenu nous étions d'accord. Nous avons eu un désaccord à un moment donné sur la numérotation de l'article, mais lorsque nous avons travaillé sur le contenu, nous avons travaillé en accord. Vous nous avez dit tout à l'heure en parlant à celles et ceux qui soutiennent la déclaration et la délibération aujourd'hui, « vous avez abandonné la notion de peuple ». Dans la demande de révision que nous avons portée ensemble à l'époque et que nous avons votée ensemble et que nous avons votée seuls, il n'y avait aucune référence à la notion de peuple. Il y avait une résolution solennelle adoptée sans aucune portée normative, sans aucune portée normative, et vous avez dit vous-même que ce qui n'est pas dans la Constitution, ne peut pas être réintroduit ensuite. Donc, nous savions bien, les uns et les autres, au moment où nous avons voté ce texte, qu'il n'y aurait pas moyen de réintroduire la notion de peuple et nous l'avons admis pour les raisons qui vous ont été...

(Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA – inaudible sans micro)

M. le Présidente Gilles SIMEONI (suite)

Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, dans la révision constitutionnelle dont nous avons défini ensemble la proposition, écrit ensemble la proposition, il n'y avait aucune référence à la coofficialité et nous n'avions aucune garantie d'avoir une coofficialité, ni en fait, ni en droit. Nous étions donc très en-deçà de ce qui est organisé aujourd'hui.

Troisième point, sur le statut de résident dans le domaine foncier et immobilier, dans le texte qui avait été voté en 2018, il n'y avait aucune référence au statut de résident et il n'y avait aucune garantie que la révision constitutionnelle puisse nous permettre d'obtenir ce statut de résident. Pour poursuivre votre raisonnement, dès lors que rien n'était dans le texte constitutionnel que nous proposons de voter, nous avons la quasi-certitude qu'il n'y aurait pas de statut de résident.

Donc sur les trois points fondamentaux que vous avez évoqués, le peuple, la coofficialité, le statut de résident, nous ne sommes pas en retrait, nous sommes bien au-delà aujourd'hui et bien au-delà sur le contenu et bien au-delà sur la légitimité démocratique.

Donc, sur la chance d'obtenir un résultat positif, sur la possibilité d'obtenir un résultat positif qui n'est pas acquis aujourd'hui, nous sommes très au-delà aujourd'hui parce qu'hier nous avons une simple majorité absolue à 42, le vote, et qu'aujourd'hui nous avons construit une majorité politique qui va bien au-delà et qui a vocation, je vous le dis et je termine ma réponse, à vous intégrer. Je termine ma réponse, après vous vous allez dire que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. Je pense que, y compris avec vos réserves, y compris avec vos critiques, mais y compris avec vos constats qui pour partie, je pense que nous avons intérêt à aller vers un point d'équilibre dans lequel vous vous reconnaitriez aussi. Et de ce côté-là, je vous le dis aussi, comme je l'ai déjà dit, la porte est bien évidemment ouverte.

Cela étant dit, je me tourne maintenant vers ceux avec lesquels nous sommes le plus loin ou le moins près.

Je voudrais dire d'abord à Valérie Bozzi, bien sûr, vous avez dit dans votre propos, je voudrais les reprendre exactement, je les ai marqués, « vous êtes sur une autonomie qui est très politique et il faut aussi une autonomie très pragmatique ». Je vous dis que vous avez raison. Mais comme disait Paul-Félix, je vais commencer mon propos par un propos lyrique et comme nous l'avons dit, mais vous l'avez reconnu aussi, chacune et chacun d'entre nous a son histoire personnelle, familiale, collective et politique. Et donc nous, d'où nous venons, vous comprenez que la dimension politique, elle est essentielle et ce, d'autant mieux que nous n'avons rien d'acquis aujourd'hui. Donc, il nous faut cette dimension, elle est indispensable.

Mais bien évidemment, et vous êtes là pour nous le rappeler, mais nous l'avons en tête, croyez-moi, il faut aussi que ce statut d'autonomie permette, l'autonomie est un outil, la présidente de l'Assemblée de Corse l'a dit, d'apporter des réponses plus efficaces dans tous les domaines qui sont les domaines quotidiens de la vie des Corses, qu'il s'agisse des transports, des infrastructures, du développement économique, de l'éducation aussi, même si je sais que cette question fait débat, le logement, les prix de la vie courante, les prix de l'essence, etc.

Et c'est là que je voudrais répondre dans cette deuxième sous-partie à Jean-Martin et je terminerai.

Je vais reprendre un instant votre présentation en trois thèmes, non pas que je la fasse mienne, mais je la partage largement et pour la commodité que j'exposais, je reprends votre démonstration.

Vous avez dit d'abord « le champ de la reconnaissance, qui sommes-nous ? ».

Vous avez fait un effort considérable et je vous en donne acte parce que vous n'avez pas seulement accepté une reconnaissance symbolique, vous l'avez accepté cette reconnaissance symbolique du peuple, mais vous avez également accepté, c'est pour ça que je dis qu'il faudra veiller à l'écriture constitutionnelle, que cette reconnaissance symbolique se traduise par des capacités normatives concrètes.

Je prends un exemple, alors après on se disputera, on fera une action en recherche de paternité ! Nous avons pensé ensemble lors de la réunion de Conférence des présidents, à inscrire la référence du lien à la terre dans la notion de communauté à intégrer dans la Constitution. Lorsque nous l'avons fait, nous l'avons fait avec l'idée de pouvoir avoir des politiques qui permettent d'agir dans le foncier, je reprends le texte, et y compris sur le pas énorme que vous avez fait sur le statut de résident dans le domaine foncier et immobilier. Donc ça, personne ne le conteste et au contraire, moi je tiens à le souligner.

De la même façon lorsqu'on a acté ensemble la communauté linguistique, c'est dans l'idée de pouvoir mettre en œuvre un statut de la langue. C'est vrai que nous n'avons plus employé le mot de coofficialité, mais un statut qui inscrit le corse juridiquement dans la pratique officielle, normalisée, à égalité entre avec le français, en respectant bien sûr les gens qui ne comprennent pas et ne parlent pas le corse. Donc, l'enjeu de reconnaissance, oui.

Sur le deuxième champ, vous avez été plus sévère et vous avez dit, « mais comment se fait-il que nous ayons failli au point de ne pas aborder dans nos discussions, la question des intérêts matériels du peuple corse alors que nous avons dans le cadre du package de la reconnaissance que vous évoquez, abordé la défense des intérêts moraux ? ». Je ne suis pas d'accord avec vous et je ne partage pas votre sévérité.

Sur les intérêts matériels, ce que vous avez appelé les intérêts matériels, eh bien, nous avons ensemble non seulement essayé d'imaginer la Corse de 2050, mais nous avons essayé d'avoir les moyens juridiques, budgétaires et financiers de répondre aux besoins de la Corse de 2025, de la Corse du début du statut d'autonomie. Par exemple, vous avez dit « l'eau, l'énergie, les investissements massifs », nous avons voté à l'unanimité, dans le cadre de la Conférence des présidents et dans le cadre de la déclaration politique, le principe d'un plan, d'un plan d'accompagnement à la mise à niveau des infrastructures. Nous avons défini aussi les modalités de mise en œuvre de ce plan, l'identification des objectifs. Nous devons approfondir, mais nous avons la volonté de faire acter ce point, y compris au plus haut niveau de la norme constitutionnelle.

Le deuxième exemple, sur le pacte fiscal budgétaire et financier à conclure avec l'État, vous avez raison, la Collectivité de Corse d'aujourd'hui, et

nous en parlerons dans le cadre du DOB et du budget, mais nous le disons depuis longtemps, n'a pas les moyens d'une collectivité autonome. Elle n'a même pas les moyens budgétaires et financiers de la mise en œuvre de ses compétences actuelles. Mais nous n'avons pas limité ce constat à la Collectivité de Corse, nous avons également répercuté le constat des intercommunalités et des communes qui disent, « nous sommes dans l'impasse et nous ne pouvons pas exercer, y compris nos compétences actuelles ». Et c'est la raison pour laquelle, sur ce deuxième volet, nous avons acté des principes à inscrire et dans la Constitution, et dans la loi organique, et dans la future norme, qu'elle soit législative ou réglementaire, de la Collectivité de Corse.

Premier point donc le champ de la reconnaissance, pour reprendre votre typologie ; le deuxième champ, les intérêts matériels, oui, nous avons avancé, oui nous avons intégré, oui il y a du contenu, oui il reste du travail.

Troisième point, la mécanique institutionnelle. Vous nous avez dit, et je respecte cette position et c'est pour ça que je m'adresse à vous en essayant de vous convaincre, peut-être pas pour tout de suite, mais au moins pour la suite. Vous gargouillez, je vais vous laisser vous « dégargouiller » dans quelques minutes ! Simplement, vous avez dit, « moi je pense qu'avec l'adaptation on en a assez ». Moi, je vous prends un exemple où on en a assez avec l'adaptation et deux exemples, où on n'en aurait pas assez où il faut le pouvoir législatif. Le quotidien pour vous répondre, le prix de l'essence. On a délibéré, on a fait un travail considérable, etc. On n'a aucun pouvoir. On a écrit dans le cadre d'un pouvoir d'adaptation qui nous est reconnu aujourd'hui, pour demander un certain nombre de diagnostics et un certain nombre de modifications. On n'a rien eu. Une adaptation réelle, directe pourrait nous permettre de renforcer le contrôle et sur la formation des prix, et d'influer plus directement sur la formation du prix de l'essence en respectant tous les intérêts. C'est un exemple où ça peut fonctionner.

L'exemple où ça ne pourrait pas fonctionner, je termine, vous avez adhéré au statut de résident, il vous faut un pouvoir législatif encadré et permis par la Constitution. On va être très clairs, un statut de résident dans le domaine foncier et immobilier qualifié donc comme statut de résidence, vous ne pouvez pas le faire à travers un pouvoir d'adaptation. D'abord, parce que le pouvoir d'adaptation lui-même ne vous le permet pas et ensuite, parce que le contrôle du juge administratif sur l'exercice de ce pouvoir d'adaptation conduirait inévitablement à une censure. Donc, il vous faut le pouvoir législatif.

Un dernier point, Madame Pieri, qui vous intéresse, sur les droits de succession, etc. Vous savez très bien que nous sommes allés de dérogation en dérogation, vous savez très bien que, vu la prégnance de la loi nationale et du retour à la loi nationale, si nous n'avons pas la capacité normative législative dans

le domaine de la transmission successorale, nous retournerons à un droit commun qui va être un tsunami ruineux pour l'ensemble des Corses.

Donc ces discussions, nous les continuerons.

Je considère pour ma part, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, que ce débat de ce matin a été extrêmement constructif et utile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi à tutti.

V'arrimentu chì i travagli anu da ripiglià dopu meziornu incù a delegazione di serviziu publicu ind'è l'aeriu. Ci vole à cumincià micca troppu tardi perchè chì dopu, ci hà da esse u DOB.

Sò duie ore, vi facciu a pruposta d'esse quì à trè ore un quartu, cuminciemu à trè ore è mezu.

Attention, il nous faut un quorum renforcé. Il y a des gens qui ne peuvent pas siéger cet après-midi, ceux qui êtes au conseil d'Air Corsica. Donc attention, vérifiez bien dans vos groupes ceux qui ne pouvez pas siéger, vous ne pouvez pas donner de procuration, assurez-vous que les autres sont là ou que vous avez une procuration. Merci.

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 16 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je salue les personnes tant des compagnies aériennes et aux autres, puisqu'il y a aussi d'autres personnes. J'explique le retard, nous sommes dans l'attente de deux groupes puisque deux groupes sont représentés et deux autres groupes ne sont pas du tout représentés. Pour le pluralisme du débat, au-delà des questions de quorum, il est important que tout le monde soit là bien sûr.

Eccu, tutti i gruppi sò ripresentati è avemu dinò u “coromu” pudemu principià i nostri dibattiti nantu à un cartularu impurtantissimu chì ghjè quellu di i trasporti è di a delegazione di serviziu publicu per l'aeriu.

Aghju da passà subitu a parolla à u cunsigliu esecutivu, ghjè a cunsigliera presidente di l'uffiziu di i trasporti chì vi hà da presentà i risultati di stu travagliu. Avete a parolla.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

Raportu n° 033 : Delegazione di serviziu publicu pè u sfruttamentu, à cuntà da u 25 di marzu di u 2024, di servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi, da una parte è l'aeruportu di Parigi Orly da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubbligazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023

Rapport n° 033 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023

Mme Flora MATTEI

Vi ringraziau.

Chers conseillers, Chères conseillères,

Aujourd'hui, un nouveau dossier d'importance sur les transports de la Corse, dossier qui a été séquencé en plusieurs phases, donc en deux temps précisément, puisqu'il y a à peine trois mois, j'étais devant vous, devant cette Assemblée, pour vous présenter l'attribution des premiers lots formant la desserte aérienne entre la Corse et le continent.

Aujourd'hui, proposition vous est faite devant cette même Assemblée pour l'attribution finale des lots pour le volet parisien de notre desserte aérienne.

Mais avant cela, je voudrais quand même revenir sur quelques points qui sont des points que vous devez avoir en connaissance, en tout cas pour l'analyse globale et sur la compréhension de ce dossier, pour vous expliquer les subtilités et la complexité de ce dossier de transport, revenir sur notre cahier des charges que nous avons défendu âprement depuis près de deux ans maintenant, dans notre réexamen des obligations de service public de la Corse.

On a dû dans ce cahier des charges, intégrer l'ensemble des contraintes et Dieu sait combien elles ont été nombreuses ! Nous étions dans une phase de relance suite à la crise sanitaire, nous avons également écopé d'une crise géopolitique majeure aux portes de l'Europe et bien sûr l'explosion des coûts des carburants avec la fiscalité écologique qui est également montée en flèche.

Le tout en cherchant à stabiliser le plus possible le tarif résident qui avait été négocié sur la DSP précédente. C'était un premier point.

Le second point étant de préserver le périmètre de service public, périmètre aussi bien géographique que temporel. Je m'attarderai principalement sur le périmètre géographique aussi bien continental que corse parce que là encore, il a fallu se battre pour préserver en fait, ce que nous considérons aujourd'hui comme des acquis, mais qui n'en sont pas, et nous le voyons en fait tous les 3 ans, 4 ans que ce ne sont pas des acquis et qu'il faut à chaque fois se battre, dépasser sa zone de confort, dépasser ses limites pour pouvoir maintenir ce que nous considérons comme quelque chose de normal. Donc, maintenir le périmètre géographique continental et corse, y compris la destination parisienne.

Si aujourd'hui nous sommes réunis, c'est justement pour l'attribution des lots parisiens. Il n'y a pas plus tard qu'un an et demi, beaucoup de questionnements avaient été émis par cette même Assemblée sur la pérennisation de cette destination continentale. Est-ce que Paris allait figurer dans notre périmètre de service public entre la Corse et le continent pour l'aérien ? Cela a été un combat.

Faut-il rappeler l'action de sabotage d'un certain Monsieur Lelarge qui avait tenté par ses contacts au ministère, à l'Union européenne, de détricoter le service public entre la Corse et le continent, au moins pour l'extrême-sud, au moins pour des aéroports dits autonomes ou qui auraient pu être considérés comme exempts de service public en période estivale ?

Doit-on également rappeler le combat qu'a été celui de la Collectivité de Corse lorsqu'il s'est agi de l'enquête sur le maillage aéroportuaire insulaire pour sauvegarder tout simplement les quatre plateformes aéroportuaires de l'île pour qu'elles fonctionnent de façon pérenne à l'année longue, pas seulement quand les touristes veulent venir y fouler leur premier jour ou premier départ en fait de vacances en Corse ?

Périmètre donc particulièrement compliqué, aussi bien en Corse que sur le continent.

Nous avons également eu un contrôle de la Cour des comptes qui voulait nous montrer, en tout cas faire l'exercice que les aéroports dits secondaires, à savoir l'aéroport de Calvi, Santa Catalina, et l'aéroport de Figari Sud-Corse, étaient des aéroports qui ne fonctionneraient absolument pas comme tous les autres aéroports corses, comme tous les autres aéroports de France en sachant que le quoi qu'il en coûte, coûte et qu'il fallait supprimer tout simplement des dotations à destination des aéroports qui sont les plus coûteuses.

La démonstration a été faite dans un travail partenarial, de la part de la Collectivité de Corse bien sûr, mais de la part aussi de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, sur le modèle corse pour la gestion des infrastructures aéroportuaires et le service public y est aussi pour quelque chose.

Donc toutes ces problématiques sont intriquées, elles sont combinées et servent en tout cas à servir l'essentiel des Corses, faire qu'un aéroport ne soit pas seulement un aéroport où on pourra partir, voyager, aller travailler, aller se faire soigner sur le continent, mais aussi contribuer, grâce à ce maintien de cette infrastructure, au développement local, économique de microrégions que nous avons et que nous souhaitons conserver, bien entendu. Ça a été un combat, un réel combat et nous avons réussi sur ce point précis.

Le troisième point était bien sûr l'amélioration du périmètre temporel, une nouveauté dans notre cahier des charges. La qualité du service public en termes de volume et d'amplitude horaires avec pour la première fois l'aller-retour journée depuis les aéroports de Calvi et Figari tout au long de l'année, encore une fois, à l'année longue, ça veut dire que ce sont des vols supplémentaires, des sièges supplémentaires à destination de tous les résidents, y compris quand il n'y a absolument pas d'offres privées en période creuse. Le cœur du service public est bien le résident à l'Office des transports.

Donc, amélioration du périmètre temporel pour n'oublier aucun bassin de vie ni aucun bassin de population pour qu'il puisse y avoir plusieurs allers-retours au départ de la Corse et depuis les quatre infrastructures aéroportuaires, y compris l'hiver.

Et enfin le quatrième point, non des moindres vu le contexte actuel, nous avons à construire un modèle nouveau dans l'aérien, avec un service public fort bien sûr, auquel s'adossera une offre commerciale particulièrement riche autour des destinations européennes, méditerranéennes de prime abord, il fallait inscrire l'ensemble des acteurs du système de transport aérien de la Corse dans la construction d'un modèle plus vertueux, plus performant, mieux optimisé avec une offre commerciale qui soit complémentaire d'un service public et bien sûr, j'y tiens, en y intégrant les enjeux sociaux, économiques, environnementaux afin de nous préparer au mieux pour l'après 2027.

Je voudrais aussi revenir sur le contexte normatif parce que nous ne pouvons pas nous extraire du monde dans lequel nous vivons. Ce n'est pas une procédure superfétatoire que nous sommes en train de mettre en œuvre pour la desserte aérienne, c'est bien un travail de l'Office pour assurer la continuité de service public. C'est une obligation réglementaire de passer par ces appels d'offres tous les 4 ans. C'est une procédure stricte. Bien sûr qu'elle est exigeante et qu'elle nécessite une impartialité de la part de l'Office des transports et à laquelle nous

devons nous plier, tant au niveau national qu'europpéen. Donc, la directive concession en droit interne et le règlement 1008-2008 en droit communautaire.

Un rappel aussi et non des moindres par les temps qui courent, de cet environnement particulièrement concurrentiel qu'est l'aérien, l'aérien international, l'aérien mondial et l'aérien européen, de fait. C'est pour cela que nous avons voulu que le périmètre soit validé par la direction générale de l'aviation civile et directement validé par la Commission européenne avec notamment la publication des obligations de service public au Journal officiel de l'Union européenne. C'est implicite, mais c'est très important et nous ne pouvons pas nous extraire de ces formalités.

Donc, après le réexamen des obligations de service public telles qu'elles l'ont été lors de la DSP précédente, le besoin de service public a diligenté le choix d'une délégation de service public avec des conventions de délégation de service public par carence d'initiative privée à l'année longue.

En juillet dernier, nous recevions à l'Office des transports trois candidatures. La première, Air Corsica sur l'ensemble du bord à bord pour les lignes de Nice et de Marseille. La deuxième, le groupement Air Corsica-Air France pour l'intégralité des lignes qui desservent Paris-Orly. Et le troisième, dernier arrivant, Volotea qui s'était positionné sur les lots Bastia, Ajacciu, Bastia-Marseille, et Bastia Ajacciu vers Paris.

Pour l'analyse du bord à bord comme pour l'analyse de Paris, nous avons procédé exactement de la même façon et, je tenais à remercier l'Office des transports pour le sérieux, le travail, les exigences et la rigueur en fait du travail et du contenu qui a été particulièrement dense parce que cela a nécessité pas moins de sept tours de négociation à partir du moment où nous avons reçu les offres initiales de la part de ces trois candidats. Ce n'est pas le rôle le plus facile que celui de l'Office des transports, comme je le répétais, vu qu'il faut justement une impartialité sur toutes les candidatures que nous avons reçues.

Nous sommes allés aussi loin que possible dans l'analyse globale des candidatures et des offres que nous avons eu de la part de chacun des candidats. Nous avons analysé les offres pour identifier toutes les pistes d'amélioration et pousser les compagnies, dans un pur parallélisme de forme, à rendre leurs offres mieux ajustées, optimisées, plus performantes, aussi bien sur le plan financier qu'économique, compte tenu des spécificités de notre cahier des charges.

L'Office des transports a donc, tout au long de ces négociations, tenu un discours de vérité. Le premier étant celui qui fait encore l'actualité sur le « Corse Matin » de ce jour, la dotation de continuité territoriale, dotation qui n'est

pas indexée depuis 2009. Nous avons 187 M€ en tout et pour tout pour abonder la desserte aérienne et maritime de la Corse.

Analyser les offres pour identifier bien sûr les pistes d'amélioration, mais aussi des explications et des ajustements que nous avons à mettre en perspective devant nos candidats pour faire comprendre à chacun d'entre eux, y compris au nouvel arrivant, les spécificités de notre cahier des charges et la qualité de service public que l'on souhaite y rattacher.

Je ne prendrai que l'exemple du second bagage pour les étudiants, un exemple parmi tant d'autres. La politique des bagages de Volotea, vous le savez, elle est absolument différente de celle que nous utilisons pour le service public, à savoir qu'il y a un bagage en cabine, un bagage en soute et que chaque surpoids, chaque gabarit qui serait différent, par exemple pour les bagages cabine, serait à financer directement par le client qui prend l'avion.

Donc, il a fallu préciser les éléments. Le second bagage à destination des étudiants, c'est un dû, les étudiants qui partent sur le continent pour étudier, en général, c'est avec des gros livres, des gros classeurs, etc., ils ont un volume très important. Donc, ça fait partie des éléments de notre cahier des charges que nous avons défendu aussi, que nous avons essayé de faire comprendre à notre candidat nouveau.

Les commissions de délégation de service public se sont réunies. Elles ont été toutes présidées par Alex Vinciguerra et je remercie tous les élus qui y ont siégé depuis le début. Il y a eu un sérieux et vraiment une confidentialité particulièrement soutenue lors de ces réunions. Je tenais à vous remercier et à saluer tout le travail avec les rapports des analyses des offres qui ont été détaillées, décortiquées, analysées. Vraiment, merci beaucoup pour ce travail qui a été extraordinaire.

Vous le savez aussi, je reviens sur la dotation de continuité territoriale, c'est ce qui nous a poussé à devoir séquencer en fait l'attribution en deux temps. La discussion est en cours avec l'État et les choses sont très claires. On ne peut pas dire au titre de la continuité territoriale que l'on nous aide, que l'on nous accompagne à valider un périmètre de service public, main dans la main avec le secrétariat général des affaires européennes dans le maritime, main à main avec la direction générale de l'aviation civile pour l'aérien et, au sortir donc de cette consolidation et de la validation des périmètres de service public, nous dire, « vous n'avez pas suffisamment de fonds, la dotation de continuité territoriale, c'est 187 M€. Point. ». Ce n'est pas possible.

Donc bien sûr, c'est un gros travail de notre part.

Le mois prochain, la Collectivité de Corse ainsi que l'Office des transports, le Conseil exécutif en tout cas, vous présentera un rapport spécifique sur l'intégralité des démarches que nous avons entreprises pour pouvoir faire réindexer cette dotation de continuité territoriale afin d'abonder sereinement les dessertes aériennes et maritimes de l'île.

Bien sûr, je remercie tous ceux qui ont eu la présence d'esprit et la responsabilité de dire qu'il n'y avait absolument pas de possibilité d'attribuer en une fois. Là encore, ce n'est pas superfétatoire de se retrouver une deuxième fois pour pouvoir attribuer un deuxième lot sur l'aérien. Il a fallu faire un choix au vu de l'importance de la continuité territoriale pour un territoire insulaire, au vu du grand nombre de passagers résidant en Corse qui transitent entre la Corse et les aéroports de Nice et de Marseille, au vu bien sûr de l'important volume de passagers résidents qui voyagent sur ces lignes quotidiennement, nous avons en premier lieu décidé d'attribuer le bord à bord. L'avis de la CDSP a été rendu pour proposer à notre Assemblée une attribution non-partielle.

Ensuite, il a été question de poursuite des différents contrats en cours, c'est-à-dire que nous avons passé en décembre dernier les prolongations pour trois mois supplémentaires sur le volet parisien pour que nous puissions avoir suffisamment de temps pour enchaîner trois nouveaux tours de négociation avec les derniers candidats en lice sur les lots parisiens, à savoir Air France-Air Corsica et Volotea.

Une nouvelle commission de délégation de service public s'est réunie et en temps masqué, ça a été un véritable travail d'équipe, en concertation avec l'exécutif bien sûr, qui a été opéré par nos députés, députés qui, je vous le rappelle, ont réussi à arracher 33 M€ l'année dernière pour justement abonder les dessertes aériennes et maritimes entre la Corse et le continent, et cette année, 40 M€ supplémentaires ont été nécessaires pour venir abonder les dessertes aériennes et maritimes pour 2024.

Entre-temps, bien sûr, les négociations se sont poursuivies entre les candidats pour l'attribution des lots de Paris, des tours de négociation qui, vous le savez, vous l'imaginez, vous le ressentez peut-être même au travers des articles de presse que vous avez pu avoir, qui ont été particulièrement musclés, particulièrement difficiles afin de rendre plus performantes les offres améliorées. Dans un parallèle particulièrement étrange, nous apprenions qu'Air France souhaitait se désengager à partir de 2026 de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

À notre demande, nous avons exigé d'Air France, qu'il puisse nous donner les garanties nécessaires que pendant toute la période de la délégation de service public actuelle, donc 2024-2027, il soit en capacité et en mesure d'assurer

les moyens de production et les moyens humains aussi bien dans les quatre infrastructures aéroportuaires de l'île que sur Paris-Orly.

Je viendrai maintenant de façon plus formelle je dirais, sur la critérisation et la hiérarchisation sur les notations qui nous ont poussé à faire le choix, le choix in fine d'attribuer les derniers lots parisiens au groupement Air Corsica-Air France basés sur trois notations. Le premier étant le critère financier, hiérarchiser en tout premier ; le second étant le critère de qualité de service avec des sous-critères qui concernent par exemple les engins, avec des sous-critères sur la qualité de service public, etc. ; le dernier sur la robustesse juridique et financière de chacune des compagnies qui candidataient.

Pour le critère financier, oui le critère financier, hiérarchiser en tout premier lieu, était bien donc celui qui devrait être prépondérant au regard de la notation.

Malgré sa grille tarifaire innovante, Volotea n'a pas obtenu le maximum de points sur ce premier critère car la société n'a pas fait évoluer l'offre à la baisse avec une cotation carburant qui est demeurée inchangée du début à la fin des négociations, à savoir 1 000 € par tonne de carburant, alors même que les courbes du carburant, justement, étaient revues à la baisse.

Au fil des négociations, nous avons obtenu pour l'offre améliorée, un différentiel de 12 % entre l'offre financière d'Air Corsica-Air France et l'offre financière de Volotea.

Pour le critère de qualité, nous avons une qualité de service public qui n'est plus à prouver et qui est particulièrement irréprochable sur le groupement Air Corsica-Air France, c'est pour ça qu'ils ont donc eu le maximum de points avec une expérience acquise de longue date et des personnels d'escales, aussi bien sur Orly qu'en Corse, qui sont particulièrement bien formés à l'exercice à ce jour et directement aptes à reconduire les flux de façon mécanique pour assurer à partir du 25 mars 2024 la continuité du service public.

En parallèle, les personnels de Volotea avec certaines sous-traitances pour les escales notamment, qui auraient nécessité plus de temps d'adaptation, plus de fragilité donc, avec une formation. Et dans le meilleur des cas, nous avons des difficultés particulières si par exemple d'autres assistances en escale et en tout cas Volotea ou les sous-traitants auraient pu s'intéresser à d'autres marchés, si par exemple plus d'intérêts à partir ailleurs.

Le deuxième point, c'est la proximité de suivi des dossiers et le volet commercial que l'on ne retrouve chez aucun autre opérateur.

C'est indéniable et nous l'avons mis en perspective, en tout cas dans notre rapport d'analyse des offres. Une notion également de service à la personne avec les personnels qui ont vraiment une culture du service public, qui est donc irréprochable.

Le troisième point sur la qualité et le critère de qualité de service est bien l'implantation des bases en Corse et à Orly, ce qui n'est pas le cas pour Volotea, avec une qualité des escales en termes de moyens humains et matériels que l'on ne retrouverait pas.

Et enfin, le dernier point, non des moindres, les types d'avions. Alors certes, Volotea a des avions qui ont 11 ans, 12 ans, 13 ans d'âge, les nôtres sont plus neufs, ils sont conformes. Par contre, en termes d'impact sur les carburants, la consommation et sur la limitation des pollutions, qu'elles soient en particules ou sonore, les avions beaucoup plus neufs, beaucoup plus récents, donc de dernière génération, sont particulièrement performants. C'est pourquoi le critère de qualité a été prédominant pour Air Corsica-Air France.

Également du côté du critère de robustesse juridique et financière, sans rentrer dans les détails, Air France, Air Corsica ont montré le tout le bien-fondé tout simplement de leur trésorerie à date avec, sans nul doute, à la signature des contrats une robustesse juridique et financière approuvée.

Donc après analyse de ces offres telles que je vous les ai données sur les différentes critérisations, la proposition aujourd'hui à soumettre à cette Assemblée une nouvelle fois est donc la signature des conventions de délégation de service public pour une mise en service de ces lignes parisiennes à compter du 24 mars, pour attribuer les lots numéro 1, 4, 7 et 8 au groupement Air Corsica-Air France dont je salue les personnels ici présents, nombreux également.

Vous savez que pour une île, la maîtrise de ces transports externes est un enjeu majeur. Je l'ai défendu aux côtés du président du Conseil exécutif, auprès de la Commission européenne pour le maritime il y a un an. Nous continuerons à nous battre aussi bien pour l'aérien que pour le maritime de pied ferme. La desserte principale à préserver est actée.

Nous avons à construire un modèle de desserte aérienne performant, tous ensemble. Nous devons être conscients des difficultés. Bien sûr, la concurrence est ce qu'elle est, on doit l'accepter.

Bien sûr qu'il faudra intégrer dans nos logiciels toutes les contraintes qui se surajouteront durant ces quatre années d'exploitation : fiscalité écologique, décarbonation des aéronefs, etc.

Une réduction de voilure ne sera pas à exclure, mais qu'elle l'a été par notre travail pour cette délégation de service public 2024-2027. C'est ce que nous avons craint sur cet exercice et les efforts ont payé. Jusqu'à quand ils paieront ? C'est une question. Rappelons que ce modèle est sans équivalent en Europe, rien que pour vous citer, par rapport à la Sardaigne sur le nombre d'offres en sièges sous service public.

Comme en novembre dernier, je vous vois nombreux, surtout dans ces travées. Vous étiez beaucoup plus inquiets il y a trois mois, vous l'êtes encore un peu, je pense aujourd'hui, et je pense que nous devons l'être tous. C'est une sortie positive sur cette délégation de service public. Il faut juste que nous nous mettions tous autour de la table pour travailler ensemble sur un modèle plus vertueux, plus performant de desserte aérienne entre la Corse et le continent.

Nous repartons pour un cycle de 4 ans mais ces 4 années doivent nous servir à tous de travailler de façon efficace avec des synergies, des composantes métiers qu'il faut que nous intégrions pour inventer un nouveau modèle de service aérien de qualité, un coût maîtrisé autour de ce que nous allons construire ensemble et qui soit économiquement vertueux, en prenant en considération aussi bien les enjeux de transition écologique, les enjeux sociaux, sociétaux, de proximité et de développement durable pour la Corse, le tout bien sûr, dans un cadre le plus sécurisé possible au niveau juridique et en garantissant à chaque Corse un service de continuité territoriale pérenne.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente de l'Office des transports.

Donc il y a deux rapports, un rapport bien évidemment de la CDENATE, de la commission des affaires économiques, puis un rapport de la commission des finances. Donc pour la CDENATE, vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Madame la Présidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI, bien que ne souhaitant pas s'étendre sur la question de la notation des différentes compagnies par un système d'étoiles, a tout de même souhaité faire part de son sentiment, estimant qu'il demeure confus et difficile à analyser.

Elle a souhaité se voir rappeler les motifs qui justifient l'écart, très

important (59 %), qui existe entre la DSP actuelle et celle à venir (65 M€).

Par ailleurs, l'année en cours étant désormais amputée de plusieurs mois de mise en œuvre, elle a souhaité connaître le montant qui sera affecté à la DSP sur Paris pour les 45 mois restant à courir.

Au vu de cette importante augmentation, et bien que l'exécutif assure que pour l'année en cours les dépenses seront assurées sur un plan budgétaire, elle a fait part de ses doutes quant au financement de la totalité de la DSP. Elle a indiqué que les discussions prochaines sur les orientations budgétaires seront l'occasion d'en discuter plus avant.

Enfin, Madame MARIOTTI a souhaité se voir préciser la question des vols sous les couleurs Air France ou en partenariat Air Corsica/Air France.

En réponse, Monsieur Jean-François SANTONI, *Directeur général de l'Office des Transports de la Corse*, a indiqué que la participation moyenne sur les quatre lignes (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari), représente un montant annuel de 62 M€, soit environ 20 M€ d'augmentation, qui se justifient par une amélioration du périmètre, mais surtout par l'envolée des charges des délégataires (frais de maintenance et rémunération des personnels), le volet carburant étant limité par le jeu des couvertures carburant.

Interpelé par la présidente NIVAGGIONI sur la question d'une augmentation de 59 % des dépenses présentée par Mme MARIOTTI, il a indiqué que ce chiffre correspondait probablement à une analyse avec l'offre intermédiaire et non sur la base de l'offre finale, l'écart réel étant en fait d'environ 20 M€, soit 30 % d'augmentation par rapport à la DSP précédente sur Paris.

Pour rappel, il a indiqué qu'au regard des éléments indiqués, l'augmentation n'était pas dénaturée, évoquant par ailleurs que la compagnie Volotea proposait effectivement 5 M€ de moins, soit 15 M€, pour un service de moindre qualité et une robustesse juridique et financière inférieure. Il a fait observer qu'un différentiel supérieur à 10 M€ serait révélateur d'un potentiel problème, mais que quand celui-ci est de l'ordre de 5 M€, il ne constitue pas un problème aussi bien pour les compagnies délégataires que pour l'autorité délégante.

En ce qui concerne les engagements budgétaires de l'Office et de la CDC, il a indiqué qu'aucune difficulté ne se faisait jour pour l'année 2024, notamment en raison de reports de reliquats au sein de l'office et de dotations complémentaires perçues au mois de janvier dernier dans le cadre de la loi de finances rectificative du mois de décembre 2023. Il a toutefois reconnu qu'à partir de 2025, ce ne serait plus le cas, ce qui constitue selon lui un point d'alerte

important à prendre en compte, qui n'empêche en rien, sur un plan juridique, de contractualiser mais qui oblige à trouver les ressources pour les trois dernières années de contractualisation, renvoyant ainsi à la nécessaire indexation de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT).

Sur un plan juridique, Monsieur Michel GAUDEAU-PACCINI, *Directeur Général Adjoint en charge de la stratégie, de l'innovation et de la transformation*, a souhaité compléter les propos en indiquant que désormais, s'agissant d'une DSP, une ordonnance de 2016 prévoyait qu'il n'appartenait plus aux collectivités de noter les offres mais bien de les hiérarchiser. La hiérarchisation est donc désormais la procédure à privilégier, ce qui a été confirmé par arrêt du Conseil d'Etat de 2017, dans le cadre des DSP, notamment celles qui franchissent les seuils européens, ce qui est le cas concernant la DSP sur Paris.

Sur un plan budgétaire, il a confirmé que pour l'année 2024 la dotation versée au titre du collectif budgétaire permettrait à la CDC d'assurer la compensation. En cas d'impossibilité pour les années suivantes, le contrat pourrait alors faire l'objet d'une résiliation.

Il a livré son analyse, estimant qu'il ne conviendra pas, pour les années suivantes, de passer par le biais d'un collectif budgétaire mais plutôt de profiter du cadrage du Projet de Loi de Finance (PLF) qui est actuellement en cours. Il a indiqué que le Conseil exécutif a été sensibilisé, jugeant indispensable qu'il y ait une négociation sur ce point précis de manière à ne pas subir un gel de la dotation et la hausse des prix du carburant. Un dialogue technique avec l'Etat est donc à mener de manière à ne pas avoir à négocier chaque année avec Bercy.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a estimé qu'il était important d'éclairer les membres de l'Assemblée sur la question du système d'évaluation qui se pose régulièrement. La réponse donnée sur la question juridique, étayée par la décision du Conseil d'Etat lui est apparue de nature à clore le débat.

Enfin, Monsieur Jean-François SANTONI a rappelé que l'affrètement de charters relevait en grande majorité de la compagnie Air Corsica et rarement de la compagnie Air France. A ce titre, il a indiqué que des problèmes concernant les A320neo (maintenance) et le cycle de formation des pilotes, rappelant en tous points les problèmes rencontrés lors du renouvellement de la flotte des ATR, ont conduit la compagnie délégataire à affréter des vols. Il a toutefois précisé que sur tous les vols affrétés, un membre PNC (personnel navigant commercial) d'Air Corsica était présent.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite). Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, je passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a, en premier lieu, remercié les services de l'Office des Transports pour la qualité des négociations menées entre l'OTC et les compagnies candidates. Ces négociations permettent aujourd'hui d'attribuer la Délégation de Service Public entre les aéroports de Corse et celui de Paris-Orly de façon sécurisée.

Ce travail a nécessité de longs mois d'efforts, de négociations et dès le 25 mars prochain, la Collectivité de Corse pourra proposer la destination corse au départ et à l'arrivée de Paris-Orly avec des moyens de transport adaptés aux besoins de l'île.

Mme Serena BATTESTINI, évoquant le prochain désengagement d'Air France de l'aéroport de Paris-Orly au bénéfice de celui de Roissy-Charles de Gaulle, a interrogé le Directeur de l'OTC sur les incidences de ce désengagement sur les conventions de DSP.

M. Jean-François SANTONI, Directeur de l'Office des Transports, a précisé que, dans la convention est prévue une clause, acceptée par la compagnie Air France, spécifiant que « le délégataire s'engage pendant toute la durée d'exécution de la convention à affecter l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la parfaite exécution de ses obligations contractuelles ».

Cette clause, prévue à l'article 15 du projet de convention, précise que les avions seront affrétés par Air France sur des escales Air France. Tout est parfaitement contractualisé et accepté par le futur délégataire.

M. Xavier LACOMBE a souhaité connaître le coût annuel moyen de la DSP sur les aéroports de Calvi et de Figari.

M. Jean-François SANTONI a précisé que le coût annuel pour l'aéroport de Calvi était de 9,7 M€ et de 7,4 M€ pour l'aéroport de Figari.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a également un avis favorable du CESEC, vous pourrez y faire écho tout à l'heure, Madame la Conseillère. Et l'Assemblea di a Giuventù aussi a lu avec attention et a beaucoup apprécié l'intervention de Madame la Conseillère au sein de la commission, c'était la commission économique et transports, avec aussi des interrogations. L'avis est disponible.

Donc, je passe la parole à qui veut la prendre. Oui, Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, je serai assez bref, parce que finalement on est dans la déclinaison des débats que nous avons eus à l'occasion de l'examen du cahier des charges, probablement les salariés que je veux saluer, ont besoin assez rapidement d'être assurés.

Mais en même temps, nous avons un devoir à leur égard de responsabilité. Rassurer sur le court terme, de façon quasi évidente, aujourd'hui nous allons attribuer les lignes Paris-Corse, sur le groupement Air France - Air Corsica. Mais ça ne doit pas suffire à être collectivement rassuré parce qu'il faut qu'ensemble, dans un calendrier très serré, sans faire œuvre d'attentisme, de procrastination, de faiblesse, répondre à une triple contrainte. Une première, elle est exogène, elle appartient à la direction d'Air France, et les salariés le savent, qu'est-ce qu'Air France veut faire de la destination Orly ? C'est sur la table, l'horizon il est dégagé là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté.

La deuxième question à laquelle il faut que nous, on puisse répondre, c'est : quel service public on veut entre Paris et la Corse ? Il est très commode de dire qu'on voudrait continuer sur une délégation de service public, ça c'est très facile, sauf qu'on voit bien ce qui s'est passé dans le maritime et on voit bien que tout ça va glisser lentement vers l'aérien, on voit bien que le modèle de délégation de service public, malgré toutes les justifications, et je ne peux pas manquer de saluer les efforts des uns et des autres à ce sujet, jusqu'à présent ont payé, on sait très bien que ces efforts sont sinon voués à l'échec, en tout cas vont avoir peu de

chance d'aboutir dans les années qui viennent. Est-ce qu'on se la dit cette vérité ? On peut se la dire tranquillement ou en tout cas on peut mettre cette hypothèse comme une hypothèse probable et donc une obligation de réfléchir à un plan B. Ou alors, on continue à attendre qu'à la veille de 2028, 2032, les salariés viennent, s'inquiètent légitimement pour leur avenir.

Donc est-ce qu'oui ou non, je pose la question à l'exécutif, on est en capacité, non pas de réfléchir à un modèle alternatif pour le seul plaisir de détricoter la DSP, ou est-ce qu'en responsabilité dès à présent, on pose avec la compagnie le modèle alternatif qui conjugue la satisfaction de l'emploi pour assurer celles et ceux qui, tous les 4 ans, nourrissent des inquiétudes légitimes et un service public de qualité. Et de grâce, ne nous répondez pas avec la sensiblerie qui va du malade jusqu'à celui qui a besoin de se rendre régulièrement pour des raisons liées à son état de santé ou à quelque autre motif de façon régulière.

La qualité du service public, elle n'a pas qu'un camp, c'est bien de cela dont on parle depuis des années, sauf que le modèle de délégation de service public aujourd'hui est en train de disparaître. Et je ne crois pas que ce seront les élections européennes à venir qui aient vocation à être plus permissibles sur ce sujet, sans faire de pronostics hâtifs.

Donc, la question elle est celle-ci. On voulait faire un amendement mais on l'a retiré parce qu'on vous l'a déjà posé la question, Madame la Présidente de l'Office des transports, est-ce qu'oui ou non on met une étude, ça ne veut pas dire que c'est ce qu'on privilégie, quitte à ce que cette étude balaie cette hypothèse sur des OSP qu'on pensait ? C'est une hypothèse, je ne dis pas que c'est la bonne.

Vous savez, on est en train de reproduire le même schéma autour duquel nous avons tourné depuis 2015, en matière de déchets. Nous, on ne vous demandait pas d'installer un incinérateur à Ponte Leccia, on vous demandait de lancer des études sur la valorisation thermique. Tout ça au bout de 10 ans, pour arriver à faire des combustibles à Monte ou ailleurs.

Posons-la, cette étude peut-être qu'elle conclura au fait que nous ne pouvons pas, à travers ce modèle, satisfaire le niveau de service public que les Corses sont en droit d'attendre. Ça, c'est le deuxième sujet.

Et puis le troisième sujet qui était traversé par ce que j'évoquais ce matin, la délégation de l'État en matière de solidarité nationale qui vise chaque année à octroyer 187 M€ plus 40 depuis 2 années, on en parle ou on n'en parle pas ? Si aujourd'hui on passe, en gros, pour Air France, parce que cumuler les décisions louables que nous avons prises dans le maritime, plus les décisions louables que nous allons prendre dans l'aérien, ça ne fait que 187 plus 40, à

quelques milliers d'euros près. Comment on fait l'année prochaine ? Comment on passe ?

Donc, est ce qu'oui ou non en responsabilité, on regarde droit dans les yeux les salariés, on leur dit notre bienveillance, on leur dit notre affection, on leur dit notre soutien, on leur dit notre solidarité, mais on leur dit qu'on va vers des heures difficiles et qu'il va falloir y aller ensemble. C'est ça la responsabilité. Ce n'est pas de dire, cette fois c'est passé et on attend 2027 pour réfléchir.

Donc lorsqu'on vous demande des études, de grâce, avec toute l'externalisation dont se prévaut cette maison depuis des années sur des sujets bien moins fondamentaux, est-ce qu'on peut avoir avant la fin de l'année, une étude qui balaie ou qui laisse ouverte la porte des OSP compensées. C'est ça qu'on a besoin de savoir. Est-ce que tout cela est compatible avec l'emploi ? Est-ce que tout cela est compatible avec l'idée d'un haut niveau de service public ?

Voilà moi ce que je souhaitais dire de façon très directe, sans concession, mais évidemment avec la bienveillance que l'on doit aux gens les plus inquiets.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

J'ai omis de rappeler et c'est important, mais cela n'a pas de lien avec l'intervention de Jean-Martin Mondoloni, que nous avons décidé en commission permanente organisationnelle, de bénéficier d'un tiers de temps de parole en plus pour chaque groupe. Vous vous en souvenez pour ceux qui étaient là. Voilà, donc faites le calcul rapide.

Bien, qui veut s'exprimer ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je veux bien donner un peu de temps de parole à Josepha Giacometti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les crédits de temps de parole et les miles de temps de parole n'existent pas encore. On y pensera dans le prochain règlement. On ne peut pas céder ses miles. Mais Josépha, bien sûr, a droit au tiers de temps de parole évidemment en plus, il n'y a pas de souci.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Cet après-midi, on est tous dans la joie. C'est mieux, il n'y a pas de bourreau, il n'y a que des juges de paix !

Donc, on va attribuer dignement ces 4 conventions à un groupement avec Air Corsica-Air France. Ça été laborieux. Entre l'ouverture des plis pour les 4 lignes cumulées à 83 M€ par an et l'offre finale que nous allons valider tout à l'heure, à 65 M€, il y a un écart de 27,5 %, ce qui est énorme et qui me permet de dire que l'offre initiale est inconcevable et irréaliste. Je salue le travail de pèlerin des négociateurs qui, à l'inverse de ce qui a été fait pour les transports maritimes, n'ont pas eu besoin de faire payer aux Corses le supplément, le tarif du billet n'a pas été modifié alors que dans le maritime, on a augmenté de plus de 15 % le fret pour rajouter les 15 M€ qui manquaient. C'est à saluer, ça fait partie là aussi, il n'y a pas que le prix, il y a le tout.

Dans ce tout, il y a une homogénéité, il y a une continuité, entre autres entre les années d'après COVID, d'après crise mondiale et on est à un accostage de prix qui est cohérent, qui est, il est vrai, en décalage formel de 13 % pour les deux vols où il y a concomitance d'offres avec Volotea. Mais on peut considérer que c'est le prix de mieux servir, où il y a ces appréciations dont je suppose la pertinence, la validité et la force au cas où il y ait un contentieux de contestation qui voudrait que l'on cherche à survaloriser la différence de prix au détriment de la notion de service.

Donc, je crois qu'aujourd'hui, c'est assez limpide, il n'y a pas de loup, on vote quelque chose de cohérent, y compris financier.

Par contre, ce qui va moins bien, c'est demain. Demain, c'est dans 4 ans. Est-ce qu'on pourra réattribuer une telle offre sur 4 lots à un groupement majoritairement constitué d'un service public corse ou parapublic, puisque ce n'est jamais qu'une société privée à laquelle nous allons attribuer, mais qui a des capitaux publics forts, dont les nôtres ?

Le problème fondamental qui existe depuis plusieurs décennies, c'est la coexistence de deux entités commerciales sur un même marché avec un partenariat quasi obligatoire entre Air France et Air Corsica. Sur ces vols parisiens, Air Corsica, sur les aéroports de Bastia et d'Ajaccio n'a pas d'assistance au sol et elle n'a pas d'assistance au sol sur l'aéroport parisien, alors qu'elle a une assistance au sol sur Marseille et sur Nice, ce qui veut dire qu'implicitement, on pourrait le faire, que ce soit à Bastia, à Ajaccio ou à Orly.

Jean-Martin l'a dit avant moi, on sait très bien qu'Air France est tenté de se désengager des lignes intérieures qui lui pose un problème de rentabilité et

qu'il veut se redéployer sur les vols moyen et long-courrier essentiellement pour ce qui concerne Paris au départ de Roissy-Charles de Gaulle.

Aujourd'hui, une partie du décalage financier, c'est 13 % qu'il y a sur l'offre de Volotea par rapport à l'offre du groupement choisi. Elle incombe essentiellement au coût d'Air France, alors que toutes les logiques économiques mondiales vous apprennent à l'école que le facteur de masse génère des profits et que celui qui a le plus d'activités, il a une flexibilité, il a une synergie de moyens qui logiquement doivent vous conduire à avoir une meilleure rentabilité opérationnelle. D'autant plus, que les lignes dévolues à Air France au départ de Bastia et d'Ajaccio, ont des taux de remplissage qui sont en moyenne supérieurs aux 2 lignes de Calvi et Figari. Je les cumule parce que l'une pourrait être mise au même niveau, voire au-dessus, celle de Figari, l'autre, celle de Calvi, c'est autre chose. Et malgré tout, avec les mêmes avions, tout le monde a le même Airbus, on a des coûts différenciés.

Ça m'interpelle quand même. Ça veut dire que globalement, localement on sait probablement faire au moins aussi bien. Ça veut dire que si demain, avec une discussion franche, Air France nous informe qu'à échéance des 4 ans, ils sont volontaires au désengagement, je dis bien, ils sont volontaires au désengagement, je ne parle de dégager personne, ça veut dire qu'on doit avoir la réflexion des plus de 200 personnes qui sont ces salariés au sol à Bastia et Ajaccio.

Je pense, Madame la Présidente de l'office des transports, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président de l'exécutif, que nous devons avoir une vision prospective de leur réintégration dans un système économique public ou privé qui soit garant de leurs emplois et garant d'un service public efficient pour la Corse.

Je n'ai pas aujourd'hui la solution, mais j'ai des idées et je pense que beaucoup ont des idées sur ce qui peut être fait. On ne doit pas attendre 30 ans pour qu'on se pose à nouveau la question, parce qu'il sera dans quelques temps peut-être trop tard.

Donc j'estime aujourd'hui, qu'on doit, tout en ayant à l'idée qu'il y a des règles commerciales, des règles de mise en concurrence, des règles d'obligation de non-monopole, on a le devoir, non pas de les rassurer, mais d'être rassurants, d'avoir cette vision programmatique qui doit permettre de les intégrer, soit aux chambres de commerce qui deviendront, je l'espère rapidement, sous la tutelle directe de la Collectivité de Corse, soit directement à la compagnie Air Corsica, soit une compagnie dédiée d'assistance au sol qui aurait un partenariat privilégié avec les compagnies délégataires.

C'est quelque chose que l'on a, je pense, l'obligation d'étudier, de discuter aussi avec Air France, car aujourd'hui, une partie de la différence de prix, elle est liée au coût de l'escale d'Orly qui est exclusivement et quasi exclusivement dévolu actuellement à l'assistance des vols corses.

Donc, je crois que c'est quelque chose de connu de tous, vous ne faites aucune découverte. Je voudrais qu'on prenne l'engagement d'une commission de travail paritaire, de prospective.

Moi, lorsque j'étais à l'Office hydraulique, qu'on a eu le deal du marché de l'eau potable à Bastia, qu'on a enlevé à Veolia, à l'Office d'équipement hydraulique, on s'est retrouvés avec 65 salariés en face, qui étaient à reprendre et nous étions 180. La différence de salaire était de 30 %. On a fait un pacte moral et social d'intégrer ces personnels avec une convention de groupe, en leur donnant le droit acquis antérieur, leur grille antérieure, leur déroulement de carrière antérieure, en prenant l'engagement en interne, nous, les 180, de ne pas demander par voie judiciaire et juridique la mise à parité des salaires. Ça a duré 12 ans et ils ont ensuite été repris en régie directe.

Donc je peux vous dire ce qui est possible, c'est la volonté des hommes qui fait ça. Cette volonté, elle s'est faite par un accord entre tous les syndicats, les politiques, puisque l'Office d'équipement hydraulique était un outil politique et ça a transgressé les règles du code du travail, ça a été une clause léonine. Mais si elle est acceptée pour le bien de la Corse, ces personnes-là n'ont pas à être inquiétées d'un rapprochement et d'une fusion.

Certes, il y a une différence économique, mais cette différence économique, elle est payée aujourd'hui par nous, ça ne va rien changer dans l'enveloppe. Bien sûr, avec le postulat que nous gardions la délégation de service public sur Paris qui nous permettrait d'allouer 90 M€ au transport aérien. Mais si ce n'est pas le cas, si vous amputez le transport aérien Air France ou Air Corsica, de 65 M€, la discussion, ce n'est pas les 250 d'Air France, la discussion c'est les 700 d'Air Corsica parce qu'il n'y aura plus de compagnie publique ou parapublique sur les délégations de service public ou sur les lignes corses tout court.

Donc globalement, on doit avoir une discussion à deux niveaux, le maintien de la délégation de service public sur Paris, avec une comptabilité réelle ligne par ligne et pas moyennée. Il faudra peut-être être prêt si l'Europe, malheureusement, nous l'impose de sortir les lignes qui ont le taux de remplissage en passagers corses le plus bas ou le moins acceptable et de garder les lignes fondamentales, entre autres les Bastia et les Ajaccio.

Je crois que c'est ce chantier-là qui nous attend. Et moi, j'espère que l'on aura enfin une vision claire d'ici quelques mois et je vous engage à vous ouvrir sur les composantes diverses de cette Assemblée, qui sont toutes motivées à créer et à sauver l'outil tel qu'il doit devenir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente.

Madame la Présidente de l'Office des transports, Monsieur le Président du Conseil exécutif, on est tous très tentés en ce moment particulier de dire, et c'est bien normal, que nous allons apporter de nouveau notre soutien au groupement Air Corsica-Air France sur ce Paris et donc, accéder à d'autres débats, Jean-Martin, Paul-Félix, avec des sensibilités différentes l'ont eux-mêmes exprimé.

Je voudrais néanmoins qu'on s'attarde un court instant sur ce que l'on est en train de faire. Saluer comme chacun d'entre nous les salariés qui sont présents dans les travées et qui expriment une inquiétude légitime. Dire que ce n'est pas neutre et que si nous avons pu marquer et continuons de le faire, des différences importantes au plan stratégique avec la majorité, nous saluons le travail qui a été entrepris ces derniers mois et qui, notamment depuis la fin de l'année dernière et le vote d'un certain nombre de lots dans le cadre de la DSP, nous a conduits au débat d'aujourd'hui.

Nous mesurons les difficultés, nous mesurons les obstacles. Aussi me paraît-il bon, au nom du groupe « Avanzemu », d'y revenir et de dire à vos équipes qu'effectivement, les choses ont retrouvé une trajectoire qui nous convient politiquement et qui, je le crois, sans rien préjuger de l'avenir qui est particulièrement incertain, stabilise au moins pour les 4 années à venir.

Alors, en ces temps compliqués, 4 ans, c'est un clin d'œil et une éternité. Un clin d'œil parce qu'on sait tous, surtout lorsqu'on est salariés de la compagnie et qu'on a, sans démagogie aucune, des familles, des enjeux personnels, familiaux, de toute nature, qu'on doit effectivement s'inscrire dans une profondeur de champ et une visibilité professionnelle, personnelle, etc. Donc, ce n'est rien à l'échelle d'une vie d'homme ou de la vie d'une compagnie, d'un opérateur de transport.

Dans un monde en guerre de nouveau, de l'Ukraine au Proche-Orient, en passant peut-être et demain par d'autres lieux, c'est une durée qui nous permet, et j'en viens au second point rapide de mon intervention, de poser les choses.

Ce que nous faisons a, de ce point de vue-là, et je le dis sans mauvais goût, ni humour déplacé, des petits airs ou un petit air de dernière séance. On sait depuis fort longtemps que l'on vit sous une menace diffuse, mais désormais un peu plus palpable. La DSP, et notamment la question du Paris dans la DSP, est un sujet récurrent auquel les acteurs économiques, les opérateurs de transport, les salariés des compagnies, très régulièrement et à juste raison, nous rendent attentifs.

On sait désormais, et vous l'avez dit dans votre propos liminaire, que la DSP en son principe, telle que mise en œuvre dans ce pays depuis des décennies, telle qu'actualisée et densifiée au fil du temps, en lignes, en rotations, en fréquences, en enveloppes dédiées, est elle-même appelée à vivre des heures plus difficiles encore à l'aune de la marchandisation d'un certain nombre de sujets et de la libéralisation des moyens de transport qui sont la règle à l'échelle communautaire.

Nous l'avons dit plus tôt, j'y reviens d'un mot parce qu'on ne peut pas attribuer le Paris sans le reconnecter au débat global, quelques instants seulement, sur la DSP.

Nous à « Avanzemu », nous pouvons avoir, comme tant d'autres ici, des options ouvertes, d'aucuns diraient libérales, en matière économique sur un certain nombre de plans. Mais nous sommes des partisans très engagés de délégation de service public forte. Pourquoi ? Parce qu'on sait à quel point dans une île, bien sûr, la question des transports est vitale, mais on sait également parce qu'on l'a un peu expérimenté ou en tous les cas on l'a un peu vu expérimenter par ailleurs, que les systèmes qui prétendent fonctionner à un coût beaucoup plus bas que celui inscrit dans la consommation de la dotation de continuité territoriale et, pourquoi pas, avec une qualité de service prétendument meilleure, vivent souvent des déconvenues et des moments autrement plus compliqués que ceux qui, comme nous, même si ça a un coût et qu'on en est conscients, ont depuis un moment des régimes de cet ordre.

Donc redire, je crois que c'est important, au moment où le Paris s'apprête à être attribué par notre Assemblée, je crois, sans préjuger du vote des uns ou des autres de manière unanime, mais ce serait un beau signal, je crois que le débat, ça a été dit en creux et même assez directement par les précédents orateurs, à partir du moment où nous sortirons de ce débat du jour, il portera sur la vision de la DSP pour l'avenir.

Et, si nous devions l'ouvrir à 1 an, à 2 ans ou à 3 ans, vous seriez d'accord avec nous pour dire que ce serait trop tard. Si nous voulons qu'il porte ses fruits au plus tôt, il faut que nous l'ouvrions maintenant, d'autant, pour faire écho aux propos de Paul-Félix, qu'en fin d'année, si on suit la trajectoire initiée par le scénario que vous nous aviez invité à valider il y a 2 ans, la Chambre de commerce, désormais unifiée, devrait passer dans le giron direct de la Collectivité et d'établissement public de l'État, devenir un établissement public de la Collectivité. Nous avons eu à ce sujet un certain nombre de discussions, sur le in house, sur la gestion directe ou pas, on y reviendra, des plateformes, sur la conception des DSP et OSP dans un cadre qui sera radicalement transformé puisque cet événement-là, il viendrait clôturer un cycle de plusieurs décennies et il nous amènerait à faire des choix à l'aune d'un nouveau modèle.

Donc ce débat-là, et on est tout à fait d'accord, il faut qu'on l'ait vite. Et nous, nous ne distinguerons pas dans le propos les salariés d'Air Corsica, même si nous en sommes actionnaires majoritaires, même si c'est une compagnie historique à laquelle on tient énormément, de ceux d'Air France, parce que nous considérons qu'ils sont tous deux salariés de compagnies délégataires de service public et qu'à ce titre, dans un même élan de solidarité, j'allais dire d'humanité, c'est excessif, nous nous devons de les accompagner.

Trois menaces, disais-je, donc très vite : la DSP en son principe, la pérennité du Paris au sein de la DSP et bien sûr, la question d'Air France en Corse.

Donc oui, ces trois débats-là, il faut que nous puissions y répondre très vite. Je vous rends attentifs au fait qui, à mon avis, doit vous causer bien des tracas, pour ne pas dire davantage, et je me mets quelques instants à votre place avec beaucoup de compassion et de soutien, que nous ne savons pas si ce que nous sommes en train de voter pourrait être financé valablement et pour cause. On a ce coût supplémentaire d'un peu plus de 40 M€, qui vient s'ajouter à ceux, réels ou supposés, et par supposés j'entends non évalués, pas fantasmatiques, tels qu'issus de la non-indexation de l'enveloppe, du surcoût carburant, de l'inflation. En clair, la marche déjà haute, commence maintenant à devenir infranchissable. Aucun pays au monde, quel que soit son niveau de développement ou de croissance, ne peut s'en remettre à un amendement nuitamment déposé dans le cadre d'une loi de finances rectificative, pour préjuger de l'avenir de son offre publique de transport.

Aujourd'hui, et vous le savez, on en est là, à savoir comment dans les semaines et les mois à venir, Paris, l'État, vont répondre à notre demande de rallonge légitime, fondée. Je n'y reviens pas.

Nous vous avons dit un peu plus tôt que nous voulions sanctuariser le tarif résident. Vous l'avez fait. Nous avons dit un peu plus tôt que nous demeurions pour notre part, attachés au principe de maintien dans le giron public des moyens

de transport et plus généralement, de tous les outils stratégiques, nous vous le redisons. Mais en écho aux propos du groupe « Core in fronte » et de tant d'autres dans l'opinion, vous dire aussi que nous savons que les choses ont un coût et que s'il nous fallait demain intégrer, tout ou partie, et disons tout, des moyens humains, des ressources de la compagnie Air France dans l'île, dans un cadre à déterminer, serait-il public, serait-il semi-privé, serait-il d'une autre nature compliquée à déterminer aujourd'hui, il aurait en toute hypothèse un coût supplémentaire, alors même que nous n'avons aucune visibilité sur le simple fait de financer ce que déjà nous avons voté.

Donc, je ne vais pas problématiser le sujet à l'envie et moins encore le conflictualiser. C'est un sujet sur lequel on peut discuter ensemble dans la diversité de nos convictions, des réponses à apporter. Les questions sont légion, j'en ai égrainé un certain nombre, les sujets fort nombreux.

Je terminerai en vous disant qu'il y a quand même deux motifs de satisfaction dans ce paysage bien encombré.

Le premier, c'est que les modèles économiques des compagnies qui répondent aux appels d'offres, et notamment pour être direct, de Volotea, sont des modèles dont vous savez comme nous, autant que le nôtre, voire davantage à certains égards, à quel point ils sont fragiles. Je vous renvoie aux chiffres que notre groupe a eu, j'allais dire le plaisir, le terme est impropre, l'opportunité de consulter concernant notamment les fonds propres de Volotea et les ressources, sur bien des plans, négatives d'une compagnie dont certains experts disent qu'elle pourrait ne pas résister à la durée de DSP que nous sommes sur le point d'attribuer à Air Corsica et à Air France parce qu'on est dans des modèles, comparaison n'est pas raison, qui ne sont pas sans évoquer ceux des start-up, comparaison n'est pas raison, on génère une expérience, on capitalise des savoirs, on engrange des ressources, on capitalise sur une clientèle, on a des salariés, le temps court, ça résiste ou pas, et puis un beau matin, on passe à autre chose.

Mais nous, on ne peut pas passer à autre chose, parce qu'on vit avec ces compagnies, avec leurs salariés, avec ces moyens-là et qui sont dans notre quotidien depuis trop longtemps, pour qu'on y renonce.

Au moment de conclure, même si le débat est passionnant et que pour notre part, on aurait aimé y contribuer encore longtemps, dire le deuxième motif de satisfaction, tout simplement concluant par là où j'ai débuté, ce que nous nous apprêtons à faire. Et je le redis, c'est un débat qui ne peut pas être subordonné, au moins en partie, aux négociations qui sont engagées avec l'État, parce que nous avons la fâcheuse tendance collectivement de renvoyer tous les sujets examinés par cette Assemblée depuis un moment, à la conclusion des discussions engagées avec le Gouvernement. On ne pourra pas en faire l'économie et bien sûr qu'il

faudra que la question des transports, des DSP, et je parle des DSP, maritime comme aérienne, de leur financement, elle devra être posée à Paris. Mais en cristallisant sur le moment, dire que nous avons quand même des réflexions à engager entre nous, sans préjuger de l'issue des débats avec l'État sur ce plan, même si, notamment pour la DCT, leur conclusion est essentielle.

Interrogeons-nous ! J'entends qu'il y aurait, ici ou là, des gens qui peut-être parmi les élus, plus vraisemblablement à l'extérieur, seraient partisans d'une ouverture plus marquée du capital d'Air Corsica à des capitaux privés. J'ai déjà posé la question, ce n'est pas une obsession mais une conviction profonde, et pour notre part, vous savez nos réserves.

Mais si le sujet devait exister, verbalisons-le et exprimons-le très sereinement dans le respect des opinions portées par les uns ou les autres.

Nous vous avons dit à quel point, comme chaque élu présent dans cet hémicycle, nous tenions à cette compagnie, à ses salariés, au devenir des salariés d'Air France, dont je redis à quel point nous ne les distinguons pas, en ce moment en particulier, entre tous.

Je finirai donc par-là. Donnons-nous rendez-vous une fois ce vote intervenu et disons-nous une bonne fois quelles options sont sur la table, car s'il en va de l'avenir des compagnies et, bien entendu, de l'avenir des salariés, il en va aussi, sans flagorneries ni excès, de l'avenir de la Corse. Nous pensons qu'il est temps effectivement et maintenant, que nous puissions, le reposer.

Nous vous soutiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? Joseph Savelli pour « Fà populu ».

M. Joseph SAVELLI

J'avais prévu d'être plus terre à terre, j'aurais dû me douter que, eu égard au sujet, nous prendrions un peu de hauteur.

Avant de revenir au contenu du rapport qui concerne l'attribution de la délégation de service public, je voudrais juste rappeler que si on est aujourd'hui au stade du vote de l'attribution des lignes en délégation de service public, ça n'est jamais que parce qu'on a fait la démonstration en l'état actuel du marché que la DSP était l'option la plus pertinente.

On a fait la démonstration à tel point qu'aujourd'hui, il n'y a pas que les détracteurs de la DSP, quand on lit par exemple l'ancien ministre des transports Clément Beaune, dans la presse, qui valide notre méthodologie, qui valide aujourd'hui les options stratégiques que nous avons prises pour maîtriser le service public aérien et maritime, on n'est pas encore aujourd'hui au stade, parce que la commission européenne s'interroge, de trembler sur nos fondamentaux ou de remettre en cause un modèle.

Est-ce que ça doit nous interdire de nous poser la question par la suite en utilisant la même méthodologie qu'on a appliquée ? Pourquoi pas. Il n'en demeure pas moins que, nous aussi, nous sommes attachés à la maîtrise des transports publics et la desserte de l'île. Ça, c'était vraiment, il me semble, un point essentiel.

Pour revenir au rapport, parce qu'il faudrait bien que ceux qui nous écoutent comprennent ce qu'on est en train de faire. On vote aujourd'hui, 3 mois après le vote précédent, et d'ailleurs ça me rappelle quand nous avons reçu les organisations syndicales, là aussi pareil, il y a une méthodologie derrière, on l'a dit aux organisations syndicales, l'objectif n'était pas de prolonger le supplice, l'objectif était d'arriver à une offre acceptable et économiquement la plus performante.

Aujourd'hui, nous y sommes. Aujourd'hui, nous allons attribuer les lignes sur Paris Orly à l'offre la mieux-disante parce qu'effectivement, l'offre la moins-disante n'est pas nécessairement la mieux-disante.

Dans les critères qui fondent le choix, il n'y a pas que des accessoires. Je ne vais pas tous les détailler, je vais essayer de me concentrer sur quelques éléments qui, à mon avis, sont saillants et font la différence. Je fais référence notamment à ce que disait Jean-Christophe sur le modèle économique. Le fait aujourd'hui, qu'il y ait une réelle différenciation dans l'offre, sur la partie notamment RSE, la responsabilité sociétale des entreprises, ce n'est pas un terme à la mode, ce n'est pas une lubie de financiers ou d'écologistes, c'est la manière de conduire les affaires d'une entreprise et c'est d'évaluer l'impact de cette politique sur son environnement économique, mais pas que.

Aujourd'hui, lorsque l'on rentre dans le détail des offres, on peut clairement dire que l'offre la plus responsable d'un point de vue sociétal et environnemental, c'est l'offre du groupement Air France-Air Corsica, sur un certain nombre de volets, il n'y a pas que la partie environnementale. Mais la partie environnementale, elle a du sens. Elle a du sens parce qu'aujourd'hui, pour ne parler que d'Air Corsica, on voit dans le renouvellement de la flotte, il n'y a pas que l'âge des avions, il y a aussi la typologie et le fait qu'aujourd'hui Air Corsica est fait le choix des ATR 72-600 et de l'A320neo, permet à l'offre groupée

d'avoir une meilleure notation parce que moindre consommation, moindre consommation de carburant par passager transporté, et des nuisances sonores aux abords des aéroports qui sont notamment réduites.

Donc, il y a une vraie logique d'entreprise derrière, l'approche directe aux aéroports également, il y a une volonté vraiment de diminuer l'impact du coût carburant.

Il y a aussi la qualité du service délivré. C'est vrai, sans trémolos dans la voix, lorsqu'on a l'habitude d'exercer sous contrainte de délégation de service public, on a forcément plus l'habitude de prendre en charge ce qui généralement agace les low cost, c'est-à-dire les passagers qu'on a du mal à embarquer et à débarquer. C'est la vérité, c'est à souligner. Ça souligne aussi l'engagement des salariés de ces entreprises à s'impliquer dans un service public de qualité.

Il y a aussi l'impact sur l'environnement économique et notamment parce qu'effectivement, ces compagnies ont des bases techniques sur les aéroports qui sont desservis. Les bases techniques sont en Corse et sont à Orly pour la plupart. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est accessoire. Pour nous, il nous semble que c'est quelque chose qui est différenciant.

C'est d'autant plus important que, y compris sur le critère pris, à l'issue des négociations, et c'est pour ça que je faisais référence à l'idée de : on ne prolonge pas le supplice, c'est qu'à l'issue des négociations, nous sommes parvenus à une offre qui est économiquement plus acceptable parce que, effectivement, le groupement a fait des efforts financiers que Volotea n'a pas pu ou n'a pas voulu consentir.

Enfin le dernier point, c'est sur la sécurisation du cadre financier et juridique. Effectivement, il y a eu pour ceux qui suivent l'actualité de l'aérien, des signes avant-coureurs d'une trésorerie tendue sur Volotea qui n'a même pas hésité d'ailleurs à décaler le versement des salaires d'une année sur l'autre pour, d'un point de vue comptable, jouer sur sa trésorerie. Ce n'est pas très engageant. Donc ça aussi pareil, il y a une vraie différence, elle est notable et c'est ce qui ressort des étoiles, parce qu'on dit : les étoiles, les étoiles, mais quand on rentre dans le détail, on voit bien qu'il y a une vraie différence fondamentale.

Enfin, sur la sécurisation du cadre, il y a aussi la pérennisation et l'engagement d'Air France, au moins sur la durée de la DSP, de continuer d'opérer et de mettre les moyens humains et matériels au service de la délégation de service public.

Donc, vous l'aurez compris, nous voterons en faveur de ce rapport et de l'attribution des lignes au groupement Air Corsica et Air France.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole parlà ? Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Très rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites et un certain nombre que je peux partager.

D'abord, bien entendu, nous étions là et ça vient d'être rappelé, il y a 3 mois avec les salariés inquiets, et à juste titre, des inquiétudes fortes, des problématiques de fond qui restent malheureusement aujourd'hui posées et nous arrivons à la sécurisation, en tout cas, je dirais presque à court terme, du modèle de transport.

D'abord, bien entendu, comme chacun l'a fait, leur témoigner encore une nouvelle fois tout le soutien, au groupement Air Corsica - Air France, mais aussi saluer le travail qui a été mené, un travail de fond, ces dernières semaines de part et d'autre.

Effectivement, dire aussi que s'il y a eu cette attribution, ce n'est pas seulement parce que c'est la compagnie maison à laquelle nous apportons notre soutien, c'est parce qu'elle a démontré sa performance, la qualité des services et son efficience. Elle a su en faire la démonstration. Je pense que ça, c'est quelque chose aussi à mettre au crédit de la réflexion, je dirais, du coup immédiat d'après. Parce qu'effectivement, et c'est revenu dans l'ensemble des interventions ainsi que dans la vôtre, Madame la Conseillère exécutive, c'est un appui aussi pour développer l'outil et pour penser la stratégie dès demain matin, je dirais, presque dès hier, parce qu'on sait aujourd'hui et, je poserai simplement quatre points de réflexion qui me semblent être importants pour ce que nous allons devoir faire si nous voulons garantir au-delà du coup par coup et à chaque fois justement réactiver les inquiétudes et se repositionner à l'aune de ces inquiétudes, une véritable stratégie des transports pour la Corse, dans le domaine aérien d'ailleurs, comme dans le domaine maritime. Mais ça demandera effectivement un débat plus global.

Quatre points d'abord parce que nous sommes dans un environnement mouvant, et sur le plan économique, et sur le plan des transports, et sur le plan, je dirais presque géostratégique et géopolitique, parce que parfois ça a aussi un impact important.

Deuxièmement, parce que le périmètre de la DSP, de la délégation de service public, est en danger, on le sait depuis un moment, non seulement dans sa forme, le périmètre lui-même de service public, mais aussi dans la capacité de démonstration parce que très vite, on va toucher les limites de cette possibilité de démonstration de manière générale. Bien entendu, pour ce qui nous concerne plus spécifiquement aujourd'hui, quoi que, sur le Paris dont on sait que la question est remise sur le tapis à chaque négociation. Deuxième élément qui doit nous obliger à repenser totalement la stratégie elle-même de négociation et la façon dont on se positionne pour garantir un service public de qualité.

Ensuite, parce que question financière, la question de l'enveloppe de DCT, on ne peut plus et j'avais eu l'occasion de le dire il y a 3 mois, on ne peut plus être dépendants du bon vouloir effectivement, du Gouvernement français sur ce point, et on ne peut plus être dépendants d'une stratégie financière qui nous condamne et qui d'ailleurs nous met en danger là aussi dès l'année prochaine, puisque dès l'année prochaine, c'est quasiment 41 millions qui vont nous manquer et qui nous manqueront sur les 3 exercices à venir.

41 millions, si ça reste à besoin constant parce qu'au regard des deux précédents critères, ça risque de le dépasser très sérieusement. Ça, je crois que la question de la dépendance, on aura l'occasion tout à l'heure d'en parler dans le débat d'orientations budgétaires, elle est importante et elle devient fondamentale aujourd'hui, structurellement.

Ensuite la nécessité, je terminerai par-là, de développer l'outil au-delà du seul outil pour répondre à la délégation de service public, une stratégie vraiment d'une logique d'entreprise qui n'est pas incompatible avec une qualité de réponse à une qualité de transport public.

Deux axes donc ouverts. Bien sûr, rappeler dans ce débat la nécessaire réaffirmation de garantir la maîtrise publique de nos transports stratégiques. Au-delà de ce dossier, repenser une stratégie des transports de la Corse et des transports aériens à travers l'outil Air Corsica. Je disais en préambule de mon propos qu'il était important de s'appuyer sur la performance pour pouvoir encore la développer et parfaire ce qui est à parfaire, en garantissant le modèle social. Dans cette stratégie globale, intégrer aussi des forces qui peuvent devenir des faiblesses si on ne les anticipe pas, c'est que nous maîtrisons aujourd'hui nos infrastructures portuaires et aéroportuaires. Nous avons là-aussi une nouvelle stratégie à dessiner au regard de l'intégration des CCI et ça, il faut en faire une force parce que là aussi, il peut y avoir des logiques de prédation.

Donc de tout cela, il ne faut pas s'en écarter. Nous devons donc véritablement, si l'on veut ne plus être au coup par coup, développer une stratégie

globale d'une logique de maîtrise des transports pour la Corse. C'est fondamental dans les années à venir. Elle est encore beaucoup trop fragile aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres interventions ? Oui François Sorba.

M. François SORBA

Oui, merci Madame la Présidente.

J'irai sur une vision un peu moins technique que mes collègues qui m'ont précédé.

Aujourd'hui, à l'heure où les services publics sont attaqués de toutes parts, je ne parle pas ici de mes collègues de l'Assemblée, il nous semble nécessaire et impératif de remettre quelques éléments à la place qu'ils doivent occuper.

Alors oui, les services publics ont un coût, nous le savons tous. Ce coût, c'est l'égalité des territoires, c'est l'équité, c'est la solidarité. On pourrait imaginer, comme le suggérait un ancien préfet, que la Corse se résume à 2 grandes agglomérations avec d'autres régions qui deviendront des déserts, qui devront s'adapter pour survivre.

Ce choix-là, nous l'avons combattu et nous continuons à le combattre. Ce choix-là a un coût et nous l'assumons.

En effet, la Corse est une île montagne qui se compose de plusieurs territoires, avec une démographie faible mais surtout inégale que l'on soit dans telle ou telle région, un réseau routier qui ne permet pas des déplacements aisés dû à sa géographie, voire parfois impossibles selon les horaires. Les services publics, en règle générale, sont des outils qui, comme leur nom l'indique, au service d'un public, mais surtout afin de satisfaire un besoin pour la population. Mais aussi, et on oublie souvent de le dire, ils servent au maintien d'emplois dans les régions, ils sont le garant d'un développement dans des zones qui parfois, malheureusement, sont désertées.

Aujourd'hui, on s'apprête à faire un vote favorable à ce rapport. Ce rapport rentre parfaitement dans ces prérogatives. On ne reviendra pas sur les critères qui nous conduisent à abonder dans le sens de l'exécutif, mais sur la volonté de proposer un réel développement au service de la Corse et des Corses.

Aussi, nous avons le choix entre un nouvel opérateur et un groupement d'opérateurs historiques.

Dans ce rapport, les critères retenus étaient multiples, le prix, Joseph l'a rappelé, la qualité de service, la solidité financière, tous ces critères, on les a vus. Ce choix s'est porté aujourd'hui sur le groupement Air Corsica-Air France.

Mais comment pouvons-nous nous exempter, dans la lecture de ce rapport, de la qualité du service qui est rendu depuis des décennies par le délégataire actuel ? On pense particulièrement aussi au pont aérien mis en œuvre pendant la crise sanitaire. On ne peut pas occulter l'aspect économique que ce service génère avec ses retombées directes et indirectes et le nombre d'emplois qu'il crée. Cette réalité ne peut nous exempter de l'aspect humain et social que nous connaissons tous ici.

Alors oui, le service public a un coût comme nous l'avons évoqué, mais aussi il contribue à la création des richesses. Ces compagnies aériennes participent à la vie de notre île, elles emploient des personnes qui résident en Corse, elles participent à faire vivre des familles, d'autres entreprises, je pense que leur nombre est trop important pour les nommer, qui elles-mêmes, ces entreprises sont les acteurs de la vie économique de la Corse. Aussi, en développant cette économie, on développe la vie sociale, culturelle et sociétale de notre île. On fait tout simplement vivre un peuple.

Malgré les craintes des personnels qu'on salue ici aujourd'hui, ils avaient raison, ils étaient inquiets pour leurs emplois, ce qui est understandable. La responsabilité nous impose de respecter les règles sans jamais oublier l'humain.

Vous avez fait le choix, Madame la Présidente, de sécuriser cette DSP. Le temps pris pour en arriver à ce résultat n'était pas du temps perdu, c'était du temps nécessaire. L'exécutif a eu le courage politique tout en respectant les règles qui lui sont imposées par les instances européennes, il a su faire valoir le droit européen, mais aussi préserver le service public.

Le travail était important pour arriver à ce résultat. Je tiens au nom de « Fà populu in seme » à rendre hommage aux services de l'Office des transports qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

Vous l'aurez compris, mon collègue Joseph l'a dit, nous voterons favorablement ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Je pense que tous les groupes se sont exprimés.

Merci encore, Madame la Conseillère exécutive et les services de l'Office des transports pour tout ce travail. Merci aussi à la commission d'appel d'offres, merci aussi à ces personnels qui rendent service à la Corse et qui connectent la Corse sur le reste du monde, pas uniquement sur le continent, en permanence et toujours avec le sourire. Merci.

Je vous repasse la parole, Madame la Conseillère ou Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est effectivement un moment important, un moment heureux, un moment qui vient couronner un travail de bénédictins qu'ont mené à titre principal, la présidente de l'Office des transports, l'équipe de l'Office des transports, en concertation avec la DGA de Michel Gaudeau-Pacini, sous l'autorité des DGS. Un combat à la fois politique et juridique que nous avons mené ensemble, ensemble en tout cas sur les objectifs, je le pense et je l'espère, ce n'est pas seulement le Conseil exécutif, ce n'est pas seulement la majorité territoriale, c'est l'ensemble des élus qui composent cette Assemblée. Je le pense, je l'espère et nous aurons l'occasion de continuer.

Merci donc, Flora Mattei. Merci à toutes et à tous.

Je voudrais d'abord, un peu comme l'a fait Joseph Savelli, revenir au périmètre étroit du débat, regardant et saluant les salariés du groupement Air Corsica-Air France et m'adressant aux Corses à travers ma prise de parole. Le périmètre étroit du débat, mais essentiel, c'est quelle est la meilleure offre dans le cadre d'une procédure de délégation de service public dont le principe, Jean-Martin, et le périmètre ont été validés en amont de la procédure par la direction générale de l'aviation civile pour l'État et par la Commission européenne.

La démarche que nous vous proposons d'entériner aujourd'hui est donc, en son principe, délégation de service public, et en son périmètre totalement validée et totalement incontestable. Mais ce n'était pas acquis et j'y reviendrai.

Mais au moment où je parle, si le Conseil exécutif de Corse demande à l'Assemblée de Corse, d'attribuer les lignes entre la Corse et Paris, entre les quatre aéroports de Corse et Paris, au groupement Air Corsica-Air France, c'est parce que ce groupement a formalisé la meilleure offre dans le cadre de la procédure qui nous occupe aujourd'hui. Cela n'enlève rien au mérite du candidat battu Volotea. Je rappelle que pour la première fois depuis les années 1990, Air Corsica pour le bord à bord et le groupement Air Corsica-Air France pour Paris n'étaient pas seuls en lice. Pour la première fois, à la surprise générale, y compris des observateurs extérieurs, la procédure d'appel d'offres allait être challengée par la candidature d'un opérateur aérien dont il faut souligner qu'il s'est certes construit sur un modèle dit low cost, mais qu'il est un candidat sérieux, motivé et occupant déjà une place importante dans le paysage aérien de la Corse.

Je le rappelle, sur un peu plus de 4 millions de passagers transportés chaque année entre la Corse et le reste de du monde, il y a 1 million de passagers qui sont transportés aujourd'hui par Volotea.

Donc, ce qu'il faut dire de façon claire, c'est que le groupement a remporté cet appel d'offres et il l'a remporté en application des règles respectées strictement du début de la procédure jusqu'à son terme aujourd'hui.

Je voudrais quand même revenir sur quelques éléments qui ont été évoqués de façon incidente, mais qui sont centraux et qu'il faut que tout le monde entende. Nous avons construit un cahier des charges autour de trois critères : le critère de la qualité de l'offre financière parce que nous sommes soucieux des deniers publics dans le cadre de la gestion de l'enveloppe de continuité territoriale. Le deuxième critère, celui de qualité de service subdivisé en trois sous-critères parce que la qualité de service, c'est essentiel dans le cadre du service public ; et un troisième critère qui était celui de la robustesse juridique et financière.

Premier critère, hiérarchiquement le plus important. Qui l'a emporté ? Volotea. Mais au-delà de ce constat et comment pouvait-il en être autrement, j'ai envie de dire, lorsqu'on sait que de toute façon entre le modèle économique de Volotea et le modèle économique d'Air Corsica et d'Air France, il y a des différences structurelles qui ne seront jamais comblées dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres et quels que soient les efforts du candidat ou du groupement dont la structure de coût est la plus importante ; par exemple, en termes de coûts salariaux ou par exemple, en termes de capacité à diminuer les charges à travers des optimisations de plan de vol.

Mais ce qu'il est important de dire, c'est que, y compris sur ce premier critère, il ne faut pas passer sous silence la dynamique de la négociation et ce qu'elle a révélé des uns et des autres.

Sur le bord à bord, parce qu'on ne peut pas distinguer le bord à bord et le Paris, c'est la même procédure même si nous avons attribué en deux temps, prenons le bord à bord.

Offre initiale d'Air Corsica : 134 M€ ; offre finale d'Air Corsica : 83 M€, soit une différence de 51 M€ par rapport à l'offre initiale, -30 %, comme l'a souligné Paul-Félix Benedetti.

Cela démontre bien, premièrement, que l'offre initiale était beaucoup trop haute, ce qui au passage, souligne aussi que l'actionnaire principal d'Air Corsica dans le parfait respect des règles, s'est tenu à distance totale de la procédure d'appel d'offres et notamment de la construction de l'offre d'Air Corsica. Si l'actionnaire principal avait eu à dire quelque chose ou s'était permis de dire quelque chose, ce qui n'est absolument pas permis par les règles régissant les appels d'offres, vous pensez bien que l'offre initiale n'aurait pas été celle-là. Il faut constater que, au prix d'un effort très important, Air Corsica est passé de 134 M€ à 83 M€, -51 M€.

Mais il ne faut pas passer sous le silence la dynamique de l'évolution du prix de l'autre candidat et la dynamique de l'évolution du prix, qu'est-ce qu'elle nous dit sur Volotea ? Volotea dans le bord à bord, offre initiale, première offre : 62 M€. Offre finale : 79 M€. Alors que les uns ont descendu et diminué de façon très significative, les autres, en cours de négociation, ont augmenté de façon toute aussi significative. Moins 30 % pour Air Corsica, plus 20 % pour Volotea. Ce n'est donc pas seulement un phénomène de diminution de l'offre d'Air Corsica qui a conduit à la convergence entre les deux prix in fine, c'est à la fois la diminution de l'offre d'Air Corsica et l'augmentation de l'offre de Volotea.

Ce mouvement est important parce qu'il nous révèle deux choses. Premièrement, que Volotea connaissait peu ou connaissait mal la structure de la prestation attendue par le donneur d'ordre, la Collectivité de Corse, et connaissait mal le marché des délégations de service public et avait sous-évalué le prix d'un poste essentiel qui représente 40 % du coût total du marché, à savoir le poste carburant.

La deuxième remarque, et ça, je regrette que Paul-Félix Benedetti ne soit pas là, mais j'espère qu'il écoute et de toute façon je me doute qu'il entendra ce que je dis...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il est là, il écoute !

M. le Président Gilles SIMEONI

Ah ! Tel un diable sorti de sa boîte !

Ce qui est important, c'est de souligner le travail de l'office des transports qui a fait un travail considérable au plan technique et au plan juridique pour que le coût du carburant qui a explosé soit pris en charge, soit directement, soit indirectement, par les soumissionnaires. Nous n'avons pas répercuté de façon mécanique l'augmentation du prix du carburant sur le montant de la compensation territoriale que nous allons verser. Air France et Air Corsica ont maîtrisé parfaitement ce coût du carburant, tandis que Volotea ne l'a pas fait et notamment a augmenté son prix sur le coût du carburant, il ne l'a jamais fait redescendre.

Cette mécanique-là, on la retrouve également sur le Paris.

Sur le Paris, l'offre initiale du groupement : 250 M€ ; l'offre finale : 179,5 M€, -70 M€.

On retrouve là le caractère déraisonnable de l'offre initiale, mais qui montre aussi par l'absurde que la Collectivité de Corse s'est comportée dans cette procédure avec la neutralité, la partialité et la distance requise par les textes.

-30 % donc.

Mais en sens inverse, Volotea passe dans son offre initiale de 141 M€ à 174 M€, plus 33 M€. Il faut que celles et ceux qui nous écoutent connaissent ces chiffres parce qu'in fine, la différence n'est pas aussi importante en matière financière que ce que l'on aurait pu penser au début. La différence, elle est de 3 millions par an sur le bord à bord et elle est de 5,5 millions sur le Paris. Une différence minime, mais qui justifie que Volotea soit en tête dans le cadre du premier critère, mais n'ait pas eu la note maximale dans la mesure où il est évident que ce candidat avait encore de la marge pour améliorer son offre au plan financier. Et ce premier critère, hiérarchiquement le premier, eh bien il est complété, c'est une façon de faire qui est totalement validée, y compris par le juge administratif français européen, par d'autres critères.

Le deuxième critère, c'est celui de la qualité de service. Trois sous-critères : l'adéquation des moyens de production propres, l'adéquation des engagements opérationnels, l'adéquation de l'offre sur le plan commercial. Et dans le cas de ce deuxième critère, bien évidemment, vous l'avez vu dans le rapport Air France et Air Corsica sont devant.

Enfin, le troisième critère, la robustesse financière et juridique. Important de le dire, Air Corsica est une société qui, au jour d'aujourd'hui, est en

parfaite santé financière et donne toutes les garanties de robustesse. En revanche, aussi surprenant que cela puisse paraître et malgré, vous le savez, il y a un article dans la presse aujourd'hui, des résultats tout à fait exceptionnels où le groupe Air France KLM affiche cette année un bénéfice historique record de près de 1 milliard d'euros. Air France avait une structure juridique qui, en amont de la procédure, était faible dans la mesure où ses comptes étaient plombés, d'un point de vue de l'appel d'offres, eh bien par la persistance du poids que constitue le PGE, prêt garanti par l'État, dans le cadre du COVID. Mais ce prêt a été soldé et remboursé par anticipation, ce qui a fait remonter la note financière d'Air France, tandis que Volotea a dans ses comptes la même structure de dette, l'équivalent espagnol du PGE, qu'il n'a pas encore soldé indépendamment des autres aspects évoqués. Donc, sur le troisième critère, le groupement est devant.

Donc ce que je veux dire avec beaucoup de force aujourd'hui, c'est que si le Conseil exécutif demande à l'Assemblée de Corse, après avoir obtenu de cette Assemblée l'attribution du bord à bord à Air Corsica, si nous demandons aujourd'hui d'attribuer les lignes de Paris à Air France et Air Corsica, c'est parce que ce groupement a remporté l'appel d'offres. Point final sur ce champ-là qui est un champ essentiel.

Mais maintenant, parce que nous sommes des gens loyaux et transparents, et ça fait écho à ce qu'a dit François Sorba, ce résultat qui est un résultat irréprochable au plan technique et au plan juridique, correspond aussi, et vous le savez, à notre vision politique, économique et sociale, à notre vision politique, économique et sociale et c'est la raison pour laquelle, après avoir rappelé ce qui est le cœur d'appel d'offres, je voudrais vous dire pourquoi nous sommes heureux aujourd'hui d'en être arrivés là, parce que ce n'était pas acquis. Ensuite, je dirai rapidement le travail que nous allons faire tous ensemble au nom de cette vision politique, économique et sociale.

La Présidente de l'Office des transports l'a rappelé, rien n'était acquis.

Mais avant de vous dire ça, je voulais répondre à Paul-Félix Benedetti qui est revenu, Paul-Félix, vous dire que nous avons eu la même rigueur dans l'aérien que dans le maritime. Nous avons eu la même exigence dans l'aérien que dans le maritime. De façon, encore une fois taquine, vous avez laissé ou vos propos auraient pu laisser penser que nous aurions été plus complaisants pour les opérateurs du maritime et que nous n'aurions pas eu la même exigence vis-à-vis d'eux que celle que nous avons eu vis-à-vis des opérateurs de l'aérien. Absolument pas ! J'en veux pour preuve que le point d'atterrissage des contrats de DSP maritime que nous avons signés prévoit une notion de bénéfice raisonnable qui ne dépasse pas les 2 M€ annuels. La rémunération de nos délégataires de service public dans le maritime, c'est 2 M€. Tout le reste, c'est le coup d'exécution du

contrat sur le fonctionnement et sur l'investissement. Donc, nous n'avons pas fait payer aux entrepreneurs corses ce qui aurait dû être supporté par les délégataires.

Il y a eu une augmentation minimale du coût du fret, mais cette augmentation qui intègre aussi toutes les autres explosions de prix, elle maintient encore le niveau du fret à un niveau deux fois inférieur en coût pour les opérateurs économiques corses par rapport à ce qu'était la situation avant 2015, malgré l'explosion du prix de la vie. Il faut le dire et il faut le répéter.

Je reviens sur, ça a été dit, on s'est battu. Vous savez, moi, à la fin de tout ça, ce matin, on a parlé de l'autonomie, lorsque se terminera ce mandat et lorsqu'on fera le bilan, chacun aura le droit de dire ce qu'il considère bon et ce qu'il considère mauvais. Moi, nous, je pense, y compris celles et ceux qui participiez à la majorité en 2015 et puis en 2017, parmi la colonne de l'actif et dans cet actif, les éléments parmi lesquels nous pourrions être légitimement le plus fiers, il y aura d'avoir sauvé le service public maritime et le service public aérien. On ne les a pas sauvés *ad vitam æternam*.

Mais depuis décembre 2015, contre tous les vents contraires, contre toutes les attaques de la Commission européenne, contre toutes les manœuvres, y compris d'un certain préfet, malgré les difficultés techniques, économiques, malgré le COVID, on a défendu le service public maritime et aérien et les emplois et notamment les emplois en Corse et corses qu'il génère. Nous l'avons fait et nous l'avons réussi. Ça ne vaut pas blanc-seing pour l'avenir, mais ce combat-là jusqu'à aujourd'hui et au moment où nous vous demandons de signer cette délégation de service public pour Paris, nous l'avons remporté alors qu'il n'était pas gagné d'avance et qu'à certains moments, tout le monde pouvait même penser qu'il était perdu.

Alors je ne vais pas revenir, la défense des aéroports, la défense de l'aéroport de Calvi qu'on voulait fermer et faire disparaître, le principe d'un service public, ça a été dit par Joseph, si on vote une délégation de service public, c'est parce qu'on a démontré aujourd'hui, Jean-Martin, qu'il y a un besoin de service public qui ne peut pas être assuré autrement qu'à travers une délégation de service public. On va parler de l'avenir, mais aujourd'hui, ça, nous l'avons démontré et c'est très important de le dire. Le périmètre de ce service public, nous l'avons renforcé parce que ça correspond à un besoin exprimé et exprimé par qui ? Par les Corses et par la Corse, parce que le résident est un élément essentiel, un critère essentiel. Mais ce n'est pas le seul, ce sont aussi les besoins économiques de l'île de façon générale qui fondent l'identification du besoin de service public. Et donc ça, nous l'avons fait.

Est-ce que nous sommes tranquilles pour autant ? Bien évidemment que non pour toutes les raisons qui ont été évoquées.

Je voudrais dire que le combat au moment où le vote va être achevé et que ce vote, je le pense et je l'espère unanime, viendra sécuriser en partie les quatre années à venir, au moment-même où nous aurons voté, il faudra effectivement que nous nous remettions en configuration de combat politique, pas seulement le Conseil exécutif, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et j'ai envie de dire, parce que je les ai rencontrés, les syndicats et notamment les syndicats des délégataires de service public dans l'aérien mais aussi dans le maritime.

Le premier combat, et vous l'avez dit les uns et les autres et vous avez eu raison de le dire après la présidente de l'OTC, c'est la sécurisation du périmètre de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale. C'est la mère des batailles. La démonstration, elle est simple, encore une fois. Pour ne parler que de l'aérien, là où dans le contrat actuel, nous versions une compensation tirée de la DCT de 45 M€, nous allons verser pour le prochain contrat 56 M€. Là où pour Paris, nous versions jusqu'à aujourd'hui 47 M€, nous allons verser 63,5 M€. Total, dans le cadre de la convention de délégation de service public actuelle : 92 M€.

Prochaine convention : 120 M€, 28 M€ de différence.

Si nous additionnons le coût de l'aérien, 120 M€, le coût du maritime, 106 M€, il a augmenté certes, par rapport au début en 2015, où nous avons ramené le prix à 84 M€, mais il a augmenté parce que le coût de la vie et notamment l'ensemble des coûts, le coût du carburant atténué en partie et le coût des investissements des nouveaux bateaux. Nous sommes à 106 M€ par an. Je rappelle qu'en 2008 et 2010, on était à 130 M€ pour le maritime, 130 M€. Aujourd'hui, 15 ans après, alors que tous les coûts ont explosé, on est à 106, on a diminué de 24 millions d'euros. Mais 106 pour le maritime, 120 pour l'aérien, ça fait 226. 5 M€ de coût de structure de l'OTC, ça fait 231, je vais jusqu'au bout. Les 5 M€ de l'OTC, c'est 3 M€ le coût de la structure et 2 M€ les tarifs import-export qui servent à titre principal aux agriculteurs dans des conditions qu'il va falloir améliorer. On discute de l'importation de certains produits qui font concurrence, à l'agroalimentaire et à certaines entreprises. Ça veut dire qu'on est à 231 M€ là où aujourd'hui on en a 187. Il manque plus de 50 M€.

La démonstration, elle est imparable. Pourquoi il manque 50 M€ ? Est-ce qu'on surpaye ? Est-ce qu'on a une surcompensation ? Absolument pas. Absolument pas, parce que tout a augmenté, le coût de la vie, l'ensemble des coûts, l'investissement, la fiscalité écologique et le carburant.

La plus belle démonstration, c'est l'État qui nous l'a fait puisque jusqu'en 1989, nous étions indexés sur un coût dont le maintien aurait conduit la DCT à augmenter de 50 M€.

En 2009, je le rappelle, lorsque est suspendue l'indexation de la DCT, le Parlement vote cette désindexation à titre exceptionnel. L'exceptionnel va être reconduit l'année après et il va devenir permanent à partir de 2011. Si on avait maintenu l'indexation de la DCT telle qu'elle était prévue par le législateur et telle qu'elle était logique, l'augmentation mécanique de la DCT aurait conduit à une augmentation de 50 M€, exactement ce que nous demandons aujourd'hui.

Donc, le combat que nous devons mener à partir de demain matin, et vous avez raison, c'est celui de la pérennisation de la DCT pour la période de contrat à venir. La présidente de l'OTC nous l'a dit, on ne peut pas à la fois valider un périmètre de service public comme l'a fait l'Etat, notamment la DGAC pour l'aérien, démontrer par l'expérience que les 50 M€ sont demandés parce que je signale que si on avait attribué à Volotea, par rapport à son prix, si on se situe dans une hypothèse où Volotea n'avait pas gagné seulement sur le premier critère, mais également sur les deux autres, on ne serait jamais qu'à 8 M€ en moins. Il nous manquerait encore 44 M€. Donc, la démonstration, elle est parfaite qu'on nous doit cette réindexation.

Ce que nous allons faire pour répondre à certaines questions, c'est bien évidemment que dès le mois prochain, maintenant que nous avons la preuve, à travers des éléments d'appels d'offres qui sont publics, que ces 50 M€ supplémentaires, ils sont dus par logique juridique et par logique économique, nous allons saisir cette Assemblée de cette demande que nous allons porter ensemble. Et, pas besoin de la porter dans le cadre du processus en cours, celle-là est essentielle et déconnectée. On l'a fait 10 fois, on ne s'est pas réveillés aujourd'hui. On l'a fait 10 fois, par courrier, par mémorandum, par entretien avec les ministres des transports successifs. Je salue d'ailleurs vraiment le soutien et l'engagement du ministre Clément Beaune parce que son appui a été véritablement déterminant dans le maritime comme dans l'aérien.

Mais ce combat, il faut le mener. Je m'adresse aux salariés et aux syndicats qui sont ici, c'est un combat qui n'est pas seulement celui de l'Assemblée de Corse, c'est le combat pour l'emploi, c'est le combat pour vos entreprises, dans l'aérien comme dans le maritime, et c'est le combat pour toutes les entreprises et pour tous les salaires qui directement ou indirectement dépendent de l'aérien ou du maritime. Ça c'est la première chose.

Deuxième chose, et je termine, ça a été dit, d'ailleurs le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù nous disent, comme vous, il faut penser le monde de demain. Bien sûr, bien sûr qu'il faut penser l'aérien dans quatre ans, comme le maritime à la fin de la DSP actuelle.

Nous, on a une vision sur le maritime, la compagnie territoriale corse, je l'évoque pour mémoire, on le laisse de côté, on verra ensuite.

Dans l'aérien, le paysage, le système, et le modèle que nous devons construire, il commence à se construire demain matin. On a déjà commencé bien évidemment à réfléchir et à travailler. Il va falloir qu'on le fasse ensemble. Ça a été dit, ce qui est certain, c'est que ça ne pourra pas être le modèle actuel. Le modèle actuel, il a vécu. Il finit sa trajectoire avec la DSP que nous sommes en train de voter maintenant. Le modèle, il est terminé pour des raisons qui sont des raisons évidentes, je les rappelle brièvement.

Premièrement, l'évolution générale du monde de l'aérien, c'est une évidence.

Deuxièmement, sur le Paris, ça a été dit, il y a un groupement historique, Air France-Air Corsica, quelle est la stratégie d'Air France aujourd'hui et que sera-t-elle à la fin de la DSP ? Nous, nous avons obtenu des garanties, je les rappelle, nous les avons obtenues dans le cadre du contrat actuel. Il y a deux catégories d'engagement, premièrement, les délégataires ne peuvent pas se désengager en cours de contrat. Ils ne peuvent pas sortir et ils ne peuvent pas proposer une autre compagnie pour les remplacer. Première garantie.

Deuxième garantie explicite et complémentaire de la première, Air France s'est engagée contractuellement à mettre au service de l'exécution du contrat, l'ensemble de ses moyens de production et de ses moyens humains, tel que présenté dans l'offre initiale, pendant toute la durée du contrat. Nous avons donc obtenu de façon contractuelle la garantie notamment de la permanence des emplois d'Air France en Corse. Premier point.

Est-ce que cette garantie est acquise pour l'avenir ? Non. Air France, ça a été dit, recentre sa stratégie sur les vols long courrier et moyen-courrier, Air France quitte Orly et parmi les coûts importants de l'offre, le fait qu'Air France ait imputé dans l'offre formulée au titre de la DSP, la totalité des coûts d'Orly alors qu'avant ceux-ci étaient mutualisés entre l'ensemble des vols d'Orly, a impacté à la hausse, l'offre. Nous ne savons pas ce que fera Air France. Nous allons le demander. Air France est une compagnie importante, historiquement enracinée en Corse, qui a dégagé des profits extrêmement importants, est-ce que la Corse reste dans ses orientations stratégiques ? Nous devons le voir.

Deuxièmement, quid de Orly ? La prochaine DSP intégrera-t-elle et maintiendra-t-elle Paris ?

Nous pensons qu'il y a la place pour démontrer que la Corse continuera d'avoir besoin d'une DSP et qu'elle continuera à avoir besoin d'une DSP dans le domaine aérien, y compris avec Paris, à Orly ou à Charles de Gaulle. Nous ne pouvons pas le savoir au jour d'aujourd'hui.

Troisièmement, nous avons eu cette fois-ci la candidature de Volotea. Nous pourrions l'avoir la prochaine fois et nous pourrions l'avoir dans des conditions où ce candidat aura tiré leçon de ce qu'il n'a pas su améliorer cette fois-ci. Il peut y avoir également la candidature d'autres compagnies aériennes. Le critère du prix reste un critère essentiel, important, mais tout le périmètre de la discussion sur le prix de la compensation n'est pas épuisé. Vous l'avez dit, on a maintenu, la Chambre régionale des comptes nous l'a reproché, on a maintenu la baisse historique du tarif résident parce que le service public, oui, c'est permettre à tous les Corses qui en ont besoin de se déplacer en avion au même prix que le ferait un citoyen français qui habite un territoire continental.

J'ouvre une parenthèse sur l'autonomie, si on était autonomes quand on sera autonomes, ça sera plus facile d'expliquer que la fiscalité de l'aérien d'un territoire insulaire ne peut pas être la fiscalité aérienne d'un territoire continental. Un citoyen continental qui va de Marseille à Lyon ou de Marseille à Paris, il peut choisir de prendre le train et il peut choisir de prendre la voiture. Mais le Corse qui veut aller à Marseille ou à Paris, ou même ailleurs, par exemple à Livourne ou à Cagliari, il y a la mer. Donc, sur l'aérien, vous ne pouvez pas avoir la même fiscalité pour un territoire continental que pour un territoire insulaire. Je referme la parenthèse.

Donc, il va falloir travailler là-dessus.

Les coûts, je disais, il n'y a pas que le coût de la compensation, il y a le coût du billet, il faut maintenir pour les résidents un prix qui est très bas. Et je rappelle, me tournant notamment vers le groupe de droite qui s'inquiétait en commission en disant : « il y a un taux très bas de résidents », la diminution du tarif résident, elle a conduit à une augmentation très importante du pourcentage de résidents, y compris sur le Paris, dans le sud et à Calvi, où on est passé de 17 % à 25 % de résidents. Ce qui montre bien que la diminution du tarif résident répond à un besoin de déplacements des Corses sur le continent. Ce besoin n'était pas couvert aux anciens tarifs, tandis qu'à un tarif plus intéressant, ça développe le déplacement du résident.

Mais le deuxième volet de la discussion sur l'offre et sur le prix, c'est le fait qu'en DSP, on est dans des OSP fermées et que le délégataire est seul à pouvoir faire des lignes. Donc, à un moment donné, va se reposer le problème et notamment posé par les professionnels du tourisme mais pas seulement, du coût du billet qui m'a été posé dans des termes vifs lorsque j'ai fait le tour des territoires et notamment à Figari Sud-Corse ou en Balagne. Lorsqu'on me disait « on ne veut plus » parce que certains l'ont dit, ils ne l'ont pas dit dans cette Assemblée, personne n'a cette vision dans cette Assemblée, en tout cas, personne ne l'a dit, mais vous le savez comme moi qu'il y a des Corses aujourd'hui que nous

respectons mais qui disent, « il ne faut plus de service public, il ne faut plus de tarif résident, il ne faut plus de compagnies qui font du service public. On a besoin d'une offre libéralisée qui va mécaniquement abaisser les tarifs parce qu'on ne veut plus de tarifs à 3 ou 400 € qui ne sont pas compétitifs par rapport aux autres destinations ».

Cette doléance-là, nous l'entendons, nous lui réopposons ce que disait François Sorba tout à l'heure, nous, notre vision, elle est celle d'un développement économique et touristique, y compris avec un aérien attractif. Mais ça ne peut pas se faire au détriment du service public. Si on avait suivi le préfet Lelarge dans sa démonstration qui a maxima disait « plus du tout de délégation de service public sur Paris, jamais » et qui à la fin disait, « écoutez, d'accord, on maintient le service public mais uniquement l'hiver. Par contre, l'été, on laisse faire le marché ». Vous savez ce qui se passe ? L'été, il y a beaucoup de compagnies low cost, mais l'hiver, c'est nous qui payons et donc les profits sont pour les low cost et les coûts sont pour l'opérateur public parce que le fait de pouvoir faire voyager des gens, y compris l'été et y compris lorsqu'il y a que 15 % de résidents, le reste c'est du tarif libre qui vient rééquilibrer et qui génère de la recette. Donc, tout ça il va falloir le construire.

Les salariés d'Air France, bien sûr, se soucient. Il faudra réfléchir aux formes juridiques et économiques. 275 emplois, nous l'avons en tête.

Et puis enfin, bien sûr, Air Corsica, je termine par-là parce qu'Air Corsica, on l'a dit souvent, c'est la compagnie de la Corse et des Corses, compagnie qui existe depuis 30 ans, qui est peut-être une de nos plus belles réussites dans le domaine économique. Je rends hommage, nous l'avons fait souvent, à celles et ceux qui en ont été les pères fondateurs, je pense particulièrement et singulièrement à Philippe Ceccaldi. Cette compagnie, nous en sommes fiers et légitimement fiers. Mais aujourd'hui encore, et malgré les qualités de ses dirigeants successifs et malgré l'engagement de ses salariés, c'est une compagnie qui structurellement continue de vivre sur un modèle qui ne peut plus être le même dans le monde d'aujourd'hui.

Donc ce que je dis, ce n'est pas un appel à la dérégulation, à la libéralisation, ce n'est pas un appel à la remise en cause des acquis sociaux, tout le monde sait combien j'y suis attaché. C'est un appel à l'esprit de responsabilité pour dire que nous devons effectivement nous mettre autour de la table, dès demain matin, les élus de l'Assemblée de Corse avec les syndicats de salariés au sein d'Air Corsica, le Conseil de surveillance, le directoire d'Air Corsica, les organisations syndicales, l'ensemble des salariés et réfléchir à ce que nous devons faire ensemble pour faire évoluer le modèle, pour que les quatre ans à venir se passent normalement et pour que nous construisions un modèle de desserte

aérienne et de desserte maritime conforme aux intérêts de la Corse, conforme aux intérêts des Corses, qui prenne en compte les objectifs économiques, les objectifs sociaux, les objectifs environnementaux, écologiques.

Mais vous dire et pour finir sur une note optimiste, que dans ce domaine-là au moins, toutes les îles de Méditerranée et d'Europe envient notre modèle et notamment notre modèle aérien.

Alors ce modèle, il existe. Nous l'avons défendu aujourd'hui dans le respect du droit. Nous avons vocation à le faire évoluer ensemble et je ne doute pas que nous réussirons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Emu da pudè vutà nant' à stu cartulare. Pensu chè vo site pronti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explications de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè una macagna, trà di noi, ùn v'inchietate micca.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

UNANIMITÀ.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

SONT ABSENTS : Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina BORROMEI et Paul

QUASTANA, en tant que membres du Conseil de surveillance de la SAEML
Compagnie aérienne Air Corsica.

(Applaudissements)

La séance est suspendue à 18 h 15 et reprise à 18 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Reprenez place, s'il vous plaît.

Merci d'alerter les groupes qui ne sont pas représentés, je pense notamment à « Core in fronte » qui n'est pas là du tout.

Donc, nous allons débiter la présentation du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires.

Je vais donner tout de suite la parole à Alex Vinciguerra, président de l'ADEC.

Vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

Raportu n° 042 : Documentu d'orientazione budgetarie per l'eserciziù 2024

Rapport n° 042 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024

M. Alex VINCIGUERRA

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Signore è Signori cunsiglieri, l'orientazione buggetarie chì mi tocca à presentà vi in fine di ghjurnata sò state preparate per l'inseme di i cunsiglieri esecutivi, l'inseme di i servizii di l'agenze è di l'uffici.

Stu travagliu l'avemu supervisatu incù u me amicu, u cunsiglieru Gilles Giovannangeli.

Cum'è a sapete, st'orientazione prefiguranu a nostra prupusizione di bugettu è dunque e nostre capacità d'azzione pè u 2024.

St'eserciziù, oghje, hè difficiule è ùn hè micca perchè simu u 29 di ferraghju, hè difficiule perchè u cuntestu economicu, suciale, finanziariu ci strigne assai.

Rappelons la situation. Des instabilités politiques au Moyen-Orient et en Ukraine qui impactent notre économie, dont nous voyons aujourd'hui qu'elle est plus que jamais mondialisée, une inflation certes en baisse, mais dans les projections, reste élevée, des taux d'intérêt qui restent hauts et qui freinent les investissements et in fine, une grande incertitude sur les prévisions de croissance.

Pour la France, suite à l'adoption de la loi des finances, il nous faut retenir deux chiffres : des prévisions d'inflation des prix qui sont évalués à plus 2,6 % et une croissance du produit intérieur brut envisagée par le Gouvernement en décembre à 1,4 % et qui vient d'être revue en février par le ministre des Finances à 1 %, ce qui témoigne, vous le comprenez, des difficultés des prévisions et donc des projections budgétaires.

Parallèlement à cette loi de finances, le Gouvernement a adopté aussi la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Cette loi définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 pour les concours financiers de l'État et des collectivités territoriales. Elle prévoit notamment de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut d'ici quatre ans.

Donc, après une stabilisation à plus 4,8 % en 2022, 4,9 en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4 % en 2024, pour atteindre si Dieu le veut, dirais-je, 2,7 % en 2027.

La loi de programmation des finances publiques précise que les collectivités locales devront maîtriser la progression de leurs dépenses de fonctionnement à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation, soit une augmentation de ces dépenses de fonctionnement fixée à 2,1 % pour l'année 2024.

Notons qu'à l'inverse de la période 2018-2019, aucune sanction financière n'est prévue pour ceux qui dépasseraient cette norme.

Au-delà des contextualisations internationales ou françaises qui nous enserrent dans des tensions économiques et sociales fortes, nous sommes de plus, nous en Corse, cadrés par des règles institutionnelles et budgétaires sans équivalent dans l'ensemble politique français. J'y reviendrai.

Malgré ces difficultés, comme nous nous y étions engagés, nous persistons néanmoins dans notre forte ambition en matière d'investissement et ce, pour répondre aux besoins structurels de la Corse, de ses territoires, des différents acteurs dont la Collectivité soutient l'action et, bien évidemment, de l'ensemble des Corses.

Nous avons investi en 2023, 367 M€. C'est un point haut, c'est un point historique qui démontre aussi la capacité de mobilisation opérationnelle et de concrétisation de l'ensemble de notre institution.

Cette dynamique a contribué à atténuer les impacts négatifs de la période de crise dont nous sortons et nous en avons bien besoin aujourd'hui dans une île où les prix à la consommation sont les plus élevés en moyenne nationale. Les rémunérations des salariés du secteur privé apparaissent parmi les plus basses de France métropolitaine, ce qui fait de la Corse la région la plus touchée par la pauvreté monétaire.

Mais notre île souffre aussi de tensions sectorielles conjoncturelles, de tensions dans le secteur de la construction au logement, de l'agriculture, de la pêche ou de la santé.

Sur le plan environnemental, nous ne sommes pas épargnés. Les tempêtes Ciaran et Domingos du mois de novembre et leur impact, notamment à Porto, dans le Prunelli ou la Restonica, les feux de Barbaggio à Noël ou la très faible pluviométrie de l'hiver, nous rappellent que l'urgence climatique peut à tout moment se traduire par des épisodes aigus. Et cette urgence climatique dessine aussi ses propres exigences écologiques, économiques, infrastructurelles et donc budgétaires.

Un contexte qu'il s'agit également d'apprécier au regard du phénomène de croissance démographique dont la nature, l'ampleur, la structure justifie et impose que cette donnée soit désormais intégrée dans nos politiques de prévisions publiques.

C'est parce que tous ces vents sont contraires qu'il est indispensable de maintenir le cap d'un haut niveau d'investissement. La Collectivité de Corse, premier donneur d'ordre en Corse, a pour objet premier de poursuivre la modernisation des infrastructures de notre pays et de l'inscrire dans une trajectoire d'émancipation et de développement.

Elle a également le devoir d'accompagner et de soutenir l'ensemble des collectivités et des acteurs dans les domaines économiques, sociaux et culturels, en cohérence avec des objectifs partagés.

Avec plus de 1 milliard d'investissements réalisés au cours des trois dernières années, nos objectifs ont été globalement atteints. Mais pour les maintenir, nous nous heurtons aujourd'hui à une équation budgétaire et financière difficile à résoudre, qui risque même de devenir insoluble au regard des besoins et attentes de la Corse et des Corses. Le constat n'est pas nouveau, il a été, sur le principe, dressé depuis plusieurs exercices budgétaires. Il est simplement aggravé par des éléments du contexte international, européen et français, ainsi que par les difficultés structurelles de l'ensemble des collectivités locales, entreprises et acteurs sociaux insulaires.

Vous avez compris que l'effet cumulé de l'augmentation mécanique des dépenses obligatoires de fonctionnement, qui sont alimentées par l'inflation et les décisions nationales, notamment dépenses sociales ou ressources humaines, donc cette augmentation mécanique des dépenses couplée à une baisse sensible de recettes, on a notamment une perte de croissance des recettes volatiles indépendantes de l'activité économique, cette augmentation des dépenses et cette baisse des recettes réduit par effet de ciseaux, les marges de manœuvre dont dispose la Collectivité de Corse. Cette inadaptation budgétaire, nous l'évoquons déjà lors du DOB 2023, mais les termes de l'équation nous étaient plus favorables, notamment en termes de dépenses.

La Collectivité de Corse doit donc aujourd'hui paramétrer ses choix en ajustant son niveau d'investissement à la réduction de ses marges, et ceci sans risquer de mettre en cause la soutenabilité de sa trajectoire budgétaire.

Malgré tout, nous vous proposons de maintenir pour 2024 un niveau d'investissement qui reste significativement plus élevé que les volumes cumulés des trois collectivités d'avant fusion. Nous persistons dans notre ambition de réaliser sur les trois années qui viennent, comme nous l'avons réalisé sur les trois années passées, un investissement de plus de 1 milliard d'euros.

Pour réussir ce pari, nous allons recentrer nos investissements sur les priorités stratégiques, mieux piloter nos dépenses de fonctionnement, chercher systématiquement de nouvelles recettes et faire partager notre sobriété budgétaire à nos satellites et à nos partenaires.

Après cette longue introduction, nous allons maintenant évoquer de façon synthétique les grandes politiques publiques qui seront déployées en 2024, puis nous aborderons le cadre financier nous permettant de mettre en œuvre ces politiques.

Quelles seront les grandes politiques déployées en 2024 ?

Notre premier défi sera de continuer à agir sur les équilibres garants d'impact social harmonieux, en renforçant notamment le rapport des Corses à leur terre avec plus particulièrement la révision du PADDUC.

Dans la limite de nos moyens actuels, nous nous efforcerons de mener une politique foncière et immobilière qui sera restauratrice d'équilibre.

Ce pacte social passe aussi par la protection de notre langue en encourageant l'immersion tout en amplifiant les actions de promotion et de diffusion de la langue.

Nous allons renforcer l'accès à la culture et au patrimoine qui, nous le savons, sont vecteurs de cohésion sociale. Le premier diagnostic partagé de ce secteur sera d'ailleurs disponible dans l'année et il nous permettra de déterminer une nouvelle stratégie culturelle.

Mais il nous faut aussi garantir les équilibres et l'équité entre les territoires en continuant de soutenir les communes et les intercommunalités, notamment par la généralisation des démarches de contractualisation, en poursuivant l'action vers les territoires ruraux par le comité de massif.

Enfin, nous devons au cours de l'année 2026, vous présenter un schéma de développement urbain durable.

Et nous avons aussi comme ambition de faire rayonner notre île en Méditerranée, en Europe et à l'international par notre implication dans tous les programmes de coopération qui ont le double avantage d'ouvrir la Corse au monde, d'ouvrir le monde à la Corse, mais aussi de nous rapporter quelques recettes de fonctionnement. Nous participerons toujours plus aux instances européennes. Nous nous ouvrirons à l'international avec une dimension économique plus importante, notamment sur l'export et l'attractivité.

Tout aussi important, il nous faudra répondre efficacement aux grands défis et enjeux du XXI^{ème} siècle en construisant un modèle économique adapté à la Corse. Il nous faut désormais concentrer nos efforts sur l'économie de production, sur l'innovation, sur le marketing territorial et sur la responsabilité écologique et sociale de nos entreprises, la RSE.

Notre modèle de tourisme durable et maîtrisé est désormais fondé sur notre identité et réparti dans le temps et dans les territoires.

Nous allons nous efforcer aussi en même temps, via un nouveau plan stratégique, d'adapter notre modèle agricole à une plus grande production, ce qui nous permettra d'aller vers une autonomie alimentaire.

Il nous faut aussi accélérer la transition écologique et énergétique. Nous prévoyons la création d'un fonds des transitions tout en protégeant l'environnement naturel, en sauvegardant les espaces sensibles, en prévoyant une gestion réactive des risques majeurs.

Enfin, il nous faudra œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des Corses en développant des outils efficaces de lutte contre la pauvreté et la précarité, en permettant à chacun d'accéder à la formation, l'éducation, l'orientation, l'enseignement, la pratique du sport, en pouvant aussi se déplacer facilement sur nos routes, en empruntant nos ports et nos aéroports, en ayant accès à des ressources hydrauliques maîtrisées, mais aussi en utilisant partout en Corse des infrastructures numériques performantes.

Avec quels moyens allons-nous réaliser toutes ces politiques ?

Examinons tout d'abord les prévisions et projections de recettes. Bien entendu, afin de respecter la sincérité budgétaire qui vous est due et tout comme nous l'avons fait pour les exercices précédents, les hypothèses et estimations de recettes 2024 sont établies avec une grande prudence. Il en résulte les prévisions suivantes.

Quelles sont nos recettes ?

Les premières recettes sont les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO. Une estimation prudente des encaissements des DMTO est établie à 87 M€. Vous savez que ces droits de mutation qui traduisent bien la spéculation active dans notre territoire, ces droits de mutation ont connu deux années exceptionnelles en 2021 et 2022. Cette parenthèse s'est refermée en 2023 avec une rapide remontée des taux d'intérêt.

Je le rappelle, les recettes relatives aux DMTO 2022 étaient à 108 M€. Pour 2023, ça sera certainement 95 M€, soit une baisse de 13 % et donc, nous la projetons pour 2024 à 87 M€.

Deuxième recette, ce sont les droits de consommation de tabac. L'hypothèse prudente porte la prévision de recettes à 150 M€. L'effet de la nouvelle hausse annoncée pour 2024 et de l'alignement des prix corses sur ceux continentaux, s'est traduite par une moindre consommation, en particulier des voyageurs. Donc, vous voyez que la spéculation et la consommation de tabac sont nos recettes qui étaient les plus dynamiques et qui se tassent avec les effets des taux d'intérêt et de la santé publique. Vous voyez aussi que ces deux recettes nous placent dans un territoire fiscal digne d'une réserve indienne où pour équilibrer notre budget, il nous faut fumer plus et spéculer plus.

Je vous propose d'ailleurs que l'on examine rapidement la troisième partie de nos recettes variables, ce sont les fractions de TVA. Ces fractions de TVA devraient poursuivre leur progression en 2024.

L'inflation, qui a été le principal moteur de la dynamique de TVA en 2023, devrait se poursuivre en 2024.

Alors il y a différentes hypothèses : 2,6 % selon la loi de finances, 2,7, selon le CDE. Le Gouvernement, selon la loi de finances 2024, va même jusqu'à une hausse de 4 %. Et donc, on a une variabilité de cette prévision qui est, pour le Gouvernement français, jugée optimiste par le Haut Conseil des finances publiques.

L'estimation proposée pour 2024 que je vous propose de retenir, est de 3 %, soit 262 M€ qui nous seront reversés. En 2023, nous avons 255 M€.

Autre taxe, la taxe sur les transports de voyageurs qui devrait rester stable. Le nombre de voyageurs a connu en 2023 une baisse sur la période estivale, mais une hausse hors saison avec un solde relativement neutre. Le montant encaissé pour 2023 est de 35,8 M€. Et la prévision pour 2024, on se situerait à 35 M€.

Enfin, la fraction de la TICPE corse, ça correspond au volume de produits pétroliers consommés en 2023, c'est sa variable de changement. En 2024, les importations de produits pétroliers sur l'île destinés à être mis à la consommation devraient être à peu près similaires à ceux de l'année dernière.

Par ailleurs, les taux de TCPE n'ont pas changé et donc n'ont pas d'effet sur la recette. La prévision est estimée à 55 M€.

Enfin, l'estimation des recettes sectorielles de fonctionnement pour 2024, elle est sensiblement équivalente à celle encaissée sur 2023, pour l'ordre de 105 M€.

Donc, vous voyez que sur la base de ces hypothèses, l'évolution prévisionnelle de recettes réelles sur le fonctionnement devrait être en léger recul, moins 0,5 %, par rapport aux encaissements de 2023, soit une estimation de recettes de 1 183 M€.

Comme cela a été mis en évidence lors du DOB 2023, la structure de recettes de la CdC génère une nouvelle fois des prévisions de dynamique de recettes fiscales très inférieures aux prévisions nationales et aux prévisions des autres régions, avec des conséquences sur la couverture d'une évolution des dépenses, elles aussi fortement impactées par le contexte économique d'une inflation estimée à 2,6 % pour 2024.

Concernant les recettes d'investissement, cette fois-ci, les prévisions sont ajustées à un montant de l'ordre de 110 M€. Nous allons récupérer 26,5 M€ de FCTVA, ce qui témoigne bien et ce qui est la résultante d'un niveau historique de réalisation comme je vous le disais, 367 M€. Les autres recettes d'investissement sont constituées des cofinancements divers sur le PEI, sur le PTIC ou sur le FEDER.

Il est à noter toutefois, et c'est un point important que je vous demande de bien noter, c'est l'ensemble des recettes du PTIC en compensation du contentieux Corsica Ferry, qui ont été réalisées à l'issue de l'exercice 2023. Cela génère donc mécaniquement une réduction de 20 M€ des recettes sectorielles d'investissement.

Ainsi, sur la base d'ensemble de ces hypothèses, l'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement devrait être en léger recul, de l'ordre de 0,5 % par rapport aux encaissements 2023.

Avec ces recettes en recul, quelles sont nos prévisions et nos projections de dépenses ? Le Conseil exécutif confirme la direction prise dans les précédentes orientations budgétaires et se fixe comme objectif pour 2024 de poursuivre une

politique d'investissement soutenue. Je le rappelle, 1 milliard sur les 3 années passées, on envisage 1 milliard sur les 3 années à venir.

Donc, vous voyez que même s'il y a moins d'éclaboussures avec 330 M€ investis, le robinet de l'investissement continue de couler.

Notre second objectif sera de conserver des ratios de solvabilité à distance des seuils d'alerte qui sont fixés à 9 ans de capacité de désendettement et à 12,5 % de taux d'épargne brut, je vous le rappelle.

Et enfin, notre troisième objectif consistera à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période.

En section de fonctionnement, les hypothèses de dépenses retenues sont les suivantes. On aura une évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 de l'ordre de 2,2 % par rapport au réalisé 2023. Soit un taux de moins 0,3 % par rapport à une hypothèse d'inflation de 2024 de 2,5 %, c'est-à-dire que nos dépenses de fonctionnement vont croître moins vite que l'inflation et on sera dans l'épure de la loi de programmation financière telle qu'elle a été définie.

Sur ces bases, l'actualisation de la trajectoire financière sur la période 2023-2026, nous permet d'entrevoir à horizon 2026 une capacité de désendettement de 7,6 années, donc on est assez loin du seuil des 9 ans, un taux d'épargne brut de l'ordre de 13,4 %, au-dessus des seuils prudentiels qui sont de 12,5 %.

Donc cette trajectoire étant définie, il nous faut désormais examiner le stock de nos engagements pluriannuels. Tout d'abord le stock d'autorisations en investissement. Ce stock définitif vous sera présenté au compte financier de 2023, au compte financier définitif. En l'état actuel des affectations, le stock théorique des investissements est de 1,239 milliard. Il y a eu un effort de gestion très important, d'environ un peu plus de 180 M€.

Ce stock, comment se répartit-il ? La partie la plus importante du stock d'autorisations en engagement est portée par la politique transport, environ 525 M€, 42 % du stock ; la politique réseau routier : 316 M€ ; la politique ferroviaire : 136 M€ et puis les ports et aéroports avec 70 M€.

La seconde politique la plus importante est l'aménagement du territoire et de l'habitat avec des aides aux communes et associations : 147 M€ ; habitat et logement : 35 M€ ; réseau haut débit, SIG, technologie de l'information : 53 M€.

Le chapitre environnement laisse apparaître un stock de 106 M€ et pour l'action économique, les actions de l'ATC, l'ADEC et l'ODARC concentrent un stock de 106 M€.

Donc, la tendance à la baisse de ce stock résulte d'un toilettage, mais aussi d'un niveau de mandatement très élevé au cours de ces derniers exercices. D'ailleurs, si on projette sur la base d'une capacité de mandatement de 330 M€ le ratio de couverture qu'on calcule, est de 3,75 années, ce qui signifie qu'à ce niveau de réalisation équivalent, la CdC pourrait résorber son stock dans ce laps de temps.

Passons maintenant à l'examen des stocks d'autorisations en fonctionnement. La répartition du stock prévisionnel d'AE est la suivante : le stock le plus important en fonctionnement se retrouve sur la politique enseignement, formation, formation professionnelle et apprentissage avec 80 M€. Mais je vous rappelle que 76 % de ce stock portent sur nos relations avec l'université.

La politique transport vient ensuite avec un stock de 58 M€, 46 % concernant les transports scolaires interurbains, 18 % sur le réseau routier territorial et le reste sur le réseau ferré.

Pour la politique services généraux, on a un stock de 59 M€, on y retrouve les travaux sur les sites administratifs, l'informatique, la sécurité des bâtiments.

La politique santé, action sociale, APA et RSA, nous avons 76 M€ de stock sur ces politiques.

Et enfin, la culture avec 10 M€ ; les laboratoires avec 6,6 M€ et les espaces sensibles avec 6 M€ complètent ce stock.

Le travail de toilettage a permis l'annulation de près de 44 millions d'AE et nous avons un ratio de couverture de moins d'un an, donc environ 7 mois, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la CdC pourrait résorber son stock dans l'année.

Comme nous le demande la réglementation, passons maintenant à l'examen des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2023.

Ces effectifs se déclinent ainsi : 4 333 agents permanents contre 4 290 au 31 décembre 2022 ; 93 agents en fonction sur des emplois non-permanents contre 105 en 2022 et le total des effectifs permanents et non-permanents

représente 251 M€ de dépenses de personnel au 31 décembre 2023, il était de 246 M€ au 31 décembre 2022.

Le salaire brut moyen annuel, toutes catégories confondues, est de 36 575 €, soit environ 3 047 € mensuels.

Dans l'année, le Conseil exécutif vous présentera un rapport spécifique sur la trajectoire ressources humaines pour les années à venir.

Quels sont dans ce domaine, les orientations en termes de ressources humaines ? Des ajustements seront nécessaires pour soutenir le pouvoir d'achat des agents. Ces ajustements sont estimés à 9,5 M€ et se composent comme suit : la revalorisation de la valeur des jours de congés épargnés sur le compte épargne temps et monétisés donc pour 800 000 € ; la revalorisation par décret des taux de remboursement des nuitées en cas de déplacement des agents pour 500 000 € ; le versement de la prime précarité au bénéfice des agents affectés dans les collèges et lycées pour 150 000 € ; la revalorisation du pouvoir d'achat et l'augmentation de 5 points d'indice pour les agents à hauteur de 1,950 M€ ; l'augmentation de diverses cotisations à hauteur de 500 000 € auxquels il faut rajouter le montant des hausses de salaires liées au glissement vieillesse technicité, ce GVT représente 1,4 M€.

Il y a aussi l'impact de la revalorisation en année pleine du point d'indice qui est intervenu le 1^{er} juillet 2023. Et cette revalorisation, elle est estimée à environ 3 M€.

Enfin, 1,2 M€ sont à prévoir afin d'assurer le paiement de la prime inflation au bénéfice des agents percevant les salaires les plus bas.

Donc voilà à la fois l'évolution de la masse salariale et ce que nous comptons faire en 2024.

Passons désormais à la structure et à la gestion de la dette de la Collectivité de Corse. La dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2023, elle est composée de 83 emprunts pour un capital restant dû de 1 044 735 000 euros. Cette dette globale est répartie entre 9 établissements prêteurs. Je vous rappelle que le principal prêteur, c'est la SFIL qui nous a racheté les prêts toxiques et qui représente à lui seul près de la moitié du volume de financement, 46 %, soit 479 M€. Le taux moyen de cette dette est de 2,83 % pour une durée résiduelle de 18 ans et 8 mois. Notons que la dette à taux variable, livret A compris, représente moins d'un tiers de l'encours de cette dette, cette dette est donc globalement maîtrisée.

À défaut de ressources nouvelles et pour équilibrer notre budget, tout en respectant les normes prudentielles et surtout en respectant la trajectoire financière telle que je vous l'ai décrite plus haut, l'emprunt d'équilibre atteindrait cette année 115 M€.

En conclusion, vous l'avez compris, c'est un budget de sobriété que nous vous proposerons. Nous y sommes contraints par des structures de recettes non proportionnées à la situation économique et sociale, mais aussi des besoins d'investissements indispensables au maintien de la Corse dans le concert des régions d'Europe occidentale.

Les besoins de nos politiques publiques sont en total inadéquation avec les ressources dont dispose la Collectivité de Corse. Je voudrais vous donner simplement un exemple et faire un focus sur la TVA. Dans les régions de droit commun, la structure de recettes se compose à 51 % de TVA, la TVA qui est un impôt dynamique et qui donc évolue avec l'inflation, plus il y a d'inflation, plus les recettes sont importantes. En Corse, la part de TVA reversée, elle est de 22,5 %, 262 M€.

Donc la structure des recettes est beaucoup plus favorable aux régions de droit commun qui voient leurs ressources propres dopées par l'augmentation de la TVA, elle-même dopée par l'inflation. Si la CdC percevait 51 % de la TVA collectée, nous passerions à une recette de 345 M€ annuels en plus, toutes choses égales par ailleurs, à notre capacité de désendettement, par exemple, elle passerait à 3 ans.

Notons en plus que cette situation désavantageuse par rapport aux autres régions, elle est aggravée par le poids croissant des dépenses sociales non entièrement compensées par les recettes corrélées et ces dépenses sociales, elles viennent alourdir bien sûr, les dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse.

La construction du statut d'autonomie de la Corse doit donc impérativement inclure la dimension d'autonomie fiscale et financière. Il s'agira en 2024 d'approfondir le contenu de cette autonomie autour de plusieurs aspects, budgétaire d'abord entendu au sens de l'évaluation des dépenses, de la définition et de la détermination des recettes et de l'ajustement entre ces dépenses et ces recettes. Nous avons aussi toujours pensé que ces ajustements devraient concerner les autres collectivités de Corse. C'est donc un véritable pacte budgétaire dont il s'agit. Mais nos équilibres budgétaires, s'ils n'étaient pas accompagnés d'un volet fiscal, ne reflèteraient pas notre volonté d'autonomie financière qui suppose que la Collectivité dispose du pouvoir de réorienter ou créer des impôts et taxes, d'en fixer les taux et les assiettes.

Nous sommes engagés dans une évolution institutionnelle, nous sommes aussi désormais engagés dans une évolution budgétaire et fiscale.

Il faut que je vous lise la synthèse de l'avis du CESEC. Donc, le CESEC constate que la capacité de désendettement de la Collectivité de Corse est à 7,6 années et reste dans l'épure réglementaire.

Il s'interroge parallèlement sur les raisons qui font que la Collectivité de Corse a une structure de recettes atypiques, voire anormales, qui ferait qu'elle serait moins bien protégée que les régions et départements de droit commun.

Le CESEC se félicite de la richesse du document proposé et des développements clairs, précis et détaillés des orientations relatives aux politiques publiques.

Néanmoins, le CESEC apporte des réflexions et commentaires dans les grandes politiques publiques du domaine de la culture, du tourisme, de la coopération internationale et de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsigliu esecutivu.

Dunque, ci sò i raporti di e cummissione. Allora a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Alors, A l'issue de la présentation du rapport, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Revenant sur le montant de la dette de la collectivité et sur les marges financières de plus en plus contraintes, M. Xavier LACOMBE a fait observer que la présentation du conseiller exécutif lui paraissait sincère, honnête et franche.

Toutefois, concernant les seuils d'alertes, desquels la collectivité se rapproche, mais présentés comme « satisfaisants », il a sollicité des précisions quant à l'échéance au-delà de laquelle la collectivité serait en réelle difficulté.

En réponse, M. Alexandre VINCIGUERRA a indiqué que tout serait mis en œuvre afin que les seuils d'alertes ne soient jamais atteints. Précisant que la trajectoire actuelle, si elle n'était pas modifiée, conduirait à atteindre les seuils à l'horizon 2026, 2027.

Toutefois, il a indiqué que dès cet exercice, au regard des contraintes budgétaires, de l'inflation et des besoins en investissements, des mesures seront prises afin de contenir cette évolution.

Par ailleurs, il a indiqué que sur les 3 prochains exercices, les projections effectuées étaient favorables pour maintenir un haut niveau d'investissement, adossée à une maîtrise des coûts de fonctionnements.

Au-delà, il a rappelé qu'il sera nécessaire de procéder à une modification de la structure des recettes, à défaut de laquelle l'investissement ou encore l'aide sociale seraient lourdement impactés.

M. Jean-Michel SAVELLI a quant à lui sollicité d'une part, des précisions sur le tableau relatif à la trajectoire budgétaire présenté dans le rapport et sur lequel ne sont pas précisés les montants des intérêts de la dette.

D'autre part, concernant les 330 M€ de dépenses réelles d'investissements pour 2024, il a souhaité connaître la part sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et celle relevant des aides aux tiers.

En réponse, Mme Alexandra FOLACCI, Directrice Générale adjointe en charge de la prospective, des finances et des affaires européennes, a indiqué que le montant des intérêts de la dette était bien mentionné en page 15 du tableau dans la section fonctionnement.

Sur la répartition des dépenses elle a indiqué revenir vers le commissaire.

Sur ce point, Monsieur Alexandre VINCIGUERRA a fait observer que 65 % de la dette était à taux fixe et donc en grande partie sécurisée notamment en période d'inflation.

Revenant sur les propos du conseiller exécutif, M. Xavier LACOMBE a fait observer que la question ne se portait pas tant sur la gestion de la dette, mais plus sur son montant.

Indiquant qu'il était totalement en accord avec la nécessité de revoir la structure des recettes de la collectivité, il a précisé qu'il était tout aussi important d'initier une réflexion sur la structure des dépenses.

Il a souligné la nécessité de jouer sur ces deux leviers afin d'avoir la capacité d'arrêter des choix politiques. Sur ce point, il s'est étonné que sur plusieurs exercices et au regard des dépenses de fonctionnement actuelles de la collectivité, rien n'ait été mis en œuvre afin de contenir la masse salariale.

Sur ces observations M. Alexandre VINCIGUERRA a répondu qu'il était évidemment nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Toutefois au regard de l'ensemble des compétences de la collectivité, un exercice complet nécessiterait obligatoirement des renforts en moyens humains.

Aussi, rappelant qu'un document sur la trajectoire en matière de ressources humaines serait présenté à l'Assemblée de Corse dans le courant de l'année, le Conseiller exécutif a fait observer qu'il s'agissait plus d'opérer un effort de rationalisation, qu'un effort d'économie.

Il a également indiqué que la masse salariale, héritée d'autres collectivités, nécessitait nécessairement du temps pour s'organiser et tendre vers plus d'efficacité.

Par ailleurs, soulignant le niveau de précarité existant sur le territoire, il a fait observer que l'aide sociale en constante augmentation, représentant environ 230 M€, pesait également lourdement sur la partie fonctionnement.

Enfin, il a justifié les choix politiques arrêtés en matière d'investissement, en indiquant qu'une diminution de 100 M€ sur l'exercice aurait effectivement permis de ne pas recourir à l'emprunt ; mais cela au détriment des différents projets structurants nécessaires, intéressant tant la rénovation du réseau routier que la rénovation et l'entretien des bâtis scolaires.

En propos conclusifs, M. Alexandre VINCIGUERRA a fait observer à M. Xavier LACOMBE qu'il s'agissait d'un exercice difficile et que bien que des progrès devaient être fait en matière de gestion, y compris du personnel, la collectivité relevait d'un système très contraint, qui s'il restait en l'état ne permettrait plus à l'avenir de répondre aux besoins de la Corse.

Tout en partageant le constat, M. Louis POZZO DI BORGIO a indiqué que la structure budgétaire actuelle était très sensible aux phénomènes extérieurs et notamment à l'inflation.

En revanche, il a souligné que la structure des recettes ne bénéficiait pas de la dynamique résultant de l'inflation sur la TVA, puisque la Corse se retrouve avec un niveau de ressources, moitié moins important que celui des régions et départements de droit commun.

Aussi, pour répondre aux observations de M. Xavier LACOMBE, le président de la Commission des finances et de la fiscalité, a fait observer qu'il était nécessaire de changer de modèle. Indiquant que même si des efforts pouvaient être fait à l'interne, il a rappelé que subsistaient nombre de facteurs

exogènes que la collectivité ne maîtrisait pas et notamment la structure des recettes.

Concernant les ressources humaines, et tout en soulignant les effets positifs sur le pouvoir d'achat des agents, M. Louis POZZO DI BORGO a rappelé que la collectivité avait dû supporter une augmentation mécanique de plusieurs dizaines de millions d'euros, relevant de diverses mesures gouvernementales, cela à effectifs constants.

Aussi, tout en s'accordant à dire qu'il était nécessaire de mener un travail sur la mutualisation des moyens et sur les effectifs ; il a rappelé que la collectivité disposait aujourd'hui d'une vision pour les 3 ou 4 prochains exercices.

Afin de répondre à l'interrogation de M. Jean-Michel SAVELLI, M. Alexandre VINCIGUERRA a indiqué que la part en maîtrise d'ouvrage représentait 160 millions d'euros soit 48 % des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, pour préciser les propos de M. Louis POZZO DI BORGO sur la TVA, il a indiqué qu'elle représentait aujourd'hui 262 M€ soit une réversion de 22 % et fait observer que si le taux était porté à 60 %, comme pour l'ensemble des régions françaises, cela représenterait un gain en recette de 452 M€.

M. Hyacinthe VANNI a quant à lui souhaité mettre en lumière le travail important mené par les Services d'incendie et de secours, notamment au regard du changement climatique et de la recrudescence des feux de forêts. Il a précisé que la participation de la collectivité s'élevait à 60 M€.

En réponse à M. Hyacinthe VANNI, M. Xavier LACOMBE a fait observer que la Collectivité de Corse n'était pas la seule à contribuer au financement des SIS.

A ce titre, il a indiqué que la participation des collectivités avait augmenté de 10 à 15 % pour cet exercice, et de conclure en indiquant que les difficultés rencontrées par la Collectivité de Corse se traduisaient par une répercussion au sein des EPCI et des communes.

La Commission des Finances a pris acte de la présentation du document d'orientations budgétaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Maintenant, la parole est à qui souhaite la prendre. Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je commence, comme ça, je m'en débarrasse.

Très cher Alex, vous avez une tâche très difficile d'argumenter, de justifier le très difficilement justifiable. D'ailleurs, le Président vous laisse tout seul !

Je fais un petit rappel lexical et phonétique. En Corse on dit « o » **Toto**, en français on dit **Tôtô**, et là à la Corse, on dit **DOB**, à la française c'est « **Daube** », et elle n'a pas bon goût celle-là !

Je ne vais rentrer dans les détails, je me réserverai pour le vrai, pour le budget. Mais, dans la globalité : des ressources qui baissent, des frais de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter et une épargne brute qui s'effondre drastiquement. Un taux de désendettement, en 2018, de moins de 4 ans, je ne reviens pas avant parce que ça serait le paradis, et un taux prévisionnel pour les 3 années à venir, in fine, de 8 ans. Un emprunt annuel moyen pour équilibrer tout ça qui va tangenter à la fin de la période 2025, 150 M€.

C'est encore acceptable au vu de ces seulement 8 ans de taux de désendettement. Mais là où c'est moins acceptable, c'est que ça ne correspond pas à un programme stratégique d'investissement sur des très, très gros travaux. C'est tout simplement pour maintenir à flot un investissement routinier et l'engagement de donner aux collectivités, je dirais secondaires, communes, communautés de communes, communautés d'agglomérations, une enveloppe de l'ordre de 120 M€ par an.

Ce qui veut dire qu'on finance aujourd'hui notre investissement par un complément d'emprunt disproportionné et qu'on amène la dette vers des cieux vertigineux. Je pense, Monsieur le Président banquier, que vous en avez parfaitement conscience.

Ce qui veut dire que le système complet est à réformer. On ne peut pas garder cette méthode, ce triptyque de financement qui est adossé, je vous l'ai déjà dit, à des taxes très injustes, des TMO, la spéculation immobilière et foncière, taxe sur les tabacs, la santé, taxe sur les carburants, la santé et la santé de la planète. Je crois qu'il y a des années, on a eu de la chance. L'inflation est pour nous une chance, la TVA continue d'augmenter. Le blocage du prix du pétrole aujourd'hui, ça nous pose un problème alors que ça fait du bien à tous les Corses. L'arrêt de la spéculation immobilière fera du bien à la Corse mais fera un grand mal à la finance de la Collectivité de Corse.

Donc on voit là, tout le paradoxe qu'il y a dans ces finances qui font cet équilibre bancal de la Collectivité de Corse.

Au niveau du fonctionnement général, vous n'avez pas osé mettre le pourcentage d'augmentation des frais de fonctionnement salariaux, mais vous avez l'honnêteté de les afficher en réalité, alors que l'an dernier vous vous étiez inventé un pourcentage à 2 % alors que la France était à 4 et à la fin on a fini à 4. Et là, on fera peut-être beaucoup plus.

Ce qui veut dire que dans ces contraintes qui sont à la fois mondiales, françaises et corses, on est dans un système qui est déséquilibré et qui nous amène à un système de faillite annoncé si on ne reprend pas en main tous les leviers de notre économie et de notre fiscalité.

Moi, je pense que les ressources de la TVA sont injustement redistribuées en Corse et toutes les autres ressources. Ce qui veut dire que la recherche de notre fiscalité propre, avec tous les droits annexes de fixer les taxes, d'encaisser, de distribuer, d'affecter, ça fait partie des prérogatives du pacte fiscal d'une région autonome et d'une région qui cherche à reprendre en main ses capacités financières parce que de tout le tableau des investissements qu'il y a, il n'y a rien à enlever. Tout ce qui est projeté en termes de fonctionnement ou en termes d'investissement est concret et réaliste, mais en décalage avec la réalité économique.

Ce qui veut dire que cette politique de routine que vous continuez inexorablement à mener et à accepter avec une fatalité qui m'abasourdit, moi, je crois qu'il faut avoir le courage d'expliquer qu'aujourd'hui, si on ne reprend pas tous les leviers de la fiscalité corse et des rentrées d'argent réelles, on ne peut pas rééquilibrer l'économie publique. Aujourd'hui, continuer à appuyer les communes avec des taux de subvention qui s'échelonnent entre 60 et 80 % sur pratiquement tous les projets, alors que dans la France française, les taux moyens, ils sont de l'ordre de 30 à 40 %, c'est quelque chose qui a le prix de l'emprunt et ce prix de l'emprunt, si on le projette sur 15 ans, ça nous amène à une faillite certaine parce qu'une augmentation, par exemple, ne serait-ce que la dette en capital qui passe de 40 M€ à 65 M€ en l'espace de 6 ans, ça ne serait pas significatif si les taux d'intérêts étaient restés à l'étiage le plus bas, comme ils l'étaient y a 2, 3 ans. Mais aujourd'hui, on voit qu'il y a ce dérèglement, qu'il y a le coût de l'argent et qu'on va se retrouver, j'ose dire le mot, en faillite.

Donc, oui c'est de la « **Daube** », mais vous n'en êtes pas responsable parce que vous n'avez pas fait la recette.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chî vole a parolla ? Alors Georges Mela.

M. Georges MELA

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif,

Le rapport sur les orientations budgétaires que vous nous proposez en débat aujourd'hui, utilise quelque peu les mêmes arguments politiques d'introduction habituels. Mais j'avoue qu'ils sont un petit peu plus tempérés.

Alors bien sûr, on peut partager l'avis qui a été émis par Xavier Lacombe au nom du groupe au cours de cette commission des finances où il partage aussi cette approche honnête et sincère. Mais je crois que cette approche et ce que vous nous proposez aujourd'hui, est tellement sincère qu'elle nous emmène carrément dans le mur.

Je rejoins sur beaucoup de propos ceux qui ont été retenus et émis à l'instant par Paul-Félix Benedetti. J'en veux pour preuve le document qui nous est joint et qui fait état véritablement de cette réalité qui est en page 15, je crois qu'il est suffisamment éclairant. On y voit sur 2023, les exercices suivants, donc 2023, 2024, 2025 et 2026, un réel engrenage entre le niveau d'investissement que vous nous proposez, l'emprunt qui y est adossé et l'encours de la dette bien entendu, qui en découle.

En 2023, on est à 367 M€ d'investissement où vous avez fait état d'un cap important qui avait été atteint. C'est vrai que c'est le meilleur jusqu'à présent. Par contre, il y a 100 millions d'emprunt et 1,45 milliard d'encours.

Ceci était une prévision qui avait été faite lors de l'exercice précédent et j'ai toujours souvenir de cette pancarte qui avait été affichée par notre collègue Xavier Lacombe qui en affichait le montant, ça avait déchaîné quelque peu une certaine hilarité, mais je crois qu'aujourd'hui, c'est plus de l'hilarité, c'est de la réalité.

Sur 2024, votre investissement baisse à 330 M€, donc une baisse drastique de 10 %. En revanche, on a un emprunt qui augmente de 16 à hauteur de 116 M€ et un encours qui croît toujours et qui atteint 1,117 milliard.

2025, l'investissement toujours à 330 M€. Augmentation à nouveau de l'emprunt à hauteur de 122 M€ et 1,107 milliard d'encours.

2027, même montant d'investissement, augmentation au niveau de l'emprunt et la dette qui atteint 1,234 milliard d'encours.

Alors c'est sûr, ces chiffres, on va utiliser le terme, me semblent catastrophiques. Pourquoi catastrophiques ? Parce qu'on assiste à un effet ciseaux qui est incontestable. Vous savez, en tant que financier averti, que nous sommes sur une trajectoire qui est plus qu'inquiétante et qui, entre nous, entre nous tous, ne peut mener qu'à l'impasse.

La première de ces tendances est l'alourdissement constant de notre dette. Ça a été dit, ce sera dit très certainement par d'autres interlocuteurs puisqu'elle croît de manière très importante chaque année. Et 2024, bien entendu, ne fait pas exception. Pour rappel, en 2018, celle-ci était à hauteur de 776 M€ comme l'a précisé le CESEC.

C'est vrai, lorsqu'il y a une nouvelle majorité qui s'installe, quelle qu'elle soit, elle est victime et elle parle souvent d'héritage. Dans un héritage en général, il y a l'actif et le passif, mais on ne parle souvent que du passif. Mais vous oubliez souvent que vous êtes aux manettes depuis 2015 et depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui, se sont écoulées 8 années. Et à vous seuls, vous avez généré l'équivalent de 450 M€ de dettes, ce qui représente presque la moitié.

Les chiffres, vous les maniez comme nous, sont têtus. Pourquoi ? Parce que l'on assiste dans les prospectives que vous nous déclinez aujourd'hui, à un recours systématique à l'emprunt. Paul-Félix l'a dit, nous étions dans un environnement qui était beaucoup plus acceptable pour nous parce que nous étions plongés dans ces dernières années, dans des taux qui étaient acceptables et qui, à ce titre, pouvaient pour nous tous et pour nos finances, constituer une opportunité.

Aujourd'hui, cette fenêtre s'est refermée brusquement avec le relèvement des taux, et nous en subissons déjà les effets. On le voit en page 16, une capacité de désendettement, mais ça a été dit, qui ne cesse de croître 5,5 années en 2023, 7,6 années en 2026, et une épargne brute qui chute en l'espace de 3 années de 28 M€. 190 M€ en 2023, 162 M€ en 2026.

Vous le savez, vous l'avez ébauché plus ou moins dans le commentaire qui été le vôtre, les dépenses réelles de fonctionnement il sera très difficile de maintenir les objectifs qui ont été fixés, sachant que le niveau de personnels et c'est ce qui handicape la plupart de nos collectivités, est toujours aussi élevé puisque nous sommes autour de 4 500 agents.

Pourtant, cela fait de nombreuses années, en tout cas moi, pour ma part les 3 dernières années depuis que je suis conseiller territorial, que j'entends ici

parler de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, parce que tout le monde s'accorde à dire que ça nous empêche de nous lancer résolument dans une politique d'investissement, qu'il nous faut travailler à la mutualisation des moyens grâce à la fusion des collectivités. Mais tous ces points restent malheureusement au stade des incantations parce que jusqu'à aujourd'hui, il n'y a aucune véritable transformation qui a été opérée de ce côté-là.

Ce qui me fait penser cela, c'est le faible empressement que nous manifestons pour solutionner ces difficultés rencontrées et s'engager résolument sur de l'investissement productif. Paul-Félix le disait tout à l'heure, c'est de l'investissement certes, du quotidien, mais où sont les grands projets que nous avons connus par le passé ? Où sont les grandes orientations budgétaires que l'on pourrait avoir avec cette Collectivité ?

Aujourd'hui je regrette, pour avoir été conseiller général, je crois que les uns et les autres sommes devenus des conseillers généraux et le président, absent actuellement, est devenu un président de conseil général. On parle de rationalisation, on ne mène pas l'ensemble des objectifs qui sont les nôtres et on ne va pas jusqu'au bout de notre démarche. On parle de social, on parle de beaucoup d'autres choses qui relevaient de la compétence essentielle du conseil général. Mais les grands projets sur lesquels nous devons inscrire et les grands projets dont cette Collectivité a la charge, nous sommes toujours dans cette attente.

Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de promesses qui ont été faites au lendemain de votre élection. La tendance, comme je le dis et comme beaucoup sont susceptibles de pouvoir le dire et le voir, reste au stade du saupoudrage généralisé. C'est quoi ? C'est quelque chose que vous avez critiquée pendant je ne sais combien de temps, où vous précisiez fort justement que c'était du clientélisme. Combien de fois ai-je entendu ça ?

Alors, ce débat d'orientations budgétaires conduira très certainement à un budget primitif qui ne sera en aucun cas à la hauteur des enjeux et des besoins des Corses. On parle souvent de ça, mais je crois que celui-ci marquera véritablement des difficultés et on le verra très prochainement.

En page 75, pour éclairer ce que je dis, il y a un titre qui s'appelle « infrastructures routières ». Certaines de ces infrastructures sont toujours au stade des études. Je parle, par exemple, de la traverse de Venaco, peut-être cette attitude est-elle consécutive à la question orale qui a été souhaitée par notre collègue Jean-Michel Savelli... On parle de la déviation de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, je m'éloigne volontairement de Porto-Vecchio parce que je ne voudrais pas faire une fixation sur cette belle commune que j'ai administrée pendant de longues années, mais le maire étant là, se chargera de le faire à ma place.

La commune d'Olmeto. Bref, on parle d'engagement et de poursuites d'investissements, mais je suis surpris de ne voir aucun chiffre.

Donc comment peut-on baser des orientations budgétaires si on ne sait pas ce que ça coûte ? Comment pouvons-nous établir des priorités lorsqu'on ne met pas des chiffres en face ?

A ce sujet, ce n'est pas notre ami Monsieur Pozzo di Borgo qui me contredira, j'ai demandé à plusieurs reprises un état au-delà de PPI relatif aux infrastructures routières qui a été adopté depuis le mois d'avril 2017. Le président s'était engagé lors d'une question orale à organiser des rencontres avant la fin de l'exercice 2021, pour trouver ensemble et travailler ensemble sur les perspectives des années futures et ainsi établir des choix d'opportunité sur les réels investissements dont la Corse a besoin. En vain.

Vous le savez, vous l'avez dit, il nous faut impérativement innover sur des recettes nouvelles, car nos rentrées fiscales diminuent et nos dépenses, malheureusement, sont au-delà de nos moyens.

Cette Collectivité, vous le savez, chaque fois que l'on en discute de façon isolée les uns les autres, on se le dit, pourquoi ne pas le dire dans cet hémicycle, elle ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits, qu'ils plaisent ou pas.

Oui, effectivement, on l'entend souvent, vous êtes la majorité et c'est la raison pour laquelle il vous appartient de jouer ce rôle et de nous donner une bonne fois pour toutes les opportunités qui sont censées se découvrir et les orientations, et la stratégie financière et budgétaire qui est la vôtre pour les années futures.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Plus personne. Non ? Pas d'intervention sur ce document ? Non.

Alors je repasse la parole... Oui, Monsieur Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

On apprécie le retour du président de l'exécutif au moment des interventions lors du débat d'orientations budgétaires.

Donc avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais quand même vous alerter puisque nous avons eu quelques échos qui nous reviennent, des associations, des entreprises, des communes qui ne seraient plus payées ou qui ne recevraient plus de subventions depuis quelques semaines. Rassurez-nous, rassurez-moi, est-ce un bruit fondé où farfelu ? Un bruit de couloir ? Même s'il nous a été dit et on s'est laissé dire, que certaines de vos de DGA vous auraient proposé des années blanches ? Je n'ose y croire.

Pouvez-vous nous faire un point précis sur la trésorerie disponible dont dispose notre Collectivité à l'instant T ? Je sais qu'il y a des difficultés, mais je voudrais quand même avoir un retour pour en prendre la mesure.

Sur le débat et sur ce rapport, vous savez, on a toujours de bonnes raisons d'expliquer l'inexplicable. Il y a beaucoup de choses qui viennent d'être dites, qui ont été évoquées. Vous avez, Monsieur le Conseiller exécutif, dit les grandes politiques et particulièrement les 3 objectifs. J'en retiendrai une qui est importante, c'est la révision du PADDUC avec le retard de quelques années qui vient encore plus pénaliser les politiques qui doivent être mises en place et particulièrement les communes qui fournissent des efforts dans ce domaine et dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

Le tableau en page 15 dont mon collègue faisait référence, est éclairant et a gardé en tête, j'en profite pour saluer la qualité de ce document, des échanges, de la présentation, et tout à l'heure, le président de la commission des finances souriait lorsque le rapporteur de la commission des finances disait que vous aviez été franc, sincère et transparent. C'est la vérité, mais hélas, une vérité décevante. Mais l'honnêteté est de le dire. Ce qui était prévisible. Ce tableau en page 15, on voit clairement l'engrenage au niveau de l'investissement, de la dette et de l'emprunt.

Alors le souhait de dire : on a battu les records, le montant d'investissement est supérieur à l'investissement des 3 collectivités, collectivité de Corse, ex-départements 2A, 2B. C'est vrai, c'est bien, c'est un record, on était à 367, 370 M€, même s'il n'y avait que 48 % sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, dans les 3 années à venir, on descend à 330 M€. Mais si c'est juste pour, encore une fois, le symbole et dire, on est au-dessus de l'investissement des 3 collectivités, ça peut s'entendre, mais ça reste

symbolique. Seulement ça, c'est un investissement assumé, mais avec un emprunt de 110 à 120 M€ chaque année, pour finir à diminuer l'investissement, mais à augmenter l'emprunt.

Et c'est là que nous arrivons, et vous l'avez dit en commission des finances, lorsque la question a été posée, en 2024, ça passe, sous-entendu après, peut-être que ça casse.

Je regrette un peu dans toujours ce tableau 2015 pour les néophytes, mais c'est très parlant, qu'il y ait une projection, puisque nous sommes en 2024, vous êtes aux manettes depuis 2015, 9 exercices budgétaires, qu'il n'y ait une projection que sur les 4 années, 3 années à venir si j'exclus 2024, en principe elle se fait sur 5 ans. Ce qui aurait été souhaitable, mais je pense que cela a été fait à dessein, que la projection se poursuive jusqu'en 2028, moment où notre Assemblée, en l'état actuel des choses, serait appelée à être renouvelée.

Et là, on se rend compte très rapidement qu'on pourrait être pas loin de 1,4 milliard d'emprunt, près du seuil d'alerte de la capacité de désendettement, et avec une épargne brute qui diminue et qui atteindrait le seuil d'alerte aussi. C'est un peu regrettable.

De la même façon, et ça a été dit par Georges Mela, que depuis 2017, nous attendons toujours ce schéma routier, ou du moins ce schéma directeur des routes. 2017, ça avait été promis, à l'époque le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva nous l'avait promis. 2024, nous ne l'avons toujours pas. Nous n'avons jamais échangé. Et dans le toilettage AP/CP, il y a un nombre d'opérations qui ont disparu.

Aujourd'hui, comme tant d'autres sur certaines routes départementales, et ça a été signalé, il y a danger pour le transport scolaire et la collecte des ordures ménagères. Certains véhicules, certes poids lourds et camions, en font part. Même si, je tiens à le dire, des sommes étaient budgétisées en 2015, 2016, 2017 par les anciens départements et je parle particulièrement du département de la Corse-du-Sud. Alors il serait temps aujourd'hui de répondre à ces attentes, à ces demandes. C'est une question de sécurité avant tout, de confort, je ne parle pas d'esthétique, si cela est possible tant mieux. Mais aussi, Monsieur le président de l'exécutif, de répondre à certains courriers envoyés à plusieurs reprises. Ça, serait quand même agréable et de bon aloi et ça maintiendrait une certaine courtoisie.

Sur les conclusions du CESEC, j'ai toujours plaisir à lire les conclusions du CESEC, certaines fois que je partage, vous en avez donné les conclusions très rapidement. Je retiendrai une conclusion, encore une fois, qui est importante, je passerai sur d'autres : le CESEC constate que la capacité de désendettement de la

Collectivité de Corse atteindra, d'ailleurs il y a une erreur, je pense que c'est une erreur de frappe, ce n'est pas en 2024 comme c'est écrit, mais en 2026, 7,6 années.

Le CESEC exprime son inquiétude dans le domaine social face au basculement de plus en plus important de personnes bénéficiaires du régime d'allocations de solidarité spécifiques vers le revenu de solidarité active (RSA), et des conséquences que cela aura en termes budgétaires.

Donc, on voit un taux de pauvreté, de précarité dans notre île, région française la plus pauvre, qui au cours de ces dernières années s'est encore accentué. Nous n'avons pas amélioré les choses. C'est triste, ça fait mal de le dire, ça fait mal de le reconnaître, mais malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée. C'est un constat amer.

Le CESEC aussi souligne une nouvelle fois que des efforts supplémentaires devraient être faits dans le domaine du sport, en faveur du secteur sportif et d'autres.

Donc voilà un peu la situation. Une situation, aujourd'hui on parle d'effet ciseaux en 2026. C'est vrai qu'on pourrait commencer à dire que ça va couper. Moi, j'ose dire qu'à ce rythme, nous sommes dans la tenaille et là, c'est ça va faire mal. 2026, c'est demain. Ça veut dire encore 2 exercices budgétaires. Ce n'est pas loin. Parfois, je pense et je dis, mais à l'échelon communal, certes, peut-être il n'y a pas de comparaison, mais si on était dans cette dynamique ou cette trajectoire, qu'est-ce qu'on dirait en 2026 à nos électeurs quand on se représenterait à eux ? Nous qui nous efforçons, maires de communes ou d'intercommunalités, malgré les contraintes et peut-être les choix, les non-choix ou un manque de courage politique dans certains domaines, à améliorer la situation financière et maintenir l'investissement dans nos territoires.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas de notre Collectivité. Je l'ai dit, je l'avais prévenu, je l'avais dénoncé. Mais aujourd'hui, le temps nous rattrape et la réalité nous rattrape. Et les ratios qui se dégradent, c'est inéluctable. Je crois que tout le monde s'accorde à le dire, même encore une fois, si on reste en deçà des seuils. Mais encore une fois, si on se présentait, si un maire se présentait en 2026 en disant : écoutez, on est en effet ciseaux d'un point de vue financier sur notre commune, ça voudrait dire qu'il faudra où diminuer la voilure, ne plus rien faire ou augmenter, passer à la fiscalité parce que les ressources des communes où sont-elles ? Où sont-elles ? Une révision des bases...

(Brouhaha)

Oui, mais la dotation quinquennale, c'est accordé par la Collectivité de Corse, mais celle-ci elle est connue, en fonction de la projection sur les 5 ans, il y

a les investissements qui sont faits, la part communale qui est mise dans le cas où on atteindrait les 80 %, mais ça c'est connu. Mais une fois que ça s'est intégré, c'est géré, au niveau des recettes et des moyens, si nous étions dans le même cas, révision des bases, augmentation de la fiscalité ou autrement, passer à de l'urbanisation, passer à de l'urbanisation, ce qui est aujourd'hui très difficile, très contraint et qui n'est certainement pas le souhait de tous les maires à travers la difficulté de réalisation de documents d'urbanisme.

Donc en fin de compte, il n'y a pas d'issue, il n'y a pas d'échappatoire. On n'arrive pas à un moment donné par tel ou tel levier. Et c'est bien pour ça qu'en commission des finances je vous l'avais dit, certes la structure de nos recettes est peut-être discutable et à revoir. On parle de régions dans le droit commun pour les ressources, mais on ne veut pas être dans le droit commun. Mais le débat est ouvert.

Par contre, sur les dépenses, encore une fois, je crois que ces dernières années, il n'y a pas eu de véritables choix et une volonté forte de dire : bien là, on ne peut pas, là on va trancher. Ce qui est peut-être fait avec courage dans certaines communes, qui n'a pas été fait ici et aujourd'hui on en a le résultat parce qu'on ne peut pas dire sans cesse : nous n'avons pas assez de recettes.

Est-ce qu'il ne faudrait pas se poser la question, est-ce qu'au niveau des dépenses on n'a pas des économies à faire ? Moi, je pense très sincèrement qu'on peut faire mieux.

Voilà un peu ce que je voulais dire. Je ne vais pas m'étendre sur d'autres chiffres, mais sur les effectifs, ça a été dit précédemment, les choses n'étaient pas très claires, aujourd'hui elles le sont un peu plus. Monsieur le Président de l'exécutif, vous aviez annoncé en gros, à quelque chose près, à la louche, chaque année, 140 départs à la retraite selon vos propos, en moyenne, si on multiplie par 8, c'est vite fait.

Donc aujourd'hui, le même nombre de personnels et d'effectifs avec des charges salariales et des décisions nationales qui nous sont imposées, comme elles sont imposées aussi aux autres collectivités, on ne peut pas toujours pleurer, se plaindre de subir certaines choses quand tout le monde le subit, c'est la même chose, le même tarif pour tout le monde dans la Collectivité territoriale. Là aussi, peut être sur la restructuration et sur la mutualisation, y aurait-il des choses à faire ?

En tous les cas aujourd'hui, après ces quelques années d'exercice, moi je vous le dis sans détour, au vu de la présentation de ce document, de ce rapport, je m'interroge et je me pose la question sur l'efficacité de la Collectivité unique. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24. On me dit qu'en 26, ça va aller mal. En 28, on est out.

Donc une dizaine d'années après, 8 ans, 10 ans après, le résultat n'est pas au rendez-vous et nous sommes loin du compte de ce que l'on pouvait espérer, de ce qui a été proposé, peut-être promis d'un point de vue électoral.

Aujourd'hui, toujours est-il que nous sommes dans une situation qui devient très tendue, complexe et les années à venir, sauf changement miraculeux, je crois que nous allons arriver à une situation très complexe, mais très vite.

Je ne sais pas si au niveau du budget, suite au changement climatique, aux intempéries qu'a connues la Corse, si au niveau des intempéries et du financement et du règlement d'aide aux communes, cela sera intégré, alors peut-être pas que sur l'année 2024, mais 25, 26, les sommes exorbitantes que devra assumer la Collectivité dans ce domaine, même si l'État participera. Mais le règlement d'aide étant voté, je pense qu'il faudra être très vigilant et très prévoyant là-dessus puisqu'au vu des reconnaissances en état de catastrophe naturelle du nombre de communes, suite aux intempéries et c'est le Journal officiel qui le dit, donc il n'y a pas de contestations de ce côté-là, mais quand même une interrogation très forte.

Donc, je m'en tiendrai là. J'attends avec impatience, à la prochaine séance, le budget et nous continuerons à échanger. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, Monsieur le Président de l'ADEC, rapporteur du budget de la Collectivité, je crois qu'à ce stade et on l'a compris, pour bien connaître vos qualités techniques, sans flagornerie, et votre compréhension des dossiers, que l'enthousiasme de manière large n'était pas de mise. On le disait un peu plus tôt concernant la DSP, on évoquait pour notre part du côté de « Avanzemu », une sensation de fin de cycle. C'est cruellement vrai, y compris concernant ces orientations budgétaires.

On ne souhaite pas à ce stade polémiquer, ni refaire le même débat que lors des années précédentes.

Ce qui nous gêne profondément, je dois l'honnêteté de le préciser, c'est que des choses demandées par notre groupe et par d'autres n'ont toujours pas été matérialisées. Vous nous rétorquerez, Louis ou un autre, qu'on exagère, que ce n'est pas ça, que la bouteille ou le verre sont à moitié plein et tant d'autres choses.

Moi, j'aimerais quand même, un court instant et je sais que c'est possible, qu'on s'extrait de nos qualités respectives d'élus de la majorité et d'élus de l'opposition pour voir les choses factuellement, de manière froide et clinique, comme on en est capables.

Nous, on vous avait dit modestement, avec d'autres, quelles étaient, au-delà des craintes ou des constats, nos propositions. On vous avait dit notamment depuis la fusion que Xavier vient d'évoquer et laquelle, pour notre part et bien sûr, nous étions très favorables, qu'il fallait regarder la question des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel de façon consolidée et, en ce sens, réclamer un tableau des effectifs incluant bien sûr, l'ensemble des agents de la Collectivité mais également ceux des offices et agences avec, comme nous le faisons dans nos collectivités respectives, un début de visibilité sur les départs à la retraite, les non-remplacements possibles, pourquoi pas les indemnités volontaires de départ, etc. Nous ne l'avons pas fait ou en tous les cas, pas dans les termes que nous appelions de nos vœux.

La difficulté, c'est que vous ne pouvez pas maîtriser vos dépenses de fonctionnement. En revanche, quand vous êtes confrontés, comme c'est le cas cette année, à une baisse significative de vos recettes, vous êtes dans une équation qui, pour difficile qu'elle était, devient insoluble.

Nous vous avons dit nous-mêmes, deuxièmement qu'il fallait, et vous nous aviez renvoyé aux discussions avec l'État, expertiser, on en a souvent parlé ensemble, la possibilité de mobiliser l'épargne. On nous parle d'un dépassement encore récemment, on n'a pas d'outils pour l'évaluer, mais a priori du montant régulièrement avancé de 9 à 10 milliards. Je sais qu'émettre des titres à un taux préférentiel, n'est à ce stade pas chose possible ou en tous les cas, aisée, mais je crois qu'il convient, y compris et pourquoi pas dans le cadre de nos discussions, d'objectiver cette possibilité et de la mettre en perspective. Ça n'a pas davantage été fait.

Nous vous avons dit avec d'autres groupes qu'il nous faudrait reconstruire, Xavier, Georges, Paul-Félix l'ont dit en des termes différents mais convergents, une PPI. Le paradoxe veut que nous en ayons voté une quand nous n'étions pas une collectivité unie, en 2016, et que nous n'en ayons plus discuté aucune depuis que nous le sommes devenus.

Beaucoup d'opérations qui ont été programmées à l'époque, effectivement, ne sont a priori pas engagées et pire encore, et n'y voyez aucune allusion strictement locale, des opérations prévues, sur lesquelles vous ne vous étiez pas privés de communiquer, ont été reportées sine die et a priori, abandonnées.

Je citerai pour exemple l'ex-RD 368 qui dessert, je ne ferai pas de démagogie autour du sujet, le collège et le lycée de la ville dont je suis maire. Vous nous aviez dit, « on en est au DCE », donc au dossier de consultation des entreprises, et on nous a dit un peu plus tard, « on reporte » et on n'a pas de date.

Si 1 500 enfants n'y passaient pas tous les jours, je ne vous courrais peut-être pas derrière et d'ailleurs, je ne cours derrière personne, mais quand je vous dis sur Pifano on a un sujet, vous me dites « on ne s'est pas compris, ce n'est pas ça ». Après, je vous dis la filière bois, on a répondu à un appel à projets, etc., on n'a pas reçu les sommes promises « non, non, ce n'est pas ça ». Les travaux envisagés ici ou là, « non mais ce n'est pas ça ». Je vous ai écrit. Vous ne m'avez pas répondu.

Je vous ai demandé nonobstant les engagements financiers et de travaux des choses importantes pour le territoire, quand du patrimoine de l'ancien conseil départemental, on en parlait avec Toni en Casinca, je pense à la gare de Folelli, ou à Porto-Vecchio, à l'ancienne maison dite « des moustiques », vous sont demandés pour rester dans le public, pour supporter des projets d'intérêt général, on n'a pas de réponse. Moi, je ne veux pas y voir de liens politiques ou politiciens, je veux simplement poser un constat qui est dur mais qui est obligatoire, c'est que oui, on a un sujet de fonctionnement qui aujourd'hui a atteint une limite.

Et quand on disait ce matin, à la faveur du débat sur les évolutions institutionnelles, « nous n'avons plus », et le président du Conseil exécutif citait à raison, les communes, « les moyens de fonctionner », moi je vous dis en tant que nationaliste corse que si les communes n'ont pas toujours les moyens de fonctionner à cause de l'État, le moment est venu de dire qu'elles sont aussi en difficulté à cause de vous. Eh oui !

Alors, on en discute, mais moi je vous ai démontré par A + B, et la difficulté dans laquelle on est, j'en parle avec des tas d'élus partout qui me disent la partager. Je vous épargnerai même la liste que j'ai commencé à faire des entreprises qui attendent depuis des mois, parfois des années, que la Collectivité les paye pour les travaux réalisés.

Il y a la part qui vous incombe, je passe vite, il y a la part qui incombe au système institutionnel dans lequel on est. Moi je ne vais pas être beaucoup plus long, mais je vais terminer avec quelques idées.

Premièrement, je pense très sérieusement que c'est, au-delà de la présentation technique, de la sincérité de l'orateur, de la qualité intrinsèque du document proposé, le débat le plus douloureux que nous ayons à vivre parce qu'il n'offre pas de perspective nette, en tous les cas du point de vue qui est le nôtre.

Deuxièmement, vous l'avez dit, vous avez parlé de sobriété, on ne va pas faire un concours de synonymes, mais je crois effectivement que la tendance triennale 2024-2026, sans que je sois prophète, ni que je dispose de tous les éléments pour le dire et la caractériser, elle ne devrait pas a priori être mieux disposée.

Donc à périmètre constant, en empruntant 100 à 120 millions d'euros par an, tous les ans, vous nous mettez collectivement dans une situation qui, je le redis, n'est pas entièrement de votre fait, mais qui nous met dans une difficulté qui, elle, devient vraiment rédhibitoire.

Je vais finir là-dessus. Le DOB ce n'est pas a priori un tour de chauffe entre groupes d'opposition et majorité, ce n'est pas un concours d'éloquence, même si on n'est pas obligés de se cantonner au vocabulaire technique ou technocratique, on peut aussi dire les choses politiquement, parce qu'un budget est le premier instrument d'une politique. Mais ça doit aussi être le moment où des tendances sont posées qui, pourquoi pas, appellent des corrections jusqu'au budget primitif et encore après, du budget primitif jusqu'aux décisions modificatives que vous pourriez être appelés à prendre.

Donc, je m'arrêterai là en disant paradoxalement, au-delà du constat désespérant, mon petit espoir d'un débat qui porterait en germe des solutions partagées et des réponses concrètes. Si tel devait être le cas, alors il n'aurait pas été vain. Nous le verrons d'ici un mois. Si à l'inverse, le budget qu'il nous sera proposé vient confirmer, en dépit de ce qui a pu être dit par l'ensemble des groupes, les grandes tendances que vous nous proposez, alors oui, l'inquiétude et même davantage demeureront et avec elle, cette idée qu'après le débat relatif aux évolutions institutionnelles et le vote heureux de la DSP pour Paris s'invite avec puissance et cruauté, le principe de réalité dans cet hémicycle.

Je vous connais pour la plupart, je vous sais militants, donc enracinés dans des réalités, mais je crains de dire que c'est moins le cas aujourd'hui en matière budgétaire que ce n'était le cas auparavant. Cette perspective, je l'ai dit, elle nous inquiète et elle nous interpelle.

Donc, conclure en appelant une nouvelle fois à cette réflexion partagée et pourquoi pas à un budget qui, le moment venu, vienne apporter des réponses aux questions qui, ce soir, je le crois, ont été très largement posées.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Alors en quelques mots, puisque je n'ai pas envie de donner l'impression de répéter et de faire des redites sur ce que nous avons pu dire sur les exercices budgétaires précédents.

Effectivement, un débat d'orientations budgétaires, il n'est pas technique, c'est le temps politique, c'est le temps des projections et c'est le temps de débattre des orientations à venir, orientations politiques qui se traduisent en termes budgétaires et financiers.

Sur la question du cadre tel qu'il est posé, des difficultés structurelles et conjoncturelles, on peut bien évidemment les partager très largement. D'abord, une structure de la Collectivité qui ne peut plus répondre à l'ensemble des compétences et à l'ensemble des charges. Je le dis au sens large et non pas seulement celui budgétaire, qui pèsent sur elle. Nous sommes aujourd'hui face à un effet ciseaux qu'un certain nombre de contextes propres à la Corse, mais aussi parce que nous ne sommes pas sous cloche, au niveau européen et même mondial, nous impacte. Ça, c'est factuel, on peut le partager.

Là où on diverge, c'est que j'ai l'impression, et ça a été un peu le sentiment que j'ai cru comprendre dans les différentes interventions, avec des appréciations différentes, qu'on est face à un même document chaque année et qu'on a l'impression que, effectivement, un certain nombre d'ailleurs de préconisations sont bien posées et que parfois elles peuvent être les bonnes, mais on a l'impression d'être au début. Et pour en connaître quelques-unes, je sais qu'on devrait en être au stade de l'évaluation aujourd'hui, si elles avaient été menées, et donc une évaluation qui devrait nous permettre d'ajuster le tir, de revoir les choses, de voir où ça a fonctionné, de voir où ça n'a pas fonctionné et surtout, de pouvoir commencer à décliner une autre stratégie.

Quand j'entends la question de la transformation de la fiscalité qu'on a vu marquer, remarquer, bien sûr, je n'ai pas dit transfert, j'ai dit transformation de la base fiscale, alors bien sûr qu'on n'a pas tous les outils, que la Collectivité aujourd'hui n'a pas tous les outils pour agir dans ce domaine.

En revanche, et ça avait été affirmé dans plusieurs documents précédents, comment on anticipe ? Est-ce qu'on a commencé à tracer des perspectives ? Est-ce qu'on a commencé à se mettre en prospective ne serait-ce que pour aborder les grands défis qui vont être les nôtres, peut-être dans un changement de statut et de toute façon, malheureusement, qui sont déjà les nôtres à droit constant aujourd'hui ? Je ne vois pas.

Deuxièmement, sur la question du pacte budgétaire et fiscal avec l'État qui est, encore une fois, remis sur le tapis, est-ce qu'on a commencé à réfléchir ? Est-ce que vous avez commencé à réfléchir sur qu'est-ce que vous entendiez par un pacte budgétaire ? Si c'est pour se faire avoir comme sur le PTIC, alerte, parce qu'on s'est fait avoir sur le PTIC et sur la méthode, ça aussi on l'avait vu arriver. Donc, est ce qu'on anticipe à un moment donné ? Je n'en suis pas encore à l'obligation de résultats, j'en suis à l'obligation de moyens et j'ai l'impression encore de revenir là aussi.

Pareil pour les leviers économiques. On a un ensemble de politiques publiques dans un document qui est effectivement bien présenté. On a encore une fois le sentiment d'un catalogue alors que justement, la structure économique, le levier économique, les choses sur lesquelles nous allons mettre l'accent, là aussi pareil : premières évaluations des périodes écoulées, qu'est-ce qui marche ? Qu'est-ce qui ne marche pas ? On est à la 9^{ème} année, on doit commencer à voir les choses. On en est toujours à : « nous allons mettre en œuvre ». D'ailleurs, on a parlé de sincérité dans le document à plusieurs reprises, d'ailleurs, il est écrit « comme déjà dans les documents précédents », c'est écrit et à plusieurs reprises.

Donc à un moment donné, moi je ne vais pas me dédire puisque, pour faire un clin d'œil à nos débats de ce matin, ni je ne me dédie, ni je ne me renie, j'ai des défauts, mais pas celui-là. Je ne vais pas vous dire, « vous empruntez trop, vous vous endettez. Ce n'est pas bon » parce que moi, quand j'étais assise là-bas en face, je disais que « si on s'endette bien sûr de manière raisonnable, pour quelque chose de juste, pour un juste investissement au service de la Corse, il faut y aller ». Dunque ùn aghju micca da bugiardà oghji. Personne ne l'a entendu, je le disais ailleurs que dans l'hémicycle. Donc, je ne vais pas venir vous dire aujourd'hui « vous êtes en train de nous envoyer dans le mur pour ces raisons-là ».

En revanche, il y avait un élément fort, je le répète, premièrement, si c'était de manière raisonnée, mais ça c'est évident, et deuxièmement, s'il y avait des traceurs politiques et s'il y a des investissements à la clé. Ce que j'aurais aimé voir justement, c'est : quels sont aujourd'hui les investissements structurants, pour chaque politique, un seul, que vous projetez de faire, qui commence déjà à sortir ? Pas vu aujourd'hui.

Je terminerai par là parce que je vois là encore, on va regarder, je ne fais que lire : la question des opérations cofinancées, la question des ingénieries de projets auprès des communes, la gestion avec les autres collectivités à travers des contractualisations, la mobilisation des ressources pour le maintien de l'épargne, la meilleure stratégie d'une meilleure efficacité de l'administration avec une logique projet. Ça normalement la logique projet, quand je lis qu'elle est

depuis 2021, a scriviamu dapoi u 2016. Première évaluation, est-ce qu'on fonctionne toujours en silo ? Si oui, pourquoi ? Si non, qu'est-ce qu'on peut améliorer ? Pareil, je ne vois pas.

Donc moi, c'est ce delta-là qui commence à peser lourd, on a l'impression d'être toujours au commencement et ça commence à faire long pour voir s'afficher des traceurs politiques, y compris dans un contexte contraint. Je crois qu'il était possible de le faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Louis Pozzo di Borgo a la parole.

M. Louis POZZO di BORGIO

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président de l'exécutif, chers collègues,

Une intervention à plusieurs niveaux, à tiroirs.

Tout d'abord, on ne peut pas s'exonérer de poser le contexte. On ne va pas se cacher derrière ce contexte, mais un contexte national pour le moins défavorable pour toutes les collectivités et sans doute exacerbé en Corse où l'économie Corse traverse une crise pour le moins très forte et inquiétante.

Une fois qu'on a posé ce contexte insulaire, nous sommes aussi les garants, je dirais, de solutions à apporter, j'y viens.

Avant de parler des chiffres et de rentrer dans un débat technique, il me semble important de poser le rôle de la Collectivité de Corse au sein du paysage insulaire, qu'il soit vis-à-vis des autres collectivités, vis-à-vis de la sphère économique privée ou plus largement de tous les Corses.

Aujourd'hui, lorsqu'on est dans cet hémicycle, en tout cas c'est mon cas, j'ai parfois l'impression en écoutant les interventions des uns des autres, qu'on minore le rôle de la Collectivité de Corse et qu'on voudrait cantonner ce débat à des plus, à des moins, à des ratios qui sont très importants en termes de budget. Mais lorsqu'on est sur le terrain, et je suis un élu de terrain, la Collectivité de Corse aujourd'hui, qu'on soit Ajaccien malgré ce qu'on peut entendre, qu'on soit Porto-Vecchiais, malgré ce qu'on peut entendre, qu'on soit Bastiais, eh bien aujourd'hui, c'est l'alpha et l'oméga de la finance des collectivités, qu'on le veuille ou pas.

Je vais immédiatement rebondir sur ce que disait Josepha en termes de PTIC. Pour le moins, nous nous sommes fait avoir, ça je le partage à 100 %, parce qu'aujourd'hui, quand on parle des financements, je vais commencer par ça, la Collectivité de Corse aujourd'hui croule sous les demandes de financements, de projets non partagés, non validés, non cautionnés parfois et on vient, au niveau de la Collectivité de Corse, nous demander de financer la part de l'État qui n'est finalement pas finançable. Je voulais faire juste un focus sur le PTIC, vous le savez, on ne va pas le redire, on l'a déjà dit et redit, on est partis à 80 points, je peux vous parler de beaucoup de dossiers au niveau de la CAB, on est partis à 80 points, puis on est descendu à 70, puis on est à 50 et parfois on est à 0, au bon vouloir d'un préfet qui passe, qui parfois reste un petit peu trop longtemps, mais c'est une réalité. Et qu'est-ce qui se passe dans ces cas-là ? On vient simplement, vous me permettez l'expression, solliciter la Collectivité de Corse qui n'avait pas prévu dans sa matrice budgétaire le financement de ces projets-là, qu'ils soient pour sa majorité, pour des gens qui ne partagent pas tout, pour des oppositions. En tout cas, on se retrouve avec une Collectivité de Corse qui aujourd'hui est la pierre angulaire de l'économie en Corse et qui est sur-sollicitée sur ses fonds propres et sur ses capacités de financement.

Une fois qu'on a dit ça, bien entendu, on va s'extraire du PTIC et on va revenir à ce rôle de la Collectivité de Corse.

Nous regroupons aujourd'hui, vous le savez, les compétences des régions de droit commun, les compétences des départements. Je vais faire un petit focus notamment sur le social, où nous voyons nos dépenses qui s'accroissent d'année en année, plus 2 % en moyenne par an. C'est impacté ou c'est imputé au niveau du fonctionnement, mais on peut parler aussi d'investissement. Est-ce que le social, je l'ai déjà dit, je le répète, est-ce que la dépense sociale est une dépense de fonctionnement ou c'est un investissement aussi sur l'avenir pour sortir les publics de cette précarité, pour aider les personnes âgées ? C'est une vraie question. Mais on parlait donc des dépenses.

Ce qui me dérange dans les interventions qui ont été faites, mais j'y reviendrai tout à l'heure, c'est qu'on a beaucoup parlé effectivement des ratios qui se dégradent, de la dette. Alors, ça a été le sujet majeur, la dette. La dette de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, je vous alerte parce qu'il y a eu des comparaisons, à mon avis, un petit peu hâtives et surtout dommageables, on ne peut pas comparer aujourd'hui la gestion d'une commune et la gestion de la Collectivité. Parce qu'on ne peut pas comparer les compétences qu'exerce la Collectivité de Corse et les compétences d'une commune. C'est aujourd'hui un sentiment que partagent tous les maires. On vide peu à peu les communes de leurs compétences au profit de qui ? Au profit des intercommunalités et par effet ricochet, au profit ou en tout cas à la charge de la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, Xavier, gérer une commune, c'est difficile, mais quels sont les investissements portés par une commune ? Les routes ? Non, quasiment pas. Le social ? Non, très peu. Quels sont les investissements portés par une commune ? Ce sont des choix propres, des bâtiments souvent. Et qui va-t-on chercher ? La Collectivité de Corse, parfois sur la quinquennale, parfois sur d'autres dispositifs, parfois l'État, mais de moins en moins.

En tout cas, quand on prend les dépenses de la Collectivité de Corse, j'ai envie de vous dire, sur le milliard de dépenses de la Collectivité, je me suis amusé à faire un petit calcul, moi aussi, qui va quand même éclairer un petit peu nos débats, c'est que sur ce milliard de dépenses, avant même de tourner la clé en début d'année, 215 M€ sont dédiés au social. 215 M€, plus 2 % par an. 220 M€ et ça rejoint le rapport précédent, c'est pour les transports. 255 M€, c'est la masse salariale. 60 M€, c'est les services d'incendie et de secours. Et 18 M€, c'est l'université de Corse. 750 M€ de dépenses sur un milliard, avant même d'avoir commencé l'exercice, en dépenses obligatoires. Alors ça, c'est un chiffre qui doit faire réfléchir.

Quand on a acquis cette certitude de dire que ces dépenses-là, on va avoir du mal à les maîtriser, et je reviendrai sur la masse salariale, c'est de se dire peut-on baisser ces dépenses ? La réponse à l'instant T, c'est non.

Par contre, la question qu'on aurait dû se poser collectivement, mais personne n'en a parlé, c'est comment optimiser nos recettes et comment augmenter nos recettes ? Eh oui, Xavier, vous allez hocher la tête, sauf que quand nous avons, et je l'ai dit, les compétences des régions de droit commun, des départements, mais nous sommes à des années-lumière de leurs recettes.

Parlons de la TVA, pourquoi aujourd'hui en Corse, la fraction de TVA est de 22,5 % sur la réversion, alors que dans toutes les autres régions ou départements, elle est à 51 % en moyenne ? Imaginez le gap, si nous arrivions à négocier dans un nouveau pacte fiscal, un nouveau pacte budgétaire, justement le rétablissement de l'équité. On ne demande pas la lune, le rétablissement de l'équité. Ça, ça serait le premier point.

Ensuite, on va parler et dans la continuité de nos recettes.

Nous avons 34 % de nos recettes qui sont des recettes inertes, là ou ailleurs, ça se plafonne à 24 %. Nous avons ensuite 32 % de nos recettes qui sont dues aux DMTO, nous l'avons dit, au droit des tabacs notamment, malheureusement des recettes que nous déplorons mais qui font aussi vivre les comptes de la Collectivité de Corse.

Et ces recettes-là, on se rend compte en période de crise, eh bien la DMTO s'effondre peut-être pas suffisamment et c'est là aussi la preuve qu'il y a peut-être trop de résidences secondaires, encore des achats massifs en Corse par rapport à d'autres départements. On a vu que l'immobilier s'est effondré d'à-peu-près 30 % en France continentale, sur le continent, pas ici beaucoup moins, le tabac, fermeture de MACOTAB, c'est un événement dont on a un peu parlé, mais quand même un événement marquant au niveau de la Corse, c'est la fermeture de l'usine de production du tabac en Corse, avec les emplois qui disparaissent, mais aussi le rattrapage du prix du tabac. Très bonne chose pour la santé. On a pris ici, et je vous rappelle, une motion pour les buralistes qui a été partagée, très discutée aussi.

Nous nous retrouvons donc avec environ 30 % de recettes dynamiques qui sont annexées sur l'inflation alors qu'ailleurs c'est 51 %.

Je pense que la clé du problème, elle est là aussi. Comment, rapidement faire aboutir une négociation avec l'État sur un nouveau pacte budgétaire et fiscal ? Ça, c'est la clé parce qu'on se rend compte, qu'on le veuille ou pas, qu'on soit de sensibilité de droite, d'opposition nationaliste, on se rend compte que nos dépenses aujourd'hui sont quasiment toutes des dépenses obligatoires.

On a parlé ensuite des 4 333 agents de la Collectivité de Corse. On a dit que le président de l'exécutif, visiblement, n'avait sans doute pas fait le job, permettez-moi l'expression, pour faire baisser ces effectifs-là.

Moi, j'ai un autre chiffre à vous donner quand même, qui est parlant. 2018, la masse salariale, 210 M€. 2023, effectif constant, 250 M€, plus 40 M€ dus au GVT, dus aux décisions gouvernementales qui sont des facteurs exogènes par décision gouvernementale. Le GVT, ça se prévoit, là-dessus il n'y a pas de souci. Effectif constant, on est à plus 40 M€ en l'espace de cinq exercices budgétaires.

Une fois qu'on a dit ça, on pourrait dire effectivement, Xavier, 100 départs à la retraite par an. Pour venir combler ces 40 M€ d'augmentation de masse salariale, je vous invite à lire le document, aujourd'hui, le salaire moyen est à peu près 40 000 € annuels sur la Collectivité de Corse, c'est 1 000 emplois supprimés, ce n'est pas Louis Pozzo di Borgo qui le dit, c'est mathématique, c'est 1 000 emplois supprimés.

Alors, on peut effectivement optimiser, je dirais, l'emploi, on peut mutualiser certaines tâches, mais là aussi est-ce qu'on est à isopérimètre ? Est-ce que la Collectivité de Corse de 2018 est celle de 2024 et les années suivantes ? Certainement pas. Je vous invite à regarder la dépense sociale, l'activité de la Collectivité de Corse en matière de social. Quand on dit que la Corse a une

population vieillissante, une fois qu'on l'a dit, il faut agir, il faut réagir, il faut encadrer, il faut accompagner nos personnes âgées. C'est une réalité. Une fois qu'on a dit qu'on a un public en précarité, qu'est-ce qu'on fait ? On ne fait rien ? Eh bien non, on met 220 M€ dans le social.

Donc tous ces facteurs font que cette masse salariale, elle aurait pu fluctuer un petit peu peut-être à la baisse, mais on n'aurait jamais pu absorber ces 40 millions d'euros d'augmentation dus au GVT et aux mesures gouvernementales. Là aussi, c'est une démonstration qui à mon avis, appelle peu ou pas de commentaires. Mais après, chacun est libre, mais en tout cas c'est ce que nous pensons.

Pour continuer, Xavier, vous avez dit que sans doute nous avons des raisons d'expliquer l'inexplicables. Moi, au vu des interventions, j'ai l'impression qu'il y a des gens ici qui ont des raisons de nier les évidences aussi.

On parle de cette dette, on a parlé que de ça. Mais la Collectivité de Corse aujourd'hui, et Jean-Christophe a fait une liste j'imagine non exhaustive des projets porto-vecchiaï, la Collectivité de Corse s'endette pour le territoire, pour maintenir à niveau le territoire, le réseau routier, les collèges, les lycées, les établissements de santé, la Collectivité de Corse s'endette pour maintenir à niveau le territoire, tout le territoire. Et aujourd'hui, chaque fois qu'un maire vient proposer un projet, eh bien effectivement, il y a la quinquennale, il y a l'aide aux communes. Mais Xavier, Jean-Christophe, sans doute moi aussi, sans doute moi, quand on vient solliciter la Collectivité de Corse, vous venez avec la casquette et le costume de maire, mais vos interventions dans cet dans cet hémicycle, ce sont des interventions de conseillers territoriaux d'opposition.

Parfois, on perd de vue aussi les demandes qui sont faites. Évidemment, il y a des projets qui trainent, il y a des problèmes de financement. Oui ! Mais il faudrait que le discours qu'on ait ici, on l'applique auprès du conseil municipal en expliquant que pas tout n'est finançable et que la Collectivité de Corse ne peut pas tout financer. Ça, c'est une réalité évidente aussi.

Georges, disait tout à l'heure, « elles sont loin les années où on faisait des grands projets ». Mais il est loin le PEI aussi. Je vous invite aussi à lire le rapport de la Chambre générale des comptes sur le PEI et le manque de moyens dans le transfert lié aux infrastructures du PEI, aux projets du PEI, aux programmes du PEI.

Aujourd'hui, le PEI s'est transformé en une vulgaire farce, le PTIC. Pour ceux qui gèrent aujourd'hui les collectivités, le PTIC, sò capatoghji et c'est tout. On nous promet monts et merveilles mais on ne voit rien arriver.

La Collectivité qui avait ce PEI, non pas à disposition, mais qui en tout cas pouvait le gérer droit dans les yeux avec l'État, aujourd'hui elle est écartée de toutes décisions. Alors, il y a 250 millions pour le bloc communal, tant mieux et c'est une bonne chose, et 250 millions pour la Collectivité, là où le besoin est estimé peut-être à 800 millions. Le PTIC, aujourd'hui, la réalité, c'est qu'on nous a promis monts et merveilles, mais on ne voit rien arriver. Ça c'est une réalité.

Alors comparer les années 2000 et les années 2023, je pense qu'on a raté un train, voire plusieurs trains. Dans les années 2000, l'argent coulait à flot, on n'en manquait pas, c'était les belles années aussi. Aujourd'hui, je ne reviens pas sur le contexte, l'État sert les vis pour les communes, pour les intercos et pour la Collectivité. Ça, c'est une réalité aussi.

Quand on commence son intervention, et ça a été dit et repris par Jean-Christophe, le premier mot qui a été prononcé aujourd'hui, ça a été subventions. Subventions, eh bien oui, les associations demandent des subventions, les entreprises demandent de la commande publique, les communes demandent du financement. Mais pour arriver à mettre tout ça bout à bout et à assumer, aujourd'hui, nous sommes devant un fait évident, c'est qu'il faut changer la matrice de nos recettes. Pour changer la matrice de nos recettes, ça ne sert à rien de pointer du doigt la dette. La dette aujourd'hui, elle est là, elle progresse c'est vrai, dans des proportions qui peuvent alerter mais qui restent encore acceptables. Et la vision, c'est de dire aussi, la dette continue de progresser, mais ce qu'on doit changer très rapidement, ce sont nos recettes et nos volumes de recettes.

Je vais quand même faire un petit focus sur l'évolution des dépenses de fonctionnement au niveau des régions et des départements de droit commun. En moyenne, elles ont augmenté sur la dernière période, depuis 2020, de 3 %, 2,7 exactement. L'évolution des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse, c'est 2,7 %. Quand on dit qu'on n'a pas maîtrisé ces dépenses-là, c'est faux. Moi je vous dis qu'il y a eu du pilotage parce que dans l'intervalle, on a eu la crise du COVID, on a, on l'a dit tout à l'heure, aujourd'hui, une guerre au Moyen-Orient, une guerre entre la Russie et l'Ukraine avec tous les risques et l'inflation qui a été liée à ceux à cela. Nous avons aussi dû faire face, et ça a été intégré, aux 100 millions de condamnation de la Corsica Ferries. Nous avons aussi la DCT qui n'a pas évolué. Autant de choses qui font que si vous rajoutez aujourd'hui les 40 millions de la DCT qui manquent, qui sont indues, on n'est pas en train de quémander, on n'est pas en train de dire que nous souhaiterions avoir 40 ou 50 millions d'euros de plus. On dit que la DCT, dans un secteur comme les transports, le maritime et l'aérien, est figée depuis 2009. Elle devait être figée pour un an ou deux, elle est figée depuis 2009. Nous sommes restés à 187 M€ là où nous devrions avoir tous les ans de 240 ou 250 M€. Ça, personne ne peut le nier.

Au niveau de la TVA, j'en ai déjà fait la démonstration, nous sommes à 22,5 de réversion de la fraction TVA là où ailleurs, la plupart des régions et départements sont à 51 %.

Pour conclure, Madame la Présidente, il me semble que collectivement, la réponse à apporter à toutes ces interrogations, c'est bien l'optimisation des recettes et des nouvelles recettes que nous devons mettre en œuvre dès 2025, sans quoi effectivement, l'avenir pourrait s'assombrir.

Alors je ne vais pas parler d'autonomie, je ne veux faire bondir personne dans son fauteuil, Jean-Martin, vous voyez, la sagesse me gagne. En tout cas, ce qui est certain, c'est que ce pacte fiscal et ce pacte budgétaire devient indispensable. Il est indispensable, qu'il soit dans le cadre de l'autonomie que nous souhaitons, que nous appelons de nos vœux ou qu'il soit dans toute autre discussion avec l'État aujourd'hui, sans quoi, effectivement, il sera difficile d'envisager la suite sous le même format. Mais n'oubliez quand même pas une chose, quand on parle et les mots fusent, de rationaliser les financements, de rationaliser la dette, derrière ça, il y a des territoires, des spécificités, des territoires qui n'ont pas les moyens ni de leurs ambitions, ni parfois simplement d'exercer leurs compétences.

C'est là que je veux repositionner la Collectivité. Aujourd'hui, la Collectivité, qu'elle soit gérée par des nationalistes, par des gens de droite, des gens de gauche ou peu importe qui, la problématique restera la même. Nous sommes à un tournant, nous sommes à un changement de modèle qui a pour pierre angulaire, bien entendu, et nous le défendons, l'autonomie et ce processus que nous espérons plein de réussite, qui nous permettra d'avoir les moyens de nos ambitions dans un futur très proche, et de proposer un notre modèle.

Il n'empêche qu'aujourd'hui le constat, et je le dis très tranquillement, il est posé par ce DOB. Là où vous y voyez une problématique sur la dette, nous, nous y voyons, nous vous alertons sur une problématique de recettes.

Voilà. Donc, Monsieur le Président, bien entendu, nous sommes disponibles pour travailler pour la suite.

Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour cette présentation.

Madame la Présidente, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Ce débat est terminé, en tout cas, l'expression de l'Assemblée de Corse vient de s'achever.

Je vais passer la parole au conseiller exécutif. D'abord le président de l'ADEC, qui nous a présenté ce DOB. Je vous en prie.

M. Alex VINCIGUERRA

Moi, quand je vous ai entendus, Mesdames et Messieurs, j'ai été stupéfait. Quand j'entends cette peur diffuse d'une collectivité, j'ai entendu le mot « faillite ». J'ai entendu le mot « faillite » ! A-t-on à ce point peu confiance en nous pour qu'on nous accuse de faillite.

Sommes-nous en faillite ? Je vais commencer par l'anecdotique pour finir par le général. L'anecdotique, Monsieur Lacombe, pour répondre à votre question, est-ce qu'on paye ? Oui, on paye. On paye 150 M€ d'euros depuis le début de l'année, 400 000 euros par jour. On paye et on paye à paquet. N'ayez crainte, ne diffusez pas les peurs auprès des associations, des entreprises ou d'autres maires. On paye, on paye, on paye. Ça, c'était l'anecdotique.

Sur les projections, ce document vous a donné des projections honnêtes, sincères. Sommes-nous en faillite ? Non ! C'est écrit.

Est-ce qu'on respecte les ratios prudentiels normatifs des collectivités qui, je le rappelle, et Louis Pozzo di Borgo le rappelait fort justement, ont d'énormes difficultés parce que dans les collectivités, l'épargne brute partout dans les régions s'est effondrée. Pourquoi ? Parce que les dotations d'État n'évoluent pas, parce que les recettes de TVA qui sont les seules à évoluer, évoluent néanmoins peu, parce que la consommation s'effondre. Est-ce qu'on constate ça ? Est-ce qu'on est hors des clous budgétaires ? Non. Notre dette, il va falloir 7 années et demie pour la rembourser. La limite, c'est 9 ans, il nous reste un peu de temps.

On est sur un taux d'épargne brut de 13,4 %, la limite c'est 12, c'est mieux 13 que 12.

Donc, on n'est en faillite ? Est-ce qu'on va être en faillite demain ? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas pour deux raisons. D'abord, parce que notre responsabilité, c'est de tenir les ratios et on les tiendra même si on doit prendre des décisions difficiles. Ensuite, parce que notre responsabilité, c'est de négocier, vous l'avez bien compris, des recettes qui soient différentes.

Je vous ai expliqué qu'on était dans une situation de réserve indienne. Nos recettes dépendent de la spéculation, du tabac et de l'essence. C'est insupportable politiquement pour sortir des chiffres, c'est insupportable aussi techniquement. Comment on peut accepter que les autres régions de France, 51 % de TVA reversés et que nous, nous n'en ayons que 24 ? La différence, c'est 400 M€. Je vous l'ai dit, 400 M€, en 3 ans, on rembourse notre dette. C'est insupportable.

Alors, Messieurs, Mesdames, oubliez vos peurs, construisez et construisez avec nous, je vous y invite.

M. le Président Gilles SIMEONI

Première chose que j'ai envie de vous dire, ùn mi tumbate micca Alex Vinciguerra sta sera !

Ùn ci hè risicu ? Bon !... I capelli ingrisgianu !...

C'est de bonne guerre que lorsque on vient avec un document qui dit la vérité, sans rien taire, y compris des difficultés, c'est de bonne guerre que l'opposition crie haro sur le baudet ! C'est de bonne guerre et c'est normal.

Après, une fois qu'on a dit ça et qu'on a dissipé l'impression anxiogène, tout le monde est payé, mon cher Xavier, peut-être reste-t-il de-ci, de-là, quelque entreprise qui attend un règlement, ça peut arriver sur des volumes pareils. Nous sommes en situation. Les difficultés, en fin d'exercice, elles existent, en début d'exercice aussi, notamment parce que notre trésorerie, elle dépend, vous le savez, largement aussi du versement et des recettes de l'État et de la DCT. Lorsqu'il y a un retard comme ça a été le cas en début d'année, ici, nous en souffrons. Voilà.

Pour répondre aussi, il y a à la fois les inquiétudes et le fait d'haranguer les foules de celles et ceux qui seraient mécontents ou maltraités, je réponds très amicalement au maire de Porto-Vecchio, que s'il y a une difficulté sur cette route, on l'examinera avec attention.

Je dis aussi que, comme je l'ai déjà dit, Porto-Vecchio est traitée comme elle le mérite, c'est-à-dire comme la troisième ville de Corse et que pour prendre deux exemples où, avec votre talent habituel, vous avez dit « école maternelle de Pifanu, on n'a pas été payés ». Passons. Non, école maternelle de Pifanu, dans un premier temps, effectivement, nous n'avons pas pu nous engager à la hauteur qui avait été envisagée. Mais tout simplement, vous le savez, parce que le règlement ne permettait pas de financer votre projet dans la mesure où la commune de Porto-Vecchio a été considérée par le comité de massif comme une commune littoral, et même si nous sommes en ce moment en désaccord, vous avouerez avec moi

que c'est difficile de considérer Portivechju comme une commune de montagne, même si elle a des hameaux qui sont effectivement non immédiatement littoraux.

En revanche, confrontés à cette difficulté, nous avons lancé un appel à projets sur mesure, conforme aux règles. Vous avez été retenu et nous sommes retombés exactement sur ce qui était prévu, c'est-à-dire un financement à 80 % de la partie bois de l'école communale de Pifanu, 800 000 euros sur 1 M€. Nous avons également contribué au titre du dispositif « Charte urbaine » à concurrence en tout donc de 1,2 M€ sur une opération de 1,996 M€...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ils ne sont pas payés.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ils ne sont pas payés, ils ne peuvent pas être payés avant le respect de la procédure qui permet de le faire... Mais non, pas du tout ! Écoutez, on en parlera. Je voulais vous répondre là-dessus... Regardez, je me suis fait descendre la note, vous le savez qu'il y a un certain nombre de paiements qui sont en attente parce que vos services ne fournissent pas les pièces.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ce n'est pas vrai.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, on se verra, on ne va pas va pas discuter ici.

En tout cas, excusez-moi, vous me donnerez acte qu'on n'a pas modifié un règlement pour pouvoir venir soutenir cette opération parce que nous avons la volonté de le faire et de vous accompagner, pour derrière retenir les paiements.

Et de la même façon, dans le projet d'aménagement urbain du quartier Pifanu, sur un montant hors taxes de 2,6 M€, nous avons contribué, la Collectivité de Corse, à concurrence de 1,3 M€, 50 %. Donc je veux dire, on le fait pour Portivechju comme on le fait pour les autres communes. Je referme cette parenté.

Moi, je crois que le bon débat, c'est celui d'un changement de modèle. Mais on ne le découvre pas à l'occasion de l'effondrement des recettes qui, cette année, nous place dans une situation de tension incontestable. La nécessité du changement de modèle, on l'a écrit, théorisé, démontré, y compris à travers trois

séries de documents commandés au cabinet Klopfer que nous avons débattus, et en commission des finances, et en Assemblée et depuis longtemps.

L'équation, elle est dans les termes qui ont été posés par Louis Pozzo di Borgo. Les dépenses d'un côté, les recettes de l'autre. Sur les dépenses, très brièvement, ça a été dit, il y a des dépenses qui sont des dépenses totalement contraintes.

Lorsque vous avez 250 M€ de masse salariale et que l'augmentation est mécanique dans des proportions importantes par des décisions exogènes, vous savez, parce que vous êtes pour la plupart d'entre vous des élus en situation de responsabilité, vous savez qu'avant de modifier la structure d'une administration dans sa dimension de ressources humaines, il faut des années, Xavier, vous le savez. Vous ne pouvez pas nous dire 5 ans après ou 6 ans après le début de la Collectivité de Corse, vous n'avez pas réussi cet exercice-là.

Les régions de France qui ont fusionné sont en retard par rapport au calendrier et aux résultats que nous obtenons dans tous les domaines, alors même que le processus de fusion qu'ils ont eu à gérer est infiniment plus simple et moins complexe que le nôtre. Ça c'est une réalité absolue.

Vous ne pouvez pas d'un côté venir avec nous, nous tirer par la manche dans le bon sens du terme, en disant, « regardez par exemple, les services sociaux ont des besoins de plus en plus importants parce que les pathologies sociales explosent », elles explosent sous l'effet de l'augmentation de la population, elles explosent sous l'effet de phénomènes de précarité, de déplacement que vous connaissez. Là où il y avait besoin hier de trois assistantes sociales, il y a besoin aujourd'hui de cinq, six, sept, ou huit. Vous nous avez demandé de remplacer et de pourvoir. Vous savez, nous sommes à isopérimètre à quelques dizaines en moins, mais nous avons modifié la structure de notre administration en termes de ressources humaines, notamment en recrutant des catégories A pour augmenter là où il y avait des besoins.

Donc cette dépense-là ou ce poste de dépenses-là, des mutualisations, je me tourne vers celles et ceux qui sont aujourd'hui dans l'opposition, qui avez présidé des agences et offices, vous aviez les mêmes idées et les mêmes exigences. On verra au moment du budget, si vous le souhaitez, comment augmenter vos 0,12, vos postes de personnels pendant le temps où vous étiez président. Est-ce que vous avez mutualisé ? Est-ce que vous avez diminué ? Est-ce que vous avez réussi de ce côté-là ? Vous verrez que ce n'est pas le cas.

En revanche, c'est dans des proportions beaucoup plus importantes aujourd'hui, y compris sous la contrainte des événements parce qu'il faut le faire et il faut accélérer.

Deuxième poste de dépenses, Bianca Fazi n'est pas là, bien sûr plus de 200 M€ de dépenses sociales qui vont en augmentant de façon mécanique, augmentation du RSA, vieillissement de la population, l'APA, elle augmente mécaniquement avec le vieillissement de la population. La grosse différence, une fois qu'on a fait les dépenses et la structure des dépenses, pourquoi on demande aujourd'hui un nouveau pacte budgétaire, économique et financier ? 360 M€ au compte administratif de 2023. 188 M€ en maîtrise d'ouvrage directe de la Collectivité de Corse, 50 %, c'est pour financer nos investissements à nous, 50 %, c'est pour cofinancer les investissements des communes et des intercommunalités. On est dans un ratio qui n'existe nulle part ailleurs.

Paul-Félix Benedetti qui a été sévère aujourd'hui, pas autant qu'il aurait voulu, mais plus qu'il l'aurait pu ! Il nous a invités à un moment donné, c'était peut-être une forme extrême de provocation, lorsqu'il y avait le contentieux avec le préfet Lelarge et à ce moment-là, vous aviez voté, d'autres avaient choisi de ne pas le faire, le refus d'inscrire d'office les 95 M€. Vous, vous l'aviez fait, de voter le budget et d'autres nationalistes ne l'ont pas fait. Ça fait partie aussi des éléments qui nous placent aujourd'hui en situation de désaccord parce que ce signal politique, il fallait le faire de refuser d'inscrire l'inscription d'office.

Ce que ce que je veux dire, c'est que vous aviez dit à l'époque, Paul-Félix, « on s'arrête de payer tout ce qui n'est pas obligatoire », vous vous rappelez ? Vous avez dit, « on se replie sur les compétences obligatoires de la Collectivité de Corse ». Si on ne va plus sur le terrain qu'on a occupé depuis le début, y compris lorsque les vaches étaient plus grasses dans les années 2000, mais un terrain qu'on a continué à élargir parce que tous les dispositifs, tous les dispositifs d'aide aux communes, pas que la dotation quinquennale, tout, y compris le règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu », les chartes urbaines, les cofinancements, tout a été multiplié par 2 en termes de volume.

Si nous nous replions demain sur nos investissements à nous, 188 millions d'euros, nous retrouvons des marges énormes. Mais si nous nous désengageons, y compris en ne faisant plus ce que nous faisons mais que nous ne sommes pas obligés de faire, ce sont les communes et les intercommunalités qui s'effondrent toutes. Je ne parle que des personnes publiques.

Je vais faire, et nous pourrions faire, et nous allons faire, et nous faisons le même constat partout, c'est que nous avons collectivement et depuis des décennies, construit un système où la Collectivité de Corse aide partout, tout le monde et de plus en plus, non seulement les communes et intercommunalités, mais également les entreprises, mais également les associations et dans tous les domaines.

Ce système ne peut pas se réformer d'un coup parce que nous voyons qu'à chaque fois que nous donnons un coup de frein sur ces soutiens, nous avons toutes celles et tous ceux que nous connaissons qui sont souvent nos amis, i nostri paisani, au-delà de la politique, qui nous disent, « mais vous voulez nous tuer ? Si vous diminuez l'aide aux associations, si vous diminuez l'aide aux acteurs, si vous diminuez l'aide aux territoires ruraux, si vous diminuez l'aide aux communes, si vous diminuez l'aide aux intercommunalités, vous nous tuez ». Et on se tue tous ensemble.

Donc le problème aujourd'hui, au-delà du rôle qui est le vôtre, et c'est normal de critiquer, c'est de dire : voilà, on a des dépenses, oui il faut faire des efforts, il faut faire des efforts de rationalisation, de mutualisation, des choix certainement recentrés. Tout ce qui est annoncé est mis en œuvre de façon progressive, en respectant aussi bien sûr les droits acquis, les situations, les coups partis, etc.

Mais le vrai enjeu aujourd'hui, et Louis Pozzo di Borgo l'a très bien dit, au-delà de la diminution et de la contraction des recettes, ou plus exactement parce qu'on aura beaucoup de mal à les réduire, sans doute les redéployer dans un sens de plus grande efficacité, le vrai enjeu, c'est d'augmenter nos recettes, d'augmenter nos recettes. Il peut y avoir le recours effectivement à l'épargne, on en a parlé souvent. D'abord, nous n'avons pas le droit de le faire ou dans des conditions très encadrées aujourd'hui et très difficiles. Deuxièmement, pour mobiliser l'épargne, vous le savez, il faut la confiance.

Moi je pense que si demain, par exemple, il y a un nouveau statut, un nouvel élan, une nouvelle relation avec l'État, les 9, 10 milliards de l'épargne corse qui vont ailleurs sur d'autres productions, on a une structure d'emprunt avec un taux intéressant, avec la garantie de la Collectivité de Corse et de l'État et une fiscalité adaptée et incitative, on va les mobiliser. Et là, vous retrouvez bien sûr de la marge.

Après, c'est une évidence aussi, que si vous avez la même structure de recettes que les régions de droit commun, c'est-à-dire 50 % de la TVA, vous retrouvez les marges qui nous manquent aujourd'hui. Si vous ajoutez à ça ce qui est un peu la cerise sur le gâteau, la DCT, parce que la DCT, ce n'est pas seulement ce qui nous manque par rapport aux besoins, c'est aussi ce que nous avons perdu.

Vous vous rappelez qu'on on s'est écharpés sur l'utilisation du reliquat, grâce à nos efforts à l'époque, grâce à notre gestion, tous les ans, on dégagait 20 M€. Et la question c'était de savoir, est-ce qu'on maintient ces 20 M€ sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires, ou est-ce qu'on peut, comme on le faisait, prendre sur les 20 M€, 15 M€ en gros, ou 13 à 14 selon les années, pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires et les 4, 5 ou 6 M€ supplémentaires

pour le comité de massif et l'intérieur ? Mais aujourd'hui, de reliquat, on n'a plus besoin de se disputer, on les a perdus, mais c'est 20 M€ aussi qui manquent. Ils manquent également.

Donc, il n'y a pas de magicien ici, il y a des élus responsables, au Conseil exécutif, dans la majorité et dans l'opposition. On a fait un choix. Celui-là, vous ne pouvez pas le contester. Les comptes administratifs parlent. Là où, avant la fusion, la Collectivité territoriale et les deux conseils départementaux investissaient en moyenne 280 ou 285 M€, nous avons investi cette année 360 M€. 360 M€ !

Rappelez-vous aussi, parce qu'il faut de la cohérence dans les critiques, les deux ou trois premières années, vous nous disiez, « la commande publique est à l'arrêt, la Collectivité est à l'arrêt, vous n'investissez plus ». Eh bien, nous avons corrigé, nous avons répondu et nous avons amélioré dans des proportions énormes. Passer de 285 M€ à 360, nous avons montré que nous pouvons le faire.

Quel est notre objectif cible ? 360 à 400 M€. Mais nous ne pouvons pas le faire actuellement, sauf à emprunter 150, 180, 200 M€.

Donc ce que nous vous proposons aujourd'hui dans les grands équilibres du DOB, nous assumons la situation, nous ralentissons sur l'investissement, nous proposons de passer de 360 à 330....

Et ça nous déplaît, ça nous déplaît mais nous sommes dans un entre-deux dans lequel nous voulons maintenir un niveau d'investissement et dans lequel nous allons demander des efforts, c'est vrai, à tout le monde, mais pour montrer à tout le monde qu'il faut changer le modèle. Mais ce que nous vous proposons, nous le faisons en maintenant des ratios qui nous maintiennent dans la fourchette haute en termes de solvabilité.

Donc non seulement, il n'y a pas faillite, mais il y a d'un point de vue des ratios actuels et dans l'année à venir, des éléments qui sont tout à fait rassurants.

Par contre, ce qui n'est pas rassurant du tout, c'est la trajectoire, avec des dépenses qui augmentent mécaniquement et avec des recettes qui diminuent mécaniquement. Et donc, oui, nous sommes dans un effet ciseaux.

Et tandis que nous avons ces recettes qui diminuent et ces besoins qui augmentent, nous avons des besoins qui sont énormes et qui augmentent eux aussi. Les besoins, aujourd'hui, et on le verra dans le document que nous allons enfin vous proposer, les besoins du réseau routier en Corse, les besoins objectifs, c'est environ 8 à 900 M€. 8 à 900 M€ pour remettre à niveau en termes

d'infrastructures, sans parler de la maintenance ! Donc ça veut dire bien sûr qu'il y aura des choix énormes à faire.

Brouhaha.

Non, non, la totalité de l'investissement actuel pour se remettre à niveau, on va avoir besoin de 8 à 900 M€ sur plusieurs années.

Brouhaha.

Ça dépend de combien on dispose.

Mais je vous prends un exemple. Bien sûr qu'à un moment donné, on est obligé de ne plus continuer à monter sur les routes, parce qu'à côté de ça, on a les besoins en investissements, par exemple, sur les bâtiments. On a un parc immobilier qui est énorme, qui s'est dégradé. Il y a des urgences, y compris pour nos personnels, on est obligé d'investir.

On fait un choix à un moment donné de la multimodalité, on passe de 5 à 20 M€, ou 25 M€ sur le chemin de fer. On a le problème de la gestion de l'eau, on va passer de 7 à 24 M€ en investissement sur les réseaux hydrauliques. Il y a une cohérence d'ensemble et c'est en cela que, au-delà de l'équation budgétaire, je ne suis pas d'accord avec la critique qui consiste à dire « il n'y a pas de vision stratégique de ce que sont les priorités », elles sont là, elles sont définies, elles sont conformes à notre vision politique globale.

Donc ce document d'orientations budgétaires ne tait rien de nos difficultés, de nos difficultés structurelles. Il rappelle aussi, ça a été dit, qu'on est des bons élèves. On est des bons élèves et de très bons élèves en termes d'investissement, 360 M€.

En termes de pilotage des dépenses de fonctionnement, on est au niveau un peu en dessous de la moyenne, c'est-à-dire 2,7 % d'augmentation et c'était impossible de faire mieux, vu la structure de nos dépenses dont je rappelle que, comme nous exerçons les compétences des conseils départementaux en France, il y a les dépenses sociales qui augmentent elles aussi de façon mécanique.

Donc voilà, voilà ce qu'est la réalité. Et c'est la raison pour laquelle il faut un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, pas que pour la Collectivité de Corse, pas que pour la Collectivité de Corse, également pour les communes et les intercommunalités, parce que si la Collectivité de Corse se rétracte sur ses compétences propres, nous passons ! Nous passons sans problème. Mais si nous voulons pouvoir continuer à aider et à soutenir l'effort d'investissement, y compris des communes, des intercommunalités et des territoires, eh bien il faut qu'on

maintienne et qu'on contienne nos dépenses et il faut impérativement qu'on augmente nos recettes et ça passe, parce que vous l'avez noté aussi, même si nous n'avons que très peu de ressorts fiscaux, nous avons fait un choix qui n'a jamais varié : nous n'avons jamais augmenté la fiscalité. Jamais augmenté la fiscalité.

Et donc, il faut modifier fondamentalement la structure de notre budget, c'est un des enjeux des discussions en cours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC aussi. Merci à tous pour ce débat. On remercie aussi les services pour le travail réalisé.

Nous aurons à travailler de nouveau sur ces questions-là prochainement bien sûr, ne pouvant dissocier et la question des orientations budgétaires avec le modèle économique sous-jacent, me semble-t-il, donc nous en reparlerons prochainement.

Bien, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Alors, il faut que vous soyez d'accord pour la dérogation au régime ordinaire du temps de travail du secrétariat général.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU
TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde. Merci.

La dérogation est ADOPTÉE à l'unanimité.

Donc je vois que l'exécutif se prépare à partir.

Bien, alors, à dumani 9 ore è mezu !

S'il vous plaît, on vous rappelle qu'il y a une commission mixte, commission des finances/CDENATE demain matin à 09h00.

Et ensuite, je vais contacter aussi les présidents de groupe, merci.

Bona sera à tutti !

La séance est suspendue à 21 h 05.